

Rapport du Conseil économique et social sur sa session de 2016

(New York, 24 juillet 2015-27 juillet 2016)



Nations Unies • New York, 2016



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention	6
II. Séances spéciales du Conseil économique et social, lors de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale	15
III. Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement	18
IV. Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable.	20
V. Débat de haut niveau.	21
A. Réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social	23
B. Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales	23
C. Forum pour la coopération en matière de développement	24
D. Débat thématique sur le thème « Les infrastructures au service du développement durable pour tous »	28
E. Débat général du débat de haut niveau	29
F. Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau	32
VI. Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil économique et social	44
VII. Débat consacré aux activités opérationnelles de développement	45
Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement	45
A. Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil	46
B. Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial	48
C. Coopération Sud-Sud pour le développement.	50

D.	Dialogue sur le positionnement du système des Nations Unies pour le développement à longue échéance	50
VIII.	Débat consacré à l'intégration	52
IX.	Débat consacré aux affaires humanitaires	56
	Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe	56
X.	Réunions de coordination et d'organisation	59
A.	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond	59
B.	Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies	59
1.	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement	60
2.	Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	61
C.	Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions	62
1.	Rapports des organes de coordination	63
2.	Projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019	64
3.	Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies	64
4.	Programme à long terme d'aide à Haïti	65
5.	Pays africains qui sortent d'un conflit	66
6.	Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles	66
D.	Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265, 61/16, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale	66
E.	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	67
F.	Coopération régionale	68
G.	Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé	71
H.	Organisations non gouvernementales	73
I.	Questions relatives à l'économie et à l'environnement	77
1.	Développement durable	78
2.	Science et technique au service du développement	79
3.	Statistiques	80
4.	Établissements humains	80

5.	Environnement	81
6.	Population et développement.	81
7.	Administration publique et développement	82
8.	Coopération internationale en matière fiscale	82
9.	Cartographie	83
10.	Les femmes et le développement.	84
11.	Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions.	85
J.	Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme	85
1.	Promotion de la femme	86
2.	Développement social	87
3.	Prévention du crime et justice pénale	88
4.	Stupéfiants.	90
5.	Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	91
6.	Droits fondamentaux	92
7.	Instance permanente sur les questions autochtones	92
8.	Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	93
XI.	Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations	94
XII.	Questions d'organisation	97
Annexes		
I.	Ordre du jour de la session de 2016 du Conseil	103
II.	Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil en vertu de l'article 79 du Règlement intérieur pour participer aux délibérations du Conseil sur les questions relevant de leur domaine d'activité	106
III.	Composition du Conseil et de ses organes subsidiaires et apparentés	112

Chapitre I

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention

Questions relatives à l'économie et à l'environnement : établissements humains (point 18 d) de l'ordre du jour)

Établissements humains

1. Par sa résolution 2016/24, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2016/54) et a décidé de le transmettre à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine à sa soixante et onzième session.

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : prévention du crime et justice pénale (point 19 c) de l'ordre du jour)

Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

2. Dans sa résolution 2016/16, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 56/119 du 19 décembre 2001 sur le rôle, les fonctions, la périodicité et la durée des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, dans laquelle elle a fixé les principes directeurs suivant lesquels, à partir de 2005, les congrès seraient organisés, conformément aux dispositions des paragraphes 29 et 30 de la déclaration de principes et du programme d'action du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale¹,

Soulignant la responsabilité que l'Organisation des Nations Unies assume dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale en vertu de la résolution 155 C (VII) du Conseil économique et social, en date du 13 août 1948, et de sa propre résolution 415 (V) du 1^{er} décembre 1950,

Sachant que les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui constituent une importante tribune intergouvernementale, influent sur les politiques et pratiques nationales et favorisent la coopération internationale dans ce domaine en facilitant l'échange de vues et d'expériences, en mobilisant l'opinion publique et en recommandant différentes politiques possibles aux niveaux national, régional et international,

Rappelant sa résolution 46/152 du 18 décembre 1991, à l'annexe de laquelle les États Membres affirmaient que les congrès des Nations Unies pour

¹ Résolution 46/152 de l'Assemblée générale, annexe.

la prévention du crime et la justice pénale devaient se réunir tous les cinq ans pour permettre, notamment, l'échange de vues entre États, organisations intergouvernementales et non gouvernementales et experts représentant diverses professions et disciplines, l'échange de données d'expérience en matière de recherche, de droit et d'élaboration des politiques et le recensement des tendances et des questions nouvelles dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale,

Rappelant également sa résolution 57/270 B du 23 juin 2003 sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, dans laquelle elle a souligné que tous les pays devraient promouvoir des politiques qui s'inscrivent dans la logique des engagements pris lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, souligné que le système des Nations Unies avait l'importante responsabilité d'aider les gouvernements à ne pas faiblir dans leur volonté de suivre et d'appliquer les accords et les engagements contractés lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, et a invité les organes intergouvernementaux du système des Nations Unies à continuer de promouvoir l'application des textes issus de ces manifestations,

Rappelant en outre sa résolution 62/173 du 18 décembre 2007, dans laquelle elle a fait siennes les recommandations formulées par le Groupe intergouvernemental d'experts sur les enseignements tirés des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale à la réunion qu'il avait tenue à Bangkok du 15 au 18 août 2006²,

Rappelant sa résolution 70/174 du 17 décembre 2015, dans laquelle elle a fait sienne la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public, adoptée au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et prié la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'examiner l'application de la Déclaration de Doha au titre du point permanent de son ordre du jour intitulé « Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale »,

Rappelant également sa résolution 70/1 du 25 septembre 2015,

Encouragée par le succès du treizième Congrès, qui a offert un cadre international des plus vastes et divers à l'échange de vues et de données d'expérience en matière de recherche, de droit et d'élaboration de politiques et de programmes entre États, organisations intergouvernementales et non gouvernementales et experts représentant diverses professions et disciplines,

Soulignant combien il importe de mener toutes les activités préparatoires au quatorzième Congrès dans les délais voulus et en concertation,

² Voir E/CN.15/2007/6.

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³;
2. *Invite de nouveau* les gouvernements à prendre en compte la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public, adoptée au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale⁴, dans l'élaboration de leur législation et de leurs directives et de mettre tout en œuvre, selon les besoins, pour appliquer les principes qui y sont formulés, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies;
3. *Se félicite* que le Gouvernement qatarien entende veiller avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à ce que la suite voulue soit donnée à la Déclaration de Doha, et se félicite également de l'accord de financement signé le 27 novembre 2015 entre le Gouvernement et l'Office;
4. *Invite* les États Membres à présenter des suggestions concernant le thème général, les points de l'ordre du jour et les sujets des ateliers du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et prie le Secrétaire général d'inclure ces suggestions dans le rapport sur la suite à donner au treizième Congrès et les préparatifs du quatorzième Congrès dont la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sera saisie à sa vingt-sixième session;
5. *Recommande* que, compte tenu de l'expérience et du succès du treizième Congrès, tout soit mis en œuvre pour que le thème général, les points de l'ordre du jour et les sujets des ateliers du quatorzième Congrès soient en rapport les uns avec les autres et pour que les points de l'ordre du jour et les sujets des ateliers soient condensés et limités en nombre, et encourage l'organisation de manifestations parallèles qui aient trait aux points de l'ordre du jour et aux sujets des ateliers et qui les complètent;
6. *Prie* la Commission d'approuver à sa vingt-sixième session le thème général, les points de l'ordre du jour et les sujets des ateliers du quatorzième Congrès.

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : stupéfiants (point 19 d) de l'ordre du jour)

Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif

3. Dans sa résolution 2016/19, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

³ E/CN.15/2016/11.

⁴ Résolution 70/174 de l'Assemblée générale, annexe.

L'Assemblée générale,

Réaffirmant la Déclaration politique qu'elle a adoptée à sa vingtième session extraordinaire¹ et le Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution²,

Réaffirmant également les engagements pris dans la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue³, adoptés lors du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants et par sa propre résolution 64/182 du 18 décembre 2009, ainsi que dans la Déclaration ministérielle conjointe adoptée en 2014 à l'issue de l'examen de haut niveau de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action, auquel la Commission des stupéfiants a procédé lors du débat de haut niveau de sa cinquante-septième session⁴,

Rappelant sa résolution 68/196 du 18 décembre 2013, dans laquelle elle a adopté les Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et encouragé les États Membres, les organisations internationales, les institutions financières internationales, les entités et les autres acteurs concernés à tenir compte de ces Principes lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de développement alternatif, y compris préventif, le cas échéant,

Rappelant également les résolutions de la Commission des stupéfiants 52/6 du 20 mars 2009⁵, 53/6 du 12 mars 2010⁵, 54/4 du 25 mars 2011⁶, 55/4 du 16 mars 2012⁷, 57/1 du 21 mars 2014⁴ et 58/4 du 17 mars 2015⁸,

Accueillant avec satisfaction l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁹, et soulignant que la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable qui y sont énoncés,

Prenant note du rapport sur le séminaire/atelier international relatif à l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et sur la deuxième Conférence internationale sur le développement alternatif¹⁰, dans lequel figurent les conclusions et recommandations issues des visites sur le terrain, du séminaire/atelier et de la Conférence internationale de haut niveau, et prenant note en particulier des projets de développement

¹ Résolution S-20/2 de l'Assemblée générale, annexe.

² Résolution S-20/4 E de l'Assemblée générale.

³ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 8 (E/2009/28)*, chap. I, sect. C.

⁴ *Ibid.*, 2014, *Supplément n° 8 (E/2014/28)*, chap. I, sect. C.

⁵ *Ibid.*, 2010, *Supplément n° 8 (E/2010/28)*, chap. I, sect. C.

⁶ *Ibid.*, 2011, *Supplément n° 8 (E/2011/28)*, chap. I, sect. C.

⁷ *Ibid.*, 2012, *Supplément n° 8 (E/2012/28)*, chap. I, sect. B.

⁸ *Ibid.*, 2015, *Supplément n° 8 (E/2015/28)*, chap. I, sect. C.

⁹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

¹⁰ E/CN.7/2016/13, annexe.

alternatif dont il a été pris connaissance lors des visites sur le terrain, qui sont axés sur le renforcement de la résilience des individus et des collectivités et sont représentatifs de la philosophie de l'autosuffisance économique que prône le Roi de Thaïlande,

Réaffirmant que le développement alternatif est un moyen important, légal, viable et durable de mettre fin aux cultures illicites de plantes servant à fabriquer des drogues et une mesure efficace pour lutter contre le problème mondial de la drogue et d'autres menaces criminelles liées à la drogue, et qu'il est l'un des éléments clefs des politiques et programmes de réduction de la production illicite de drogues,

Préoccupée par le fait que les cultures illicites de plantes servant à fabriquer des drogues et la production, la fabrication, la distribution et le trafic illicites de drogues constituent toujours des défis de taille en matière de lutte contre le problème mondial de la drogue, et reconnaissant qu'il faut renforcer les stratégies durables de contrôle des cultures qui comprennent, entre autres, des mesures de développement alternatif, d'éradication et de détection et de répression afin de prévenir et de réduire sensiblement et de façon mesurable ces cultures illicites, et qu'il faut intensifier les efforts déployés conjointement aux niveaux national, régional et international d'une manière plus générale, conformément au principe de la responsabilité commune et partagée, notamment à l'aide des outils et mesures de prévention appropriés, d'une d'assistance financière et technique renforcée et mieux coordonnée et de programmes axés sur l'action afin de relever ces défis,

Notant avec préoccupation que l'appui financier global à des projets et programmes de développement alternatif, y compris préventif, le cas échéant, n'a représenté qu'une faible part de l'aide publique au développement et n'a atteint qu'un faible pourcentage des communautés et des ménages qui pratiquent la culture illicite de plantes servant à fabriquer des drogues à l'échelle mondiale,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport sur le séminaire/atelier international et la deuxième Conférence internationale sur le développement alternatif qui se sont tenus du 19 au 24 novembre 2015 à Chiang Rai, Chiang Mai et Bangkok (Thaïlande), et dans l'État Shan (Myanmar), et ont été organisés par le Gouvernement thaïlandais, en collaboration avec le Gouvernement allemand, le Gouvernement du Myanmar et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime¹⁰, ce document représentant une contribution aux débats continus dont font l'objet les Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif¹¹ et à la mise en œuvre renforcée de ces Principes, en accord avec la législation nationale;

2. *Réaffirme*, comme le font ressortir les Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif, qu'en tant qu'élément constitutif des politiques et programmes visant à réduire la production de drogues, le développement alternatif est un moyen important, viable et durable de prévenir, d'éliminer ou de réduire sensiblement et de façon mesurable la culture illicite de plantes servant à produire ou fabriquer des stupéfiants et des

¹¹ Résolution 68/196 de l'Assemblée générale, annexe.

substances psychotropes, par la lutte contre la pauvreté et l'offre de moyens de subsistance;

3. *Prie instamment* les États Membres qui sont touchés par la culture illicite de plantes servant à fabriquer des drogues ou qui risquent de l'être d'intégrer le développement alternatif global et durable, y compris préventif, le cas échéant, dans leurs politiques et stratégies nationales de développement, selon qu'il conviendra, en vue de s'attaquer à cette culture et aux facteurs socioéconomiques qui y sont liés, de fournir des moyens de subsistance alternatifs durables, et de contribuer notablement à l'instauration de sociétés justes et ouvertes à tous en vue de réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre;

4. *Prie instamment* les États Membres, lorsqu'ils élaborent et appliquent des stratégies et politiques de développement alternatif global et durable, y compris préventif, le cas échéant, de tenir compte des besoins spécifiques des communautés et des groupes touchés par la culture illicite de plantes utilisées pour la production et la fabrication de drogues, dans le cadre plus large des politiques nationales;

5. *Souligne* que, au moment de concevoir et de mettre en œuvre des programmes et projets de développement alternatif global et durable, y compris préventif, le cas échéant, l'accent doit être mis sur l'autonomisation et l'implication des populations, y compris les femmes, les enfants et les jeunes, compte tenu de leurs besoins particuliers, et sur le renforcement des capacités locales, étant donné que la bonne coopération entre toutes les parties prenantes tout au long du processus est cruciale pour le succès du développement alternatif;

6. *Souligne également* que le développement alternatif global et durable, qui est l'un des outils dont on dispose pour lutter contre le problème mondial de la drogue, accroît la présence de l'État, crée la confiance entre les populations et le gouvernement, renforce la gouvernance et les institutions locales, favorise l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives et, dans la droite ligne de l'objectif 16 de développement durable, participe à la promotion de l'état de droit;

7. *Encourage* la tenue de débats plus approfondis sur la relation et les liens potentiels entre développement alternatif et promotion de l'état de droit par les individus et les collectivités, ainsi que sur les problèmes très divers qui affectent les moyens de subsistance et le bien-être des populations, afin de poursuivre l'élaboration de mesures visant à combattre les causes profondes de ces problèmes;

8. *Encourage* les États Membres à veiller, lors de la conception des programmes de développement alternatif, à ce que les interventions de développement se succèdent en bon ordre et de manière coordonnée;

9. *Souligne* que la promotion et la protection de l'accès aux terres productives et des droits fonciers, tels que les titres fonciers octroyés aux cultivateurs et aux populations locales, devraient être assurées lors de la mise en œuvre de programmes de développement alternatif global et durable, dans le respect de la législation et de la réglementation internes ainsi qu'avec la pleine participation des populations locales et en consultation avec elles;

10. *Insiste* sur le fait que le potentiel commercial des produits issus des programmes de développement alternatif devrait être évalué avant le lancement desdits programmes et que, lorsque c'est possible, ces produits devraient contribuer à la création de chaînes de valeur ajoutée permettant aux populations concernées d'en tirer des revenus plus élevés qui leur assureraient des moyens de subsistance durables en remplacement des revenus générés par les cultures illicites;

11. *Encourage* la communauté internationale, y compris la société civile, le monde scientifique et les milieux universitaires, à travailler avec les collectivités touchées à la formulation de recommandations portant sur des stratégies de développement alternatif spécifiques qui tiennent compte des circonstances démographiques, culturelles, sociales et géographiques et qui envisagent des moyens de soutenir et de promouvoir de nouveaux produits;

12. *Engage* les États Membres à appliquer les Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de leurs programmes et projets de développement alternatif, y compris préventif, le cas échéant, et invite les États Membres ayant une expérience dans ce domaine à faire connaître les résultats qu'ils ont obtenus, les évaluations qu'ils ont faites des projets exécutés et les enseignements qu'ils en ont tirés afin de contribuer à la diffusion et à l'application des Principes directeurs;

13. *Prie vivement* les États Membres de continuer à faire preuve de volonté politique et d'engagement à long terme eu égard à la mise en œuvre de stratégies et programmes de développement alternatif, et de poursuivre les opérations de sensibilisation ainsi que le dialogue et la coopération avec toutes les parties prenantes concernées;

14. *Invite instamment* les institutions financières internationales compétentes, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé à soutenir davantage le développement rural dans les régions et au sein des populations qui sont touchées par la culture illicite de plantes servant à fabriquer des drogues ou qui risquent de l'être, en leur accordant un financement durable et souple, et encourage les États à continuer, dans toute la mesure possible, de s'employer résolument à financer des programmes de développement alternatif, y compris préventif, le cas échéant;

15. *Encourage* les États Membres à renforcer la coordination intragouvernementale lorsqu'ils conçoivent et mettent en œuvre des programmes et projets de développement alternatif;

16. *Encourage* toutes les entités et les institutions spécialisées compétentes des Nations Unies à collaborer plus étroitement avec la Commission des stupéfiants et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime s'agissant d'aider les États Membres à exécuter efficacement des programmes de développement alternatif, y compris préventif, le cas échéant, en vue de renforcer la cohérence et la coordination à l'échelle du système;

17. *Encourage* les organismes de développement, les donateurs et les institutions financières, le secteur privé, la société civile et les milieux universitaires à partager leurs informations, données d'expérience et pratiques

optimales, à encourager la recherche et à redoubler d'efforts en vue de promouvoir le développement alternatif, y compris préventif, le cas échéant;

18. *Considère* qu'il faut des recherches supplémentaires pour mieux comprendre et cerner les facteurs qui incitent à pratiquer la culture illicite et pour mieux évaluer les retombées des programmes de développement alternatif;

19. *Affirme* que les programmes de développement alternatif ne devraient pas être évalués à la seule aune des estimations relatives aux cultures illicites et à d'autres activités illicites liées au problème mondial de la drogue, mais compte tenu également des indicateurs relatifs au développement humain, aux conditions socioéconomiques, au développement rural et à la réduction de la pauvreté, ainsi qu'à des indicateurs institutionnels et environnementaux, pour veiller à ce que les résultats obtenus cadrent avec les objectifs de développement nationaux et internationaux, notamment les objectifs de développement durable, et à ce qu'ils reflètent une utilisation responsable des fonds des donateurs et bénéficient réellement aux collectivités touchées;

20. *Engage* les États Membres et les autres donateurs à envisager d'apporter un soutien à long terme aux programmes et projets de développement alternatif, y compris préventif, le cas échéant, visant à lutter contre les cultures illicites, afin de contribuer à la pérennité du développement social et économique et à l'élimination de la pauvreté, notamment grâce à des solutions davantage axées sur le développement, qui comprennent des mesures de développement rural, de renforcement des autorités et institutions locales, d'amélioration de l'infrastructure, notamment de celle qui permet la prestation de services publics tels que l'alimentation en eau ou en énergie, les soins de santé et l'éducation dans les zones fortement touchées par les cultures illicites, de promotion de la participation des communautés locales et de renforcement de l'autonomisation des populations et de la résilience des collectivités;

21. *Encourage* les États Membres à maintenir et à resserrer les liens de coopération internationale à l'appui de programmes de développement alternatif global et durable, y compris préventif, le cas échéant, en tant que volets essentiels de stratégies éprouvées de contrôle des cultures, afin d'accroître les incidences positives de ces programmes, en particulier dans les zones qui sont touchées par la culture illicite de plantes servant à produire des stupéfiants ou qui risquent de l'être, dans le respect des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif;

22. *Encourage* les États Membres qui ont une grande expérience du développement alternatif, y compris préventif, le cas échéant, à continuer de faire profiter ceux qui le souhaitent de leurs pratiques optimales, de promouvoir la recherche pour mieux comprendre les facteurs qui incitent à pratiquer la culture illicite et de favoriser et renforcer la coopération internationale, y compris la coopération technique intercontinentale, interrégionale, sous-régionale et régionale, en faveur du développement alternatif global et durable, qui peut dans certains cas comprendre le développement alternatif préventif;

23. *Invite* les États Membres et les autres donateurs à fournir des ressources extrabudgétaires aux fins susmentionnées, conformément aux règles et procédures de l'Organisation des Nations Unies.

**Questions sociales et questions relatives aux droits
de l'homme : Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés (point 19 e) de l'ordre du jour)**

**Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme
du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

4. Conformément à sa décision 2016/248, le Conseil, rappelant la résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale, en date du 26 novembre 1957, par laquelle l'Assemblée le priait de créer un comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que les résolutions ultérieures de l'Assemblée par lesquelles la composition du Comité exécutif a été élargie :

a) Prend note des demandes d'élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés figurant dans la note verbale datée du 20 janvier 2016, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Paraguay auprès de l'Organisation des Nations Unies¹, et dans la note verbale datée du 7 juillet 2016, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies²;

b) Recommande que l'Assemblée générale se prononce à sa soixante et onzième session sur la question de l'augmentation du nombre de membres du Comité exécutif, qui passerait de 98 à 100 États.

¹ E/2016/61.

² E/2016/78.

Chapitre II

Séances spéciales du Conseil économique et social, lors de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale

Séance conjointe du Conseil et de la Deuxième Commission sur le thème « Flux financiers illicites et financement du développement en Afrique »

1. Le Conseil a tenu sa 3^e séance, le 23 octobre 2015, conjointement avec la Deuxième Commission de l'Assemblée générale sur le thème « Flux financiers illicites et financement du développement en Afrique ». Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2016/SR.3). La séance était coprésidée par le Président du Conseil, Oh Joon (République de Corée), et le Président de la Deuxième Commission, Andrej Logar (Slovénie).
2. À la 3^e séance, le Président de la Deuxième Commission et le Président du Conseil ont fait des déclarations liminaires.
3. À la même séance, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), James Zhan, a fait des observations liminaires (par liaison vidéo).
4. Toujours à la même séance, des exposés ont été faits par le Commissaire chargé des affaires économiques de l'Union africaine, Anthony Mothae Maruping; le Directeur du Bureau des commissions régionales à New York, Amr Nour; James Boyce, professeur au Département d'économie de l'Université du Massachusetts à Amherst; Erika Dayle Siu, consultante sur la fiscalité et le développement et avocate d'affaires; et Junior Roy Davis, économiste auprès de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED.
5. À la 3^e séance, l'intervenante principale, la Directrice du Service de l'analyse et de l'élaboration des politiques du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, Shari Spiegel, a fait une déclaration.
6. À la même séance, un débat interactif s'est ensuivi, au cours duquel les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les représentants des pays ci-après : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Libéria, Lesotho, Éthiopie, République-Unie de Tanzanie, Soudan et États-Unis d'Amérique.
7. À la même séance également, des déclarations finales ont été prononcées par le Président de la Deuxième Commission et le Président du Conseil.

Séance conjointe du Conseil et de la Deuxième Commission sur le thème : « Mobilisation des ressources intérieures : quelle est la voie à suivre après Addis-Abeba? »

8. Le Conseil a tenu sa 4^e séance, le 11 novembre 2015, conjointement avec la Deuxième Commission de l'Assemblée générale sur le thème « Mobilisation des ressources intérieures : quelle est la voie à suivre après Addis-Abeba? ». Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2016/SR.4). La

séance était coprésidée par le Président du Conseil et le Président de la Deuxième Commission.

9. À la 4^e séance, le Président du Conseil et le Président de la Deuxième Commission ont fait des déclarations liminaires.

10. À la même séance, des observations liminaires ont été faites par le Directeur du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales, Alexander Trepelkov.

11. À la même séance également, des exposés ont été faits par David Rosenbloom, professeur associé en droit fiscal et en pratiques fiscales de la chaire James S. Eustice et Directeur du programme de fiscalité internationale de l'Université de New York; Victoria Perry, Sous-Directrice et Chef de la Division de politique fiscale du Département des finances publiques du Fonds monétaire international (FMI); Blanca Moreno-Dodson, économiste principale pour les pratiques internationales en matière de politique fiscale, macroéconomie et gestion budgétaire de la Banque mondiale; Gail Hurley, spécialiste des politiques pour le financement du développement au Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); Tatu Ilunga, conseiller principal en matière de politiques pour les industries extractives et fiscales à Oxfam America; et Eric Mensah, Commissaire assistant auprès de l'Administration fiscale ghanéenne, et membre du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (par liaison vidéo).

12. À la 4^e séance, un débat interactif s'est ensuivi, au cours duquel les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les représentants de la Trinité-et-Tobago (au nom de la Communauté des Caraïbes), de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de l'Éthiopie, du Royaume-Uni et du Niger.

13. L'observateur de l'Union européenne a également pris part au débat interactif.

14. À la même séance, des déclarations finales ont été prononcées par le Président du Conseil et le Président de la Deuxième Commission.

Séance spéciale du Conseil sur le thème : « Les conséquences de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño : réduire les risques et se saisir des occasions offertes »

15. Conformément à la résolution 70/110 de l'Assemblée générale, le Président du Conseil a organisé une séance spéciale sur les conséquences socioéconomiques et environnementales de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño. Les débats de la séance (24^e séance tenue le 6 mai 2016) sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2016/SR.24).

16. Le Président du Conseil a ouvert la 24^e séance, le 6 mai 2016, et a fait une déclaration.

17. À la 24^e séance, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Robert Glasser, et la Secrétaire générale adjointe de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), Elena Manaenkova, ont prononcé des déclarations liminaires (par liaison vidéo).

18. À la même séance, le Conseil a visionné une présentation vidéo préparée par l'OMM pour cette séance spéciale.
19. À la même séance également, après une déclaration du Président du Conseil, le Ministre péruvien de l'agriculture et de l'irrigation, Juan Manuel Benites Ramos, intervenant principal et participant, a fait une déclaration.
20. Le débat qui a suivi était animé par Pamela Falk, correspondante résidente à l'Organisation des Nations Unies et spécialiste des affaires étrangères à la chaîne de télévision et de radio CBS News, qui a fait une déclaration avant de poser des questions aux intervenants suivants : le Commissaire à la gestion des risques de catastrophe de l'Éthiopie, Mitiku Kassa; le Représentant permanent des Maldives auprès de l'ONU et Président de l'Alliance des petits États insulaires, Ahmed Sareer; le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Dian Triansyah Djani; le Représentant du Bureau du Secrétaire chargé de l'évaluation des risques en Équateur, Telmo de la Cuadra (par liaison vidéo); et l'intervenant principal, responsable des opérations de prévision à l'Institut international de recherche sur le climat et la société de l'Université de Columbia, Tony Barston.
21. Les intervenants ont répondu aux questions de l'animatrice, ainsi qu'aux observations faites et aux questions posées par les représentants du Viet Nam, du Chili, de l'Allemagne, de la Suède, des États-Unis, du Honduras, du Guatemala et de l'Italie.
22. Les observateurs de la Colombie, du Vanuatu, d'El Salvador, du Nicaragua et des Pays-Bas ont également participé au débat.
23. Les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation mondiale de la Santé et du Programme alimentaire mondial ont fait des déclarations.
24. Le représentant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a également prononcé une déclaration.
25. L'animatrice a résumé les points saillants du débat.
26. Le Secrétaire général adjoint aux affaires du Conseil économique et social a fait une déclaration finale.
27. Le Président du Conseil a fait une déclaration et a prononcé la clôture de la séance spéciale sur les conséquences de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño.

Chapitre III

Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

1. Dans sa résolution 69/313, l'Assemblée générale a décidé que le processus de suivi du financement du développement comprendrait un forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, dont la participation, au niveau intergouvernemental, serait universelle et qui serait lancé pendant le cycle de 2016 du Conseil. Les modalités de participation à ce forum seraient les mêmes que celles appliquées aux conférences internationales sur le financement du développement. Le forum durerait au maximum cinq jours, dont l'un serait consacré à la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMS) et la CNUCED ainsi que d'autres acteurs institutionnels et autres parties prenantes en fonction des priorités et de la portée de la réunion; quatre jours au maximum seraient consacrés au suivi et à l'examen des décisions touchant au financement du développement et des moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Les conclusions et recommandations qui seraient arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue de ce forum seraient intégrées au suivi et à l'examen, dans son ensemble, de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 au cours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

2. Dans sa résolution 70/192, l'Assemblée générale a réaffirmé que le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement se réunirait au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York au printemps, tiendrait sa première session en 2016 et serait présidé par le Président du Conseil économique et social.

3. Dans sa décision 2016/210, le Conseil a décidé que la session de 2016 du Forum se tiendrait du 18 au 20 avril 2016, sans préjudice des décisions concernant le calendrier et la durée de forums futurs. Dans sa décision 2016/211, il a décidé que le thème du Forum de 2016 serait : « Financement du développement durable : suite à donner au Programme d'action d'Addis-Abeba », sans préjudice des décisions concernant les thèmes de forums futurs.

4. Les débats de la session inaugurale du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement sont consignés dans le rapport du Forum (E/FFDF/2016/3).

5. Le résumé, établi par le Président du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, y compris de sa réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'OMS et la CNUCED, figure dans le document A/71/88-E/2016/68.

Conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental

6. Le 20 avril 2016, le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement a adopté les conclusions et recommandations suivantes, arrêtées sur le plan intergouvernemental, et demandé au Conseil de les transmettre à la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil :

Financement du développement durable : suite à donner au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement

1. Nous, ministres et hauts représentants réunis à New York, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 18 au 20 avril 2016, à l'occasion du premier Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, réaffirmons notre entière détermination à mettre en œuvre dans son intégralité et en temps voulu le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et inspiré du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha.

2. Nous considérons que le Programme d'action d'Addis-Abeba offre un cadre global pour le financement du développement durable et fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qu'il appuie et complète, et dont il contribue à contextualiser les cibles relatives aux moyens de mise en œuvre à l'aide de politiques et de mesures concrètes. Celles-ci concernent les ressources publiques nationales; les entreprises et les financements privés nationaux et internationaux; la coopération internationale pour le développement; le commerce international en tant que moteur du développement; la dette et la viabilité de la dette; les problèmes systémiques; la science, la technologie, l'innovation et le renforcement des capacités; les données, le contrôle et le suivi.

3. Nous nous félicitons de la démarche en trois volets que le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement a proposée dans son rapport de 2016 et attendons avec intérêt les prochains rapports, dans lesquels devraient figurer une analyse du contexte mondial et de ses incidences sur le processus de suivi, ainsi qu'une vue d'ensemble de chacun des chapitres du Programme d'action d'Addis-Abeba et des synergies entre eux. Ces rapports devraient aussi mettre en avant les questions et les données actualisées pertinentes, tout en exposant l'ensemble des engagements et mesures pris dans une annexe en ligne et en passant en revue certains aspects thématiques.

4. Nous attendons avec impatience les sessions à venir du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et estimons qu'il est primordial d'en arrêter bien à l'avance les dates et les thèmes, entre autres questions d'organisation.

Mesures prises par le Conseil

7. À sa 29^e séance, le 3 juin, sur proposition du Vice-Président du Conseil (Zimbabwe), le Conseil a pris note du rapport de la session inaugurale de son Forum sur le suivi du financement du développement (E/FFDF/2016/3) et a décidé de transmettre les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental qui y figurent au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2016 (E/2016/SR.29). Voir décision 2016/226 du Conseil.

Chapitre IV

Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable

1. Dans ses résolutions 69/313 et 70/1, l'Assemblée générale a décidé que le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable se réunirait une fois par an, pendant deux jours, pour examiner la coopération en matière de science, de technologie et d'innovation dans des domaines thématiques pour la réalisation des objectifs de développement durable, tous les acteurs y participant activement pour apporter leur contribution dans leurs domaines de compétence respectifs. Il faciliterait l'interaction, la mise en relation des parties prenantes et la création de réseaux entre elles et de partenariats multipartites; il permettrait de définir et d'examiner les besoins et les lacunes technologiques, notamment en matière de coopération scientifique, d'innovation et de renforcement des capacités, et aussi de faciliter l'élaboration, le transfert et la diffusion de technologies appropriées pour la réalisation des objectifs de développement durable.

2. Les réunions du Forum seraient convoquées par le Président du Conseil économique et social avant la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, sous les auspices du Conseil, ou bien à l'occasion d'autres forums ou conférences, selon qu'il conviendra, compte tenu du thème qui serait examiné et sur la base d'une collaboration avec les organisateurs des forums ou conférences concernés. Les réunions du Forum seraient coprésidées par deux États Membres et déboucheraient sur un résumé des débats établi par les deux coprésidents qui alimentera les travaux du Forum politique de haut niveau qui sera organisé dans le cadre du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Les réunions du Forum politique de haut niveau s'inspireraient du résumé des débats du Forum multipartite. Les thèmes des forums multipartites ultérieurs sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable seraient examinés par le Forum politique de haut niveau, qui tiendrait compte des apports des experts du groupe de travail interinstitutions.

3. Dans sa décision 2016/208, le Conseil économique et social a décidé que le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable se tiendrait les 6 et 7 juin 2016. Le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, Macharia Kamau, et le Conseiller en science et technologie du Secrétaire d'État des États-Unis, Vaughan Turekian, ont été désignés par le Président du Conseil pour coprésider le Forum.

4. Le résumé établi par les coprésidents du Forum de collaboration multipartite a été transmis par le Président du Conseil économique et social au Forum politique de haut niveau pour le développement durable dans le document E/HLPF/2016/6.

Chapitre V

Débat de haut niveau

1. Conformément aux dispositions des résolutions 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale et à la résolution 2016/1 du Conseil, le débat de haut niveau (point 5 de l'ordre du jour) de la session de 2016 du Conseil, y compris la réunion ministérielle de trois jours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social¹ (point 5 a) de l'ordre du jour), s'est tenu de sa 36^e à sa 43^e séance, du 18 au 22 juillet 2016. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.36, E/2016/SR.37, E/2016/SR.38, E/2016/SR.39, E/2016/SR.40, E/2016/SR.41, E/2016/SR.42 et E/2016/SR.43).
2. Par sa décision 2015/203, le Conseil a décidé que sa session de 2016 aurait pour thème : « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements ».
3. Par sa décision 2016/213, le Conseil a décidé que le débat thématique du débat de haut niveau de 2016 porterait sur le thème : « Les infrastructures au service du développement durable pour tous ».
4. Pour le débat de haut niveau, le Conseil était saisi des documents suivants :
 - a) Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dix-neuvième session (E/2016/31) (Supplément n° 11);
 - b) Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-huitième session (E/2016/33) (Supplément n° 13);
 - c) Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements (E/2016/64);
 - d) Rapport du Secrétaire général sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement (E/2016/65);
 - e) Rapport du Secrétaire général faisant le point annuel sur les objectifs de développement durable (E/2016/75);
 - f) Note du Secrétaire général sur les infrastructures au service du développement durable pour tous (E/2016/70);
 - g) Note du Secrétaire général sur les débats de la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa dix-neuvième session sur le thème de la session de 2016 du Conseil économique et social, intitulé « Mettre en

¹ Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a décidé que les réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisées sous les auspices du Conseil économique et social seraient convoquées tous les ans par le Président du Conseil pour une durée de huit jours, dont trois seraient consacrés à un débat ministériel. Conformément aux dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 11 de l'annexe à la résolution 68/1 de l'Assemblée, la réunion ministérielle de trois jours du Forum se tiendrait durant le débat de haut niveau du Conseil. Dans sa résolution 2016/1, le Conseil a décidé que le Forum se tiendrait du 11 au 15 juillet 2016. Les débats tenus durant la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil lors de sa session 2016 sont consignés dans le document E/HLPF/2016/8.

œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements » (E/2016/74);

h) La situation économique et sociale dans le monde 2016 : La résilience face aux changements climatiques – une occasion de réduire les inégalités (E/2016/50);

i) Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2016 (E/2016/63);

j) Lettres identiques datées du 16 mai 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/70/884-E/2016/72);

k) Déclarations présentées par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2016/NGO/1 à 83).

5. À la 38^e séance, le 19 juillet 2016, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a présenté le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 (E/2016/64) au titre du point 5 de l'ordre du jour.

6. À la même séance, le Président du Comité des politiques de développement, José Antonio Ocampo, a présenté, également au titre du point 5 de l'ordre du jour, le rapport du Comité sur les travaux de sa dix-huitième session (E/2016/33).

7. À la 40^e séance, le 21 juillet, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a présenté le rapport du Secrétaire général sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement (E/2016/65) au titre du point 5 c) de l'ordre du jour.

Ouverture du débat de haut niveau

8. À la 36^e séance, le 18 juillet, le Président du Conseil (République de Corée) a ouvert le débat de haut niveau, incluant la réunion ministérielle de trois jours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil.

9. À la même séance, le Président de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, Mogens Lykketoft (Danemark), a fait une déclaration.

10. Toujours à la même séance, le Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, a également fait une déclaration.

11. À la 38^e séance, le 19 juillet, le Secrétaire général s'est exprimé devant les participants au débat de haut niveau.

Messages issus de la réunion du Forum politique de haut niveau sur le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social

12. À la 36^e séance, le 18 juillet, les Vice-Présidents du Conseil, (Suisse et Honduras), ont communiqué les messages issus des réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisées sous les auspices du Conseil du 11 au 15 juillet.

13. À la même séance, la Première Ministre de la Norvège, Erna Solberg, et la Vice-Présidente du Viet Nam, Dang Thi Ngoc Thinh, ont prononcé des discours liminaires.

A. Réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social

14. Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a décidé que les réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisées sous les auspices du Conseil économique et social seraient convoquées tous les ans par le Président du Conseil pour une durée de huit jours, dont trois seraient consacrés à un débat ministériel.

15. Conformément aux dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 11 de l'annexe à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, la réunion ministérielle de trois jours du Forum (point 5 a) de l'ordre du jour) se tiendrait durant le débat de haut niveau du Conseil. Dans sa résolution 2016/1, le Conseil a décidé que le débat de haut niveau de sa session de 2016 se tiendrait du 18 au 22 juillet 2016, et la réunion ministérielle de trois jours du Forum du 18 au 20 juillet 2016.

16. Durant la réunion ministérielle de trois jours du Forum, les 19 et 20 juillet, 22 pays au total ont présenté un examen national volontaire. Les débats de cette réunion sont consignés dans le rapport sur les travaux du Forum publié sous la cote E/HLPF/2016/8.

17. Également à la réunion ministérielle de trois jours, du 18 au 20 juillet, un débat général a été tenu sur le thème du Forum, intitulé « Ne pas faire de laissés-pour-compte », qui est consigné dans la section E ci-après.

B. Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales

18. Le 18 juillet 2016, durant la réunion ministérielle de trois jours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social lors de sa session de 2016, une table ronde a eu lieu sur le thème « Mise à disposition de moyens permettant de réaliser les objectifs de développement durable et de créer un environnement favorable », conformément au mandat confié au cadre de concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales (au titre du point 5 b) de l'ordre du jour).

19. Le Vice-Président du Conseil (Honduras) a ouvert la séance et a fait une déclaration.

20. Le débat était animé par le Ministre suédois de l'administration publique, Ardalan Shekarabi, qui a également fait une déclaration.

21. Les débats sont consignés dans le rapport du Forum publié sous la cote E/HLPF/2016/8.

C. Forum pour la coopération en matière de développement

22. À ses 40^e à 43^e séances, les 21 et 22 juillet 2016, le Conseil a tenu le quatrième Forum bisannuel pour la coopération en matière de développement (point 5 c) de l'ordre du jour). Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.40, E/2016/SR.41, E/2016/SR.42 et E/2016/SR.43).

23. À la 40^e séance, le 21 juillet 2016, le Président du Conseil a fait une déclaration liminaire.

24. À la même séance, le Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, est également intervenu.

25. À la même séance également, le Ministre adjoint chinois du commerce, Wang Bingnan, le Secrétaire d'État parlementaire au Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, Thomas Silberhorn, et la Présidente de Mary Robinson Foundation – Climate Justice, Mary Robinson, ont prononcé des discours liminaires.

26. À la 40^e séance, lors d'un débat animé par l'économiste Jomo Kwame Sundaram, le représentant du Brésil a fait une déclaration et l'observatrice de la République dominicaine s'est exprimée au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

27. À la même séance, l'observateur de l'Union interparlementaire (UIP) a fait une déclaration.

Table ronde 1

Aider les pays à réaliser pleinement les ambitions du Programme 2030 sans faire de laissés-pour-compte

28. À sa 41^e séance, le 21 juillet, le Conseil a tenu un débat sur le thème « Aider les pays à réaliser pleinement les ambitions du Programme 2030 sans faire de laissés-pour-compte », présidé par son Vice-Président (Honduras) et animé par l'économiste Jomo Kwame Sundaram.

29. Le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies, Vandi C. Minah, a prononcé un discours liminaire (au nom du Ministre d'État sierra-léonais chargé des finances et du développement économique, Patrick Conteh).

30. Des exposés ont été faits par les intervenants suivants : le Vice-Ministre salvadorien de la coopération pour le développement, Jaime Miranda; Mark Van de Vreken, chef d'état-major adjoint du Bureau du Vice-Premier Ministre et Ministre belge de la coopération au développement, de l'agenda numérique, des télécommunications et de la poste; la Directrice de l'initiative Regions Refocus de la Fondation Dag Hammarskjöld, Anita Nayar; le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population, Babatunde Osotimehin; José Antonio Alonso Rodríguez, professeur d'économie appliquée de l'Université Complutense de Madrid et membre du Comité des politiques de développement; et la Directrice exécutive pour les politiques de la Fondation des Nations Unies, Minh-Thu Pham.

31. Au cours du dialogue qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les représentants du Honduras, de l'Afrique du Sud et du Ghana, et par l'observateur d'Haïti.

32. L'observateur de l'Union européenne a également participé à ce débat.

Table ronde 2

Resserrer la coopération en matière de développement en vue de contribuer aux différents aspects du Programme 2030

33. À sa 41^e séance, le 21 juillet, le Conseil a tenu un débat sur le thème « Resserrer la coopération en matière de développement en vue de contribuer aux différents aspects du Programme 2030 », présidé par son Vice-Président (Honduras) et animé par le Secrétaire général de l'Alliance mondiale pour la participation des citoyens (CIVICUS), Dhananjayan Sriskandarajah.

34. Le Vice-Ministre des affaires internationales et multilatérales du Ministère coréen des affaires étrangères, Jongmoon Choi, a prononcé un discours liminaire, et des exposés ont été faits par les intervenants suivants : le Secrétaire général du Gouvernement togolais et membre du Comité d'experts de l'administration publique, Palouki Massina; le Directeur de la Direction des organismes des Nations Unies et de la coopération économique régionale du Ministère éthiopien des finances et du développement économique, Admasu Nebebe; Riikka Laatu, Directrice générale adjointe de la coopération pour le développement du Ministère finlandais des affaires étrangères; l'Ambassadeur à la Mission permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies et ancien Haut-Commissaire du Royaume-Uni pour l'Ouganda, Martin Shearman; et le Président-Directeur général d'ActionAid, Adriano Campolina.

35. Au cours du dialogue qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par l'observateur de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

36. L'observateur de l'UIP a fait une déclaration.

37. Le représentant du PNUD a également participé à ce débat.

Table ronde 3

Promotion de l'apprentissage mutuel entre partenaires du Sud et rôle de la coopération Sud-Sud en faveur du développement durable

38. À sa 41^e séance, le 21 juillet, le Conseil a tenu un débat sur le thème « Promotion de l'apprentissage mutuel entre partenaires du Sud et rôle de la coopération Sud-Sud en faveur du développement durable », présidé par son Vice-Président (Honduras) et animé par la Directrice exécutive de l'Agence de la coopération internationale pour le développement du Ministère mexicain des affaires étrangères, María Eugenia Casar, qui a en outre fait une déclaration.

39. Le Directeur de l'Institut national de politique en matière de finances publiques du Ministère indien des finances, Rathin Roy, a prononcé un discours liminaire, et des exposés ont été faits par les intervenants suivants : le Ministre somalien de la planification et de la coopération internationale, Abdirahman Yusuf A. Aynte; le Directeur de l'Agence brésilienne de coopération, João Almino; et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la coopération Sud-Sud et Directeur du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, Jorge Chediek.

40. Au cours du dialogue qui a suivi, l'orateur principal et les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les représentants de

l'Allemagne et de l'Algérie, et par les observateurs de la Colombie, de la République bolivarienne du Venezuela et de la Thaïlande.

41. L'observateur de l'Union européenne a fait une déclaration.

42. Le représentant de l'OIT a également participé à ce débat.

43. Les représentants d'organisations non gouvernementales, dotées du statut consultatif auprès du Conseil, Reality of Aid et la Confédération syndicale internationale, ont en outre formulé des observations et posé des questions.

Table ronde 4

Suivi et examen de la coopération en matière de développement dans le cadre du Programme 2030 : qualité, efficacité et effets sur le développement durable

44. À sa 42^e séance, le 22 juillet, le Conseil a tenu un débat sur le thème « Suivi et examen de la coopération pour le développement dans le cadre du Programme 2030 : qualité, efficacité et effets sur le développement durable », présidé par son Vice-Président (Estonie), et animé par la Directrice d'African Monitor, Namhla Mniki-Mangaliso.

45. Des exposés ont été faits par les intervenants suivants : le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations du Département des affaires économiques et sociales, Thomas Gass; Fred Twesiime Tabura, Commissaire adjoint du Département de l'aide au développement et de la coopération régionale du Ministère ougandais des finances, de la planification et du développement économique; Brenda Killen, Directrice adjointe de la Direction de la coopération pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); Petra Bayr, députée du Parlement autrichien; Sachin Chaturvedi, Directeur général du Système de recherche et d'information pour les pays en développement; et Rosario Zeballos Arnez, Conseillère en relations institutionnelles et internationales du Gouvernement régional, Villamontes, dans l'État plurinational de Bolivie.

46. Au cours du dialogue qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les représentants de l'Italie, du Ghana, du Togo et de l'Ouganda, et par l'observateur du Mexique.

47. L'observateur de l'Union européenne a également fait une déclaration.

48. L'observateur de l'UIP a participé à ce débat.

49. Le représentant du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a également participé à ce débat.

50. Le représentant d'une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, IBON International Foundation, a également fait une déclaration.

Table ronde 5

Coopération en matière de développement avec le secteur privé et d'autres acteurs non étatiques et coopération des secteurs public et privé pour le développement

51. Également à sa 42^e séance, le 22 juillet, le Conseil a tenu un débat sur le thème « Coopération du secteur privé et d'autres acteurs non étatiques pour le développement et coopération des secteurs public et privé pour le développement », présidé par son Vice-Président (Estonie) et animé par le Directeur de Development Finance International, Matthew Martin.

52. La Présidente-Directrice générale du Swedish Leadership for Sustainable Development, Magdalena Gerger, a prononcé un discours liminaire, et des exposés ont été faits par les intervenants suivants : le Directeur de l'Agence présidentielle colombienne de coopération internationale, Alejandro Gamboa; Pio Wennubst, Vice-Directeur et Chef du domaine Coopération globale de la Direction suisse du développement et de la coopération; le responsable des organisations de développement, des services bancaires aux entreprises et de l'activité de banque d'investissement de Citibank, John Finnigan; le Président du Conseil de privatisation et de transformation des entreprises d'État en sociétés commerciales du Ministère maldivien des finances et du trésor, Mohamed Nizar; Cordelia Lonsdale, conseillère de Development Initiatives chargée du dialogue et des questions politiques; et Rajiv Joshi, Administrateur délégué de The B Team.

53. Au cours du dialogue qui a suivi, l'orateur principal et les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par le représentant de l'Ouganda et par l'observatrice de la République dominicaine.

54. Le représentant de l'UIP a également fait une déclaration.

55. Le représentant du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a également pris part à la discussion.

56. Les représentants de la China Foundation for Peace and Development et de la Confédération syndicale internationale, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont également pris la parole.

Table ronde 6

Perspectives de coopération en matière de développement pour le renforcement des capacités et rôle du développement technologique et de la facilitation des technologies dans la réalisation des objectifs de développement durable

57. À sa 43^e séance, le 22 juillet, le Conseil a tenu un débat sur le thème « Perspectives de la coopération pour le développement dans le domaine du renforcement des capacités et rôle du développement technologique et de la facilitation dans la réalisation des objectifs de développement durable », présidé par son vice-président (Estonie) et animé par le Sous-Secrétaire général et Directeur du bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Elliott Harris.

58. La Secrétaire générale de la Zayed International Foundation for the Environment, Meshgan Al Awar, a prononcé un discours liminaire, et des exposés ont été faits par les intervenants suivants : le Directeur adjoint au développement

économique et à l'environnement du Ministère indonésien des affaires étrangères, Muhsin Syihab; la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Alicia Bárcena; le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Gyan Chandra Acharya; et Mark Lewis, Directeur assistant de l'Institut du FMI pour le développement des capacités.

59. Au cours du dialogue qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants du Ghana et de l'Afrique du Sud et les observateurs de la Sri Lanka et de la Turquie.

Débat de synthèse

Principaux messages issus du Forum pour la coopération en matière de développement de 2016

60. À sa 43^e séance, le 22 juillet, le Conseil a tenu un débat sur les principaux messages issus du Forum pour la coopération en matière de développement de 2016, présidé par son président, qui a fait une déclaration.

61. Le débat était animé par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, Carlos Lopes, et des exposés ont été faits par les intervenants suivants : la Directrice générale de la coopération internationale du Ministère argentin des affaires étrangères et du culte, Ana Ciuti; Lord Jack McConnell, député du Parlement du Royaume-Uni; l'ancien Coprésident de l'équipe indépendante de conseillers du Bureau du Conseil économique et social et Directeur de l'Académie diplomatique du Chili, Juan Somavía; et la Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, Kate Gilmore.

62. Au cours du dialogue qui a suivi, les intervenants ont répondu aux déclarations faites par les représentants du Congo et du Pakistan.

D. Débat thématique sur le thème « Les infrastructures au service du développement durable pour tous »

63. Conformément à la décision 2016/213, le Conseil a tenu un débat thématique sur le thème « Les infrastructures au service du développement durable pour tous » (point 5 d) de l'ordre du jour) à sa 40^e séance, le 21 juillet 2016. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2016/SR.40).

64. Le débat était présidé par le Président du Conseil, qui a fait une déclaration, et l'ancienne Présidente du Costa Rica et membre du Club de Madrid, Laura Chinchilla Miranda, a prononcé un discours liminaire.

65. Homi Kharas, membre émérite et Directeur adjoint du Programme Économie mondiale et développement de la Brookings Institution a animé le débat, des exposés ont été faits par les intervenants suivants : le Ministre maldivien de l'environnement et de l'énergie, Thoriq Ibrahim; le responsable de la population et de la planification dans le secteur social de l'Autorité ougandaise de planification, John B. Ssekamatte-Ssebuliba; l'Envoyée spéciale de la Banque africaine de développement pour l'égalité des sexes, Geraldine Fraser-Moleketi; le chef de file du Forum mondial pour l'infrastructure et Directeur principal chargé des partenariats public-privé de la Banque mondiale, Laurence Carter; Amar

Bhattacharya, membre émérite du Programme Économie mondiale et développement de la Brookings Institution; et l'intervenant principal, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations du Département des affaires économiques et sociales, Thomas Gass.

66. Au cours de la discussion qui a suivi, les membres du groupe ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les représentants du Sri Lanka, des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de la Croatie, du Ghana, de la Chine et du Cameroun.

E. Débat général du débat de haut niveau

67. À ses 37^e à 39^e séances, du 18 au 20 juillet 2016, le Conseil a tenu un débat général ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux États membres des institutions spécialisées, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, aux grands groupes et à d'autres intéressés, sur le thème du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, intitulé « Ne pas faire de laissés-pour-compte ». Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.37, E/2016/SR.38 et E/2016/SR.39).

68. À sa 37^e séance, le 18 juillet, le Conseil a ouvert le débat général et entendu les déclarations des intervenants suivants : le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Virachai Plasai; le Commissaire européen chargé de la coopération internationale et du développement (au nom de l'Union européenne), Neven Mimica; le Ministre dominicain de l'économie, de la planification et du développement (au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Juan Temístocles Montás; le Ministre bangladais des affaires étrangères (au nom du Groupe des pays les moins avancés), Shahidul Haque; le Secrétaire permanent du Bureau du Cabinet zambien (au nom du Groupe des pays en développement sans littoral), Bernard Kamphasa; le Président du Parlement des Fidji (au nom du Groupe des petits États insulaires en développement du Pacifique), Jiko Fatafehi Luveni; le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom des États d'Afrique), Mohamed Khaled Khiari; le Représentant permanent adjoint de la Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom de la Communauté des Caraïbes), Eden Charles; le Ministre sri-lankais du développement durable et des espèces sauvages (au nom du Groupe des quinze), Gamini Jayawickrama Perera; le Ministre costaricien de l'environnement et de l'énergie (également au nom de l'Arménie, du Belarus, du Chili, de la Colombie, d'El Salvador, du Guatemala, de la Jamaïque, du Mexique, du Panama, des Philippines et de la République dominicaine), Edgar Gutiérrez Espeleta; le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom des États membres du Forum des îles du Pacifique), Max Hufanen Rai; le Ministre sri-lankais du développement durable et des espèces sauvages, Gamini Jayawickrama Perera; le Ministre maldivien de l'environnement et de l'énergie, Thoriq Ibrahim; la Ministre slovène du développement, des projets stratégiques et de la cohésion, Alenka Smerkolj; le Ministre gabonais du développement durable, de l'économie et de la promotion des investissements et de la prospective, Régis Immogault; le Ministre lituanien de l'environnement, Kestutis Treciokas; le Ministre hondurien du développement et de

l'inclusion sociale, Ricardo Cardona; le Secrétaire du Cabinet du Ministère kényan du transfert de compétences et de la planification, Festus Mwangi Kiunjuri; le Ministre malgache de l'économie et de la planification, Herilanto Raveloharison; le Ministre guinéen de la planification et de la coopération internationale, Kanny Diallo; la Vice-Ministre de la planification, de l'évaluation et du développement régional du Ministère mexicain du développement social, Vanessa Rubio Márquez; la Sous-Secrétaire au territoire et à la mer du Ministère italien de l'environnement, Silvia Velo; la Directrice générale adjointe de l'Autorité nationale de développement économique des Philippines, Rosemarie G. Edillon; le Premier Vice-Ministre géorgien des affaires étrangères, David Zalkaliana; le Directeur du Bureau de la planification et du budget du Bureau du Président uruguayen, Álvaro García; le Vice-Ministre lao de la planification et de l'investissement, Kikeo Chanthaboury; la Secrétaire parlementaire de la Ministre canadienne du développement international et de la francophonie, Karina Gould; le Vice-Ministre argentin des affaires étrangères, Carlos Foradori; le Vice-Secrétaire d'État à la coopération internationale du Ministère hongrois des affaires étrangères et du commerce, Ádám Zoltán Kovács; la Vice-Ministre panaméenne du développement social, Michelle Muschett; le Directeur général adjoint de l'Unité de planification économique du Bureau du Premier Ministre malaisien, K. Yogeesvaran; le Sous-Secrétaire au développement mondial et à la coopération du Ministère danois des affaires étrangères, Morten Jespersen; et la Chef adjointe de la Division de la coopération économique et du développement durable de la Direction générale de la diplomatie multilatérale du Ministère bélarussien des affaires étrangères, Larysa Belskaya.

69. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les grands groupes ci-après : agriculteurs et femmes, et le groupe de parties prenantes, Ensemble 2030.

70. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et sociale suivantes : Service international pour les droits de l'homme; Saferworld; International Presentation Association; Global Foundation for Democracy and Development; International Federation for Family Development; Fraternité Notre-Dame; General Forum of the Arabic and African Non-Governmental Organizations; International Committee for Peace and Reconciliation; et Legião de Boa Vontade.

71. À sa 38^e séance, le 19 juillet, le Conseil a repris le débat général et entendu les déclarations des intervenants suivants : la Représentante permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, Samantha Power; le Ministre tchèque des affaires étrangères, Lubomir Zaorálek; le Vice-Ministre chinois des affaires étrangères, Li Baodong; le Ministre finlandais de l'agriculture et de l'environnement, Kimmo Tiilikainen; le Ministre suédois de l'administration publique, Ardalan Shekarabi; la Ministre paraguayenne des femmes, Ana María Baiardi Quesnel; le Ministre afghan de l'économie, Abdul Sattar Murad; la Ministre égyptienne de la coopération internationale, Sahar Nasr; le Ministre libérien des finances et de la planification du développement, Boima S. Kamara; le Ministre mauricien de l'environnement, du développement durable et de la gestion des catastrophes et des plages, Alain Wong Yen Cheong; la Ministre congolaise de l'économie forestière, du développement durable et l'environnement, Rosalie Matondo; le Ministre costaricien de l'environnement et de l'énergie, Edgar Gutiérrez Espeleta; le Ministre de la planification de la République démocratique du

Congo, Georges Wembi Loambo; le Vice-Ministre coréen des affaires internationales et multilatérales, Jongmoon Choi; le Vice-Ministre vietnamien de la planification et de l'investissement, Nguyen The Phuong; le Secrétaire d'État espagnol aux affaires étrangères et à l'Amérique latine, Jesús Gracia Aldaz; le Vice-Ministre saoudien de l'économie et de la planification, Mohammad Altuwajri; le Vice-Ministre russe des affaires étrangères, Vassily Nebenzia; le Vice-Ministre parlementaire japonais des affaires étrangères, Kazuyuki Nakane; la Vice-Présidente de NITI Aayog (Autorité nationale indienne pour le changement), Arvind Panagariya; le Directeur général des affaires environnementales internationales et du développement durable du Ministère iranien des affaires étrangères, Majid Bizmark; le Conseiller principal du Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce, Hamish Cooper; le Ministre d'État éthiopien des finances et du développement économique, Ahmed Shide; le Secrétaire permanent du Bureau du Cabinet zambien, Bernard Kamphasa; l'Ambassadeur du Ministère serbe des affaires étrangères, Dragan Zupanjevac; l'Assistante spéciale principale du Président du Nigéria pour les objectifs de développement durable, Adejoke Orellope-Adefulire; le Directeur général de la Commission nationale ghanéenne de planification du développement, Nii Moi Thompson; le Directeur général adjoint aux affaires économiques et financières internationales du Ministère algérien des affaires étrangères, Blekacem Belkaid; la Conseillère du Ministère iraquien des affaires étrangères, Bushra Al-Nussairy; la Commissaire générale au développement durable de la France, Laurence Monnoyer-Smith; la Représentante permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, Bénédicte Frankinet; la Représentante permanente des Seychelles auprès de l'Organisation des Nations Unies, Marie-Louise Potter; l'Ambassadeur d'Israël auprès des îles des Caraïbes, de la Communauté des Caraïbes et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, Mordehai Amihai-Bivas; et le Représentant permanent des Palaos auprès de l'Organisation des Nations Unies, Caleb Otto.

72. À la même séance, les représentants de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires ont également fait des déclarations.

73. À sa 39^e séance, le 20 juillet, le Conseil a repris le débat général et a entendu les déclarations des intervenants suivants : la Chef de délégation australienne, Natasha Smith; le Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ibrahim O. Dabbashi; le Directeur général aux affaires internationales du Ministère croate des affaires étrangères et européennes, Amir Muharemi; la Représentante permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies, Sylvie Lucas; le représentant de l'Afrique du Sud; le Secrétaire d'État parlementaire au Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, Thomas Silberhorn; le représentant de l'Ukraine; le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, Antonio de Aguiar Patriota; le Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies, Courtenay Rattray; le Représentant permanent adjoint de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mounzer Mounzer; le Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ion Jinga; le Représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies, José Alberto Antonio Sandoval Cojulún; le Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, Horacio Sevilla Borja; le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Kairat Abdrakhmanov;

le Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, David Donoghue; le Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies, Durga Prasad Bhattarai; le Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, František Ruzicka; le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies, Max Hufanen Rai; le Chargé d'affaires de la Mission permanente de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies, Joseph Teo; le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, Matthew Rycroft, CBE; le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies, Dianguina dit Yaya Doucouré. le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Omer Dahab Fadi Mohamed; le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies, Nawaf Salam; le représentant de l'État plurinational de Bolivie; le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Dian Triansyah Djani; le Représentant permanent adjoint de la République de Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies, Eden Charles; la Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, Lana Nusseibeh; le Représentant permanent adjoint du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Nabeel Munir; la Représentante permanente adjointe du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ei Ei Khin Aye; le représentant de l'Azerbaïdjan; le représentant de l'Albanie; la Représentante permanente adjointe du Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ana Silvia Rodríguez Abascal; et le représentant de la Tunisie.

74. À la même séance, les observateurs de l'UIP, de l'Organisation internationale de la Francophonie, de la Ligue des États arabes et de l'OCDE ont fait des déclarations.

75. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants de la FAO et de l'OIT.

76. À la 39^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

77. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : peuples autochtones; commerce et industrie; travailleurs et syndicats; personnes handicapées; et personnes âgées.

78. À la même séance également, les représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et sociale suivantes sont intervenus : Corporativa de Fundaciones; Religieuses du Sacré-Cœur de Marie; Association internationale IUS PRIMI VIRI; et China Energy Fund Committee.

F. Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau

79. À la 43^e séance, le 22 juillet 2016, le Conseil était saisi du projet de déclaration ministérielle contenu dans le document E/2016/L.24-E/HLPF/2016/L.2 soumis par le Président du Conseil sur la base de consultations informelles et adopté

à la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil avant la clôture de sa session. Voir chapitre VI, paragraphe 4.

80. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture de l'état des incidences financières du projet de déclaration ministérielle et corrigé oralement le paragraphe 5 de l'annexe du projet de déclaration ministérielle (E/2016/SR.43).

81. Avant l'adoption, une déclaration a été faite par le représentant du Nicaragua. Après l'adoption, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Australie et du Pérou.

82. Le texte de la déclaration ministérielle adoptée à la réunion du Forum politique de haut niveau sur le développement durable et ultérieurement adoptée par le Conseil (E/HLS/2016/1) se lit comme suit :

Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2016 sur le thème annuel intitulé « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements »

Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social en 2016 sur le thème intitulé « Ne pas faire de laissés-pour-compte »

Nous, ministres et hauts représentants, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York,

1. *Nous nous engageons* à ne pas faire de laissés-pour-compte dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À l'occasion de ce premier Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé à l'issue de l'adoption historique du Programme, nous soulignons que les 17 objectifs de développement durable et les 169 cibles qui y sont associées doivent être atteints dans l'intérêt de tous les pays et de tous les peuples ainsi que de toutes les composantes de la société. Nous soulignons que le Programme 2030 est axé sur l'être humain et est universel et porteur de changement et que ses objectifs et ses cibles sont intégrés et indivisibles et concilient les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale. Il s'agit d'un plan d'action axé sur l'être humain, la planète et la prospérité qui vise également à renforcer la paix universelle dans une liberté plus grande et dont l'exécution est confiée à tous les pays et à toutes les parties prenantes dans le cadre d'un partenariat collaboratif. Nous réaffirmons tous les principes énoncés dans le Programme et nous réaffirmons également que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable;

2. *Nous soulignons* que le Forum politique de haut niveau a pour mission de formuler des orientations politiques, des avis et des recommandations aux fins de la

concrétisation des engagements pris en faveur du développement durable et qu'il joue un rôle central en ce qui concerne la supervision d'un ensemble de mécanismes de suivi et d'examen du Programme 2030 au niveau mondial, travaillant pour cela en concertation avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres organes et forums, dans le respect de leur mandat respectif. Le Forum facilitera notamment la mise en commun des données d'expérience et des pratiques de référence et promouvra la cohérence et la coordination des politiques de développement durable à l'échelle du système, en partant du principe que le Programme 2030 s'applique à tous, compte tenu des particularités, des capacités et des niveaux de développement de chaque pays et de la marge de décision qui revient à chacun d'entre eux, et qu'il doit être mis en œuvre conformément aux devoirs et aux droits souverains des pays au regard du droit international et de la Charte des Nations Unies;

3. *Nous accueillons* favorablement les premières mesures qui ont été prises pour mettre en œuvre le Programme 2030 à tous les niveaux, mesures qui s'inscrivent dans le prolongement des progrès accomplis dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et dont elles visent à achever la réalisation. Nous sommes encouragés par ces mesures, prises dès la première année, et nous attendons avec intérêt de nouveaux progrès touchant notamment la revitalisation et le renforcement du Partenariat mondial pour le développement durable, la mise en concordance des politiques existantes avec le nouveau plan d'action mondial, le renforcement de la cohérence et de l'intégration des politiques et de l'action du système en vue d'atteindre les objectifs et les cibles de développement durable, les réponses qui seront apportées aux problèmes existants ou qui font leur apparition, le renforcement des capacités nationales aux fins de la prise de décisions reposant sur des faits et des données, et l'instauration d'environnements porteurs axés sur la participation et la coopération à tous les niveaux. Nous prenons note avec intérêt du premier rapport annuel du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable;

4. *Nous avons examiné* le thème retenu en 2016 par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, « Ne pas faire de laissés-pour-compte », et nous soulignons à cet égard que la dignité de l'être humain est fondamentale et que nous nous employons à aider les plus démunis et les plus vulnérables en premier. Soucieux de ne pas faire de laissés-pour-compte, nous nous attachons à éliminer la faim et la pauvreté et à parvenir de façon intégrée au développement durable dans ses trois dimensions, à savoir la croissance économique pour tous, la protection de l'environnement et l'inclusion sociale. Nous veillerons à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles. Nous nous attacherons également à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives, nous respecterons et défendrons tous les droits de l'homme et nous plaiderons en faveur d'un système économique mondial équitable qui ne laissera de côté aucun pays, aucun peuple et aucun individu, en garantissant un travail décent et des moyens de subsistance productifs pour tous, tout en préservant la planète pour nos enfants et les générations futures. Nous œuvrons à l'édification d'un monde pacifique, affranchi de la peur, de la violence et du terrorisme. Nous nous engageons à faire de ce monde une réalité;

5. *Nous nous engageons*, dans le cadre des mesures prises pour ne pas faire de laissés-pour-compte, à faire porter notre action sur les domaines dans lesquels les obstacles sont les plus nombreux, notamment en veillant à associer les plus démunis

aux activités que nous entreprenons. Nous jugeons crucial de protéger et d'autonomiser les personnes les plus vulnérables. Nous rappelons que les personnes dont les besoins sont pris en compte dans le Programme 2030 englobent les enfants, les adolescents, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes âgées, les peuples autochtones, les réfugiés, les déplacés, les migrants et les personnes vivant dans des zones touchées par des situations d'urgence humanitaire ou dans des zones en proie à un conflit ou au terrorisme;

6. *Nous soulignons* que nous sommes résolus à ce qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte et, à cet égard, nous nous engageons véritablement à instaurer un monde libéré de la pauvreté, de la faim, de la maladie, du besoin et de la dégradation de l'environnement, où chacun peut s'épanouir; un monde où chacun sait lire, écrire et compter, un monde où chacun jouit d'un accès équitable à une éducation de qualité à tous les niveaux, aux soins de santé et à la protection sociale, où la santé physique et mentale et le bien-être social sont assurés, un monde où les engagements que nous avons pris concernant le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement sont tenus et où il y a une meilleure hygiène; un monde où il y a des aliments en quantité suffisante pour tous et où chacun peut se nourrir de manière saine et nutritive, quels que soient ses moyens;

7. *Nous estimons* qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité et, qu'inversement, la paix et la sécurité sont en danger en l'absence de développement durable. Le Programme 2030 reconnaît la nécessité d'édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives, qui offrent à tous un accès à la justice dans des conditions d'égalité et qui soient fondées sur le respect des droits de l'homme (y compris le droit au développement), un véritable état de droit et une bonne gouvernance à tous les niveaux, et sur des institutions transparentes, efficaces et responsables. Il prend en compte les facteurs tels que les inégalités, la corruption, la mauvaise gouvernance et les transferts illicites de fonds et d'armes qui engendrent la violence, l'insécurité et l'injustice. Nous devons redoubler d'efforts pour régler ou prévenir les conflits et aider les pays qui sortent d'un conflit, notamment en veillant à ce que les femmes soient associées aux mesures de consolidation de la paix et d'édification de l'État. Nous lançons un appel pour que soient adoptées de nouvelles mesures et engagées de nouvelles actions visant, conformément au droit international, à supprimer les obstacles au plein exercice du droit à l'autodétermination des peuples sous domination coloniale ou sous occupation étrangère, qui continuent de nuire au développement économique et social de ces peuples ainsi qu'à leur environnement;

8. *Nous soulignons* que le respect universel des droits de l'homme et de la dignité humaine, de la paix, de la justice, de l'égalité et de la non-discrimination est au cœur de notre engagement consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte. Notre engagement porte également sur le respect de la race, de l'ethnicité et de la diversité culturelle et sur une égalité des chances qui permette de réaliser pleinement le potentiel humain et de partager la prospérité. Nous sommes attachés à un monde qui investit dans ses enfants et dans sa jeunesse et où chaque enfant grandit à l'abri de la violence et de l'exploitation sous toutes leurs formes. Nous aspirons à un monde où l'égalité des sexes sera une réalité pour chaque femme et chaque fille et où tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques à leur autonomisation seront levés. Nous œuvrerons à l'édification d'un monde dans lequel les jeunes – hommes et femmes – seront des agents essentiels du changement et bâtiront un avenir meilleur pour eux-mêmes et les sociétés dans lesquelles ils évoluent, aidés en cela par une

culture de l'innovation, de la viabilité et de l'inclusion; un monde juste, équitable, tolérant, ouvert, créatif et socialement inclusif où les sociétés ne feront pas de laissés-pour-compte et où les besoins des plus vulnérables seront satisfaits;

9. *Nous soulignons également* notre volonté d'édifier un monde dans lequel chaque pays jouit d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, et où le principe d'un travail décent pour tous est une réalité, un monde où les modes de consommation et de production et l'utilisation de toutes les ressources naturelles sont durables; un monde dans lequel le développement est respectueux du climat et de la biodiversité, un monde dans lequel nous régénérons, protégeons et exploitons de façon viable tous les écosystèmes, un monde dans lequel nous renforçons la coopération de façon à éviter de dégrader l'environnement et dans lequel nous nous engageons en faveur de la résilience et de la réduction des risques de catastrophe; un monde dans lequel les établissements humains et l'utilisation de la technologie sont ouverts à tous, sûrs, résilients et durables et dans lequel chacun a accès à des systèmes de transport et à des systèmes énergétiques sûrs, d'un prix abordable, fiables et viables; un monde où l'humanité vit en harmonie avec la nature et où la faune et la flore sauvages et les autres espèces vivantes sont protégées;

10. *Nous soulignons* en outre que le fait de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles apportera une contribution capitale à la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles. Les femmes et les filles doivent avoir accès, sur un pied d'égalité avec les hommes et les garçons, à une éducation de qualité à tous les niveaux, aux services de santé, aux ressources économiques et naturelles et à la vie civile et politique active, et avoir les mêmes chances d'accéder à l'emploi, aux postes de direction et à la prise de décisions à tous les niveaux. Nous nous efforcerons d'investir davantage dans la réduction des inégalités entre les sexes et dans le renforcement des institutions qui soutiennent l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles aux plans mondial, régional et national. Nous œuvrons à l'édification d'un monde dans lequel toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles seront éliminées, y compris avec le soutien actif des hommes et des garçons. Il est crucial que le principe de l'égalité des sexes soit systématiquement pris en compte dans la mise en œuvre du Programme 2030;

11. *Nous accueillons favorablement* les nombreux apports faits par les organismes des Nations Unies et des organes et forums intergouvernementaux à la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier ceux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, du système des Nations Unies pour le développement et des institutions spécialisées des Nations Unies. Dans le cadre du débat de haut niveau du Conseil économique et social, nous accueillons favorablement les travaux du Conseil, y compris ceux de ses commissions techniques et régionales et de ses autres mécanismes, qui ont été guidés par le thème intitulé « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements ». Le Conseil joue un rôle central à l'appui des mesures que nous prenons pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte, notamment en s'intéressant aux problèmes nouveaux ou existants, en facilitant la participation de diverses parties prenantes et en favorisant la cohérence et la coordination de l'action du système. Entre autres activités touchant la mise en œuvre du Programme 2030, nous soulignons les apports majeurs faits par le Forum de la jeunesse, le Forum des partenariats et le Forum pour la coopération en matière de développement; les contributions apportées à l'occasion des débats consacrés par

le Conseil aux activités opérationnelles, à l'intégration et aux affaires humanitaires; les contributions faites à l'occasion des réunions extraordinaires du Conseil sur les inégalités, le phénomène El Niño et le virus Zika; les contributions apportées à l'occasion du dialogue sur le positionnement du système des Nations Unies pour le développement à plus longue échéance dans le cadre du Programme 2030, qui a été engagé par le Conseil dans la perspective de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt les contributions du Conseil et d'autres Forums et organes intergouvernementaux dans les années qui viennent, notamment celles qui porteront sur les examens thématiques consacrés au Programme 2030;

12. *Nous soulignons* l'attention donnée dans le Programme 2030 à la construction d'infrastructures résilientes et au lien particulier avec la promotion d'une industrialisation durable qui profite à tous et la promotion de l'action en faveur de l'innovation, compte tenu du débat thématique qui s'est tenu dans le cadre du débat de haut niveau sur le thème intitulé « Les infrastructures au service du développement durable pour tous ». Nous sommes résolus à combler les lacunes en matière d'infrastructures, notamment en augmentant les investissements et en renforçant encore les capacités dans le cadre d'un schéma directeur cohérent, y voyant là un élément essentiel qui permettra de réduire les inégalités à l'intérieur des pays et entre pays. Nous soulignons également que les infrastructures doivent être sûres, accessibles et à dimension humaine et promouvoir l'intégration économique et le raccordement, de sorte qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte;

13. *Nous savons* que l'ampleur et la portée du Programme 2030 appellent un Partenariat mondial pour le développement durable revitalisé et renforcé qui en assurera la mise en œuvre, dans un esprit de solidarité mondiale, faisant en particulier intervenir les plus pauvres et les personnes vulnérables. Nous entendons agir dans ce sens sans réserve aucune et nous nous emploierons à concrétiser tous les engagements, en coopération avec toutes les parties prenantes. La fourniture de moyens de mise en œuvre, notamment ceux qui sont énoncés au titre de l'objectif 17 et de chacun des objectifs de développement durable, complétée par les politiques et les mesures concrètes exposées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui fait partie intégrante du Programme 2030, est indispensable si nous voulons atteindre nos objectifs ambitieux et veiller à ce qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte;

14. *Nous nous félicitons* à cet égard, notamment, de la tenue du premier Forum du Conseil économique et social sur le financement du développement; nous prenons note des conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental qui y ont été adoptées, et comptons que de nouveaux progrès seront accomplis dans le suivi. Nous accueillons avec satisfaction les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans le démarrage des activités des trois composantes du Mécanisme de facilitation des technologies et de la tenue du premier Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, deux éléments importants qui contribuent notamment à faciliter la mise au point, le transfert et la diffusion des technologies permettant d'atteindre les objectifs de développement durable. Nous attendons avec intérêt la création de la plateforme en ligne du Mécanisme. Nous

nous félicitons également des progrès réalisés dans les activités de la Banque de technologies;

15. *Nous soulignons* qu'il importe que la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 se fassent de façon participative et inclusive à tous les niveaux. Nous sommes conscients que ces responsabilités incombent au premier chef aux gouvernements. Nous sommes également conscients que les parlements, les autorités infranationales et toutes les autres parties prenantes concernées, y compris le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires et les organisations philanthropiques, ont un rôle à jouer. Leur participation garantit l'application du principe de notre responsabilité vis-à-vis de nos citoyens et accroît l'efficacité de notre action, en favorisant les effets de synergie, les partenariats multipartites, la coopération internationale, l'échange de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel. Nous nous félicitons de la participation des grands groupes et des autres parties prenantes concernées au Forum politique de haut niveau et des contributions qu'ils y ont apportées et nous les invitons à continuer de s'engager pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte;

16. *Nous soulignons* que, pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, nous devons disposer de données ventilées par catégorie de haute qualité qui soient accessibles, actualisées et fiables et qui nous permettent notamment de recenser les inégalités. De telles données devraient permettre de mesurer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, ainsi que les progrès accomplis en matière de développement durable, de mettre en lumière les inégalités, les lacunes, les progrès et les difficultés récurrentes, de trouver des solutions innovantes et d'orienter la mise en œuvre du Programme 2030 à tous les niveaux. Nous nous efforcerons de mettre au point des indicateurs plus globaux qui soient complémentaires du produit intérieur brut. Nous demandons instamment aux gouvernements et aux organisations internationales, à savoir les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les autres parties prenantes, d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités dans les domaines de la collecte, de la ventilation par catégorie, de l'analyse et de la diffusion de données à tous les niveaux, sachant que l'examen global du Programme 2030 sera essentiellement fondé sur des sources officielles de données nationales. Nous nous félicitons que la Commission de statistique ait décidé d'adopter le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et cibles de développement durable établi par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, cadre qui constitue un point de départ concret, et dont nous attendons avec intérêt la mise en œuvre et les améliorations continues, effectuées dans un esprit de transparence et d'ouverture;

17. *Nous saluons* les 22 pays¹ qui ont présenté des examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau en 2016, et soulignons l'engagement et le sens des responsabilités exemplaire dont ils ont fait preuve en prenant leurs premières mesures visant à mettre en œuvre le Programme 2030, qu'ils ont notamment intégré à leurs stratégies nationales de développement et de développement durable. Les examens menés par les pays au niveau national

¹ L'Allemagne, la Chine, la Colombie, l'Égypte, l'Estonie, la Finlande, la France, la Géorgie, Madagascar, le Maroc, le Mexique, le Monténégro, la Norvège, l'Ouganda, les Philippines, la République bolivarienne du Venezuela, la République de Corée, le Samoa, la Sierra Leone, la Suisse, le Togo et la Turquie.

devraient servir de base aux examens volontaires aux niveaux régional et mondial, selon que de besoin. Ces examens peuvent promouvoir la participation de l'ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre du Programme, objectif fixé dans le Programme lui-même, et contribuer à ce que les parties prenantes se l'approprient aux niveaux national et infranational, ce qui appuierait notre action visant à ne laisser personne pour compte. Nous soulignons qu'il importe de renforcer les capacités des pays pour ce qui est du suivi et de l'examen, et qu'il serait judicieux de prévoir la fourniture d'une assistance en vue de la préparation des examens nationaux volontaires qui seront présentés au Forum politique de haut niveau, cette assistance pouvant notamment prendre la forme de consignes et de méthodes fournies à ceux qui le souhaitent pour traiter de questions telles que les corrélations entre les divers objectifs de développement durable. Nous encourageons les autres pays à tenir compte des enseignements que l'on peut tirer de l'expérience de ces 22 pays ayant présenté des examens volontaires, et à se porter eux-mêmes volontaires dans les années à venir;

18. *Nous savons* que les instances régionales et sous-régionales peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre du Programme 2030, y compris pour ce qui est de son suivi et de son examen, notamment en promouvant l'apprentissage par les pairs et la coopération, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, selon que de besoin, et en aidant à établir des liens entre la mise en œuvre aux niveaux national et mondial. Nous nous réjouissons à cet égard que des instances régionales et sous-régionales concernées par le développement durable aient été recensées, créées ou convoquées;

19. *Nous soulignons* que la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques est un défi mondial qui nous concerne tous, et en particulier ceux qui vivent dans la pauvreté. Nous prenons acte des effets de synergie entre la mise en œuvre de l'Accord de Paris et celle du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous accueillons avec satisfaction l'Accord de Paris, en vertu duquel toutes les parties prendront d'urgence des mesures visant à faire face aux changements climatiques, et nous comptons que cet accord fera promptement l'objet d'une ratification, d'une acceptation, d'une approbation ou d'une adhésion et qu'il entrera en vigueur et sera mis en œuvre rapidement. Nous comptons également que des ressources seront mobilisées pour aider à la mise en œuvre de l'Accord. Nous savons que les pays en développement ont des besoins qui leur sont propres et sommes conscients de leur situation particulière, surtout s'agissant des pays particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques²;

20. *Nous réaffirmons* que chaque pays qui aspire au développement durable doit relever des défis particuliers. Les pays les plus vulnérables, et en particulier les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, méritent une attention particulière; c'est le cas aussi des pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit. De nombreux pays à revenu intermédiaire se heurtent aussi à des difficultés graves. Nous nous félicitons à cet égard des progrès réalisés à ce jour et réaffirmons notre appui au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et

² Comme indiqué dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

réaffirmons qu'il importe de soutenir l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Nous prenons note des principes consacrés dans le New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles élaboré par le Groupe G7+, regroupant des pays qui sont ou ont été touchés par des conflits;

21. *Nous attendons avec intérêt* les décisions issues de tous les processus intergouvernementaux en cours et à venir qui contribueront à la mise en œuvre du Programme 2030, y compris, entre autres, celles qui découleront de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui se tiendra à Quito en octobre 2016, de la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qui se tiendra à New York, en septembre 2016, de la treizième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra à Cancún (Mexique) en décembre 2016, et du sommet du G20, qui se tiendra à Hangzhou (Chine) en septembre 2016. Nous recommandons que ces processus et d'autres initiatives, comme par exemple le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, soient axés sur l'objectif que personne ne soit laissé de côté. Nous soulignons qu'étant donné que les objectifs énoncés dans le Programme 2030 sont intégrés et indissociables, il importe de penser la planification stratégique, la mise en œuvre et l'établissement de rapports à l'échelle du système pour garantir la cohérence et l'intégration de l'appui à la mise en œuvre effective du Programme par le système des Nations Unies pour le développement;

22. *Nous souscrivons* aux résultats des consultations organisées sur la portée et la périodicité du Rapport mondial sur le développement durable et la méthodologie sur laquelle il repose, ainsi que sur sa complémentarité avec le rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable, comme indiqué à l'annexe à la présente déclaration;

23. *Nous jugeons encourageants* l'enthousiasme, l'esprit d'innovation et le dévouement dont fait preuve le large éventail d'acteurs ayant déjà entrepris de mettre en œuvre le Programme 2030 dans le cadre de partenariats collaboratifs, et ce, en dépit de défis divers qui sont apparus après l'adoption du Programme : c'est la preuve qu'il s'agit d'un Programme des peuples, fait par les peuples et pour les peuples. À cet égard, nous attendons avec intérêt la poursuite de la mise en œuvre inclusive du Programme et demandons instamment à ce que tous les efforts soient faits pour veiller à ce que les plus défavorisés soient les premiers à être aidés et à ce que personne ne soit laissé pour compte.

*43^e séance plénière
22 juillet 2016*

Annexe

Rapport mondial sur le développement durable : portée, périodicité, méthodologie et liens avec le rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable

Nous, ministres et hauts représentants, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York,

Portée

Rappelant le paragraphe 83 du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

1. *Nous soulignons* que le Rapport mondial sur le développement durable est un élément important du dispositif de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

2. *Nous soulignons également* que le Forum politique de haut niveau s'inspirera du Rapport mondial sur le développement durable, qui mettra en évidence les liens entre science et politique générale et fournira aux décideurs un solide instrument fondé sur des données d'observation qui leur servira à promouvoir l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Le rapport sera mis à la disposition d'un large éventail de parties prenantes, y compris des entreprises, la société civile ainsi que le grand public;

3. *Nous tenons à ce que* le Rapport présente des preuves scientifiques de façon multidisciplinaire, en tenant compte des trois dimensions du développement durable, afin de refléter le caractère universel, indivisible et intégré du Programme 2030. Parce qu'il a une visée universelle, le Rapport devrait également tenir compte de la dimension régionale, ainsi que des pays ayant une situation particulière. Il fournira des informations sur l'état du développement durable au niveau mondial d'un point de vue scientifique, ce qui facilitera la mise en œuvre du Programme 2030, mettra en lumière les enseignements tirés de l'expérience, les difficultés et les questions, tendances et mesures nouvelles. Il devrait également reposer sur une méthode intégrée et examiner les options permettant de maintenir l'équilibre entre les trois dimensions du développement durable, ces options devant être conformes au Programme 2030 pour en orienter la mise en œuvre;

Périodicité

4. *Nous décidons* qu'un rapport complet et approfondi sera établi tous les quatre ans pour orienter les travaux du Forum politique de haut niveau organisé sous les auspices de l'Assemblée générale;

5. *Nous décidons également* que dans le souci de renforcer les rapports entre science et politiques au Forum politique de haut niveau organisé sous les auspices du Conseil économique et social, les scientifiques travaillant à l'élaboration du Rapport pourraient être invités à contribuer aux débats chaque année, y compris sur le thème du Forum;

Méthode

6. *Nous soulignons* que les grands principes guidant la méthode appliquée aux fins du Rapport devraient être l'objectivité, l'indépendance, la transparence, l'ouverture, la diversité, l'excellence et l'intégrité scientifiques et l'intérêt pratique. Le Rapport est l'aboutissement d'un dialogue constant entre des scientifiques spécialisés dans tous les aspects du développement durable dans le monde. Choisis dans le souci d'une représentation géographique équilibrée, ces scientifiques étudient les évaluations existantes, y compris les rapports sur le développement durable émanant de diverses sources, dont des organismes des Nations Unies, et centralisent des informations jusque-là éparées;

7. *Nous demandons* donc la création d'un groupe de scientifiques indépendants qui sera chargé de rédiger le Rapport mondial sur le développement durable, qui sera établi tous les quatre ans. Ce groupe se composera de 15 experts issus de divers milieux, disciplines scientifiques et institutions, et sa composition tiendra compte des impératifs d'équilibre géographique et de parité des sexes. Pour chaque édition du Rapport, un nouveau groupe de scientifiques indépendants sera constitué par le Secrétaire général à l'issue de consultations ouvertes, transparentes et sans exclusive avec les États Membres, lesquels pourront proposer des candidatures à cet effet. Le groupe commencera ses travaux d'ici à la fin de 2016. Il sera épaulé par une équipe de préparation coprésidée par des représentants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la Banque mondiale, et bénéficiera d'un appui logistique fourni par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. L'équipe de préparation coordonnera les contributions des réseaux existants, représentant les organismes des Nations Unies, le secteur privé, la société civile et les milieux universitaires. Les contributions peuvent également être publiées chaque année sur la plateforme en ligne du Forum politique de haut niveau;

Liens avec le rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable

8. *Nous savons* que le rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable et le Rapport mondial sur le développement durable sont des documents distincts mais complémentaires et qu'ils contribuent tous deux à nourrir les débats du Forum politique de haut niveau depuis des perspectives différentes. Le Forum politique de haut niveau tiendra compte du rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable qui doit être établi chaque année par le Secrétaire général, en coopération avec les organismes des Nations Unies, sur la base du cadre mondial d'indicateurs et des données produites par les systèmes statistiques nationaux ainsi que des informations recueillies à l'échelle régionale. Le Forum travaillera également sur la base des informations fournies dans le Rapport mondial sur le développement durable, qui sera plus scientifique et analytique et mettra l'accent sur les liens entre sciences et politiques.

Mesures prises par le Conseil

83. À sa 43^e séance, le 22 juillet, le Conseil économique et social, dans sa décision 2016/227, a pris note des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements (E/2016/64) (au titre du point 5 de l'ordre du jour);

b) Rapport du Secrétaire général sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement (E/2016/65) (au titre du point 5 c) de l'ordre du jour);

c) Rapport du Secrétaire général sur les infrastructures au service du développement durable pour tous (E/2016/70) (au titre du point 5 d) de l'ordre du jour).

Clôture du débat de haut niveau

84. À sa 43^e séance, le 22 juillet, à la suite d'une déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration (E/2016/SR.43).

85. À la même séance, le Président du Conseil (République de Corée) a formulé des observations finales et déclaré clos le débat de haut niveau de la session de 2016 du Conseil économique et social.

Chapitre VI

Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil économique et social

1. Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a décidé que les réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social (point 6 de l'ordre du jour) seraient convoquées tous les ans par le Président du Conseil pour une durée de huit jours dont trois seraient consacrés à un débat ministériel. Elle a également décidé, dans sa résolution 68/1, que la réunion ministérielle de trois jours du Forum serait incluse dans le débat de haut niveau du Conseil.
2. Dans sa résolution 2016/1, le Conseil a décidé que les réunions du Forum se tiendraient du 11 au 15 juillet 2016. Il a également décidé que la réunion ministérielle de trois jours du Forum se tiendrait du 18 au 20 juillet 2016.
3. Les débats tenus pendant le Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil à sa session de 2016 sont consignés dans le rapport sur les travaux du Forum (E/HLPF/2016/8).

Déclaration ministérielle

4. Le 20 juillet 2016, à sa 16^e séance, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a adopté son projet de déclaration ministérielle tel qu'il figure dans le document E/2016/L.24-E/HLPF/2016/L.2 et qu'il a été soumis par le Président du Conseil. Pour consulter le texte de la déclaration, voir le chapitre V, paragraphe 82.

Chapitre VII

Débat consacré aux activités opérationnelles de développement

1. En application des dispositions de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale et de la résolution 2016/1 du Conseil économique et social, le Conseil a tenu le débat consacré aux activités opérationnelles de développement de sa session 2016 du 22 au 24 février 2016.

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

2. Le Conseil a examiné le point 7 de l'ordre du jour (Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement) de sa 9^e à sa 13^e séance, du 22 au 24 février 2016, ainsi que les 7 et 27 juillet. Il a examiné le point 7 a) de l'ordre du jour (Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée et du Conseil de sécurité) de sa 9^e à sa 14^e séance, du 22 au 24 février; le point 7 b) de l'ordre du jour (Rapports des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial) à ses 10^e, 12^e et 14^e séances, du 22 au 24 février; le point 7 c) de l'ordre du jour (Coopération Sud-Sud pour le développement) de sa 12^e à sa 14^e séance, les 23 et 24 février 2016, et à sa 49^e séance, le 27 juillet 2016. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques de séance correspondants (E/2016/SR.9, E/2016/SR.10, E/2016/SR.11, E/2016/SR.12, E/2016/SR.13, E/2016/SR.14, E/2016/SR.35 et E/2016/SR.49).

3. Le 22 février, à la 9^e séance, le Vice-Président du Conseil (Honduras) a ouvert le débat consacré aux activités opérationnelles de développement et fait une déclaration (E/2016/SR.9).

4. À la même séance, le Président de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, Mogens Lykketoft, s'est adressé au Conseil.

5. À la même séance également, après l'exposé introductif du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, le Ministre des finances et de la planification économique du Rwanda, Claver Gatete, a prononcé un discours liminaire.

6. Le 22 février, à la 10^e séance, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations a présenté le rapport du Secrétaire général (A/71/63-E/2016/8) au titre du point 7 a) de l'ordre du jour (E/2016/SR.10).

7. Le 23 février, à la 11^e séance, le Vice-Président (Honduras) a informé le Conseil des principales orientations communiquées depuis le début du dialogue sur le positionnement du système des Nations Unies pour le développement à longue échéance dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/2016/SR.11), conformément à la résolution 2014/14 du Conseil.

8. Le 24 février, à la 14^e séance, le Vice-Président (Honduras), a fait une déclaration par laquelle il a résumé les principaux éléments du débat consacré aux activités opérationnelles (E/2016/SR.14).

9. À la même séance, sur proposition du Vice-Président, le Conseil est convenu d'ajourner temporairement le débat consacré aux activités opérationnelles de développement.

A. Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil

10. Pour l'examen du point 7 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/71/63-E/2016/8).

Table ronde : « Les incidences du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur les politiques, la programmation, la coopération et la coordination opérationnelles dans le système des Nations Unies pour le développement »

11. Le 22 février 2016, à sa 9^e séance, le Conseil a organisé une table ronde sur le thème des incidences du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur les politiques, la programmation, la coopération et la coordination opérationnelles dans le système des Nations Unies pour le développement. La table ronde était présidée par le Vice-Président du Conseil (Honduras) et animée par la directrice du Center on International Cooperation de l'Université de New York, Sarah Cliffe (E/2016/SR.9).

12. Les experts ci-après ont fait des exposés : la Ministre de l'intégration économique du Kazakhstan, Zhanar Aitzhanova; le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, Macharia Kamau; le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Joan Clos I Matheu; le Coordonnateur résident des Nations Unies et Représentant résident en Chine du Programme des Nations Unies pour le développement, Alain Noudéhou.

13. Un débat s'est ensuivi et les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les représentants du Rwanda, de la Trinité-et-Tobago, de la Suisse, du Pakistan, du Brésil, de la Suède, du Japon et de l'Allemagne, ainsi que par les observateurs de la Thaïlande (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Mexique, de Cuba et de la Norvège.

14. Le représentant de l'Union interparlementaire a également fait une déclaration.

Table ronde : « Comment renforcer la coordination et l'intégration des volets développement, action humanitaire et paix dans les activités du système des Nations Unies »

15. Le 23 février, à sa 11^e séance, le Conseil a organisé une table ronde sur le thème suivant : « Comment renforcer la coordination et l'intégration des volets développement, action humanitaire et paix dans les activités du système des Nations Unies ». La table ronde était présidée par le Vice-Président (Honduras) et animée par Alex Aleinikoff, chercheur boursier de la Huo Global Policy Initiative au service

de la Global Policy Initiative de l'Université de Columbia et professeur de droit invité à la faculté de droit de l'Université de Columbia (E/2016/SR.11).

16. Un discours liminaire a été prononcé par la baronne Verma, Sous-Secrétaire d'État parlementaire au Département du développement international du Royaume-Uni.

17. Une déclaration a été faite par l'orateur invité, Ameerah Haq (Bangladesh), ancien Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions de l'Organisation des Nations Unies.

18. Les intervenants ci-après ont fait des exposés : l'Ambassadrice du Guatemala à Rome et Présidente du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM), Stephanie Hochstetter Skinner-Klée; la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement et Administratrice du PNUD, Helen Clark; le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Stephen O'Brien; le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, Parfait Onanga-Anyanga (par liaison vidéo); le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires, Mourad Wahba (par liaison vidéo).

19. Un débat s'est ensuivi et les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les représentants de l'Australie (qui s'est également exprimé au nom du Canada) et de l'Iraq, ainsi que par les observateurs de la Norvège et des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires).

Table ronde : « Dispositions pratiques : modalités de coopération entre entités des Nations Unies concernant le renforcement de la présence du système des Nations Unies aux niveaux national, sous-régional et régional »

20. Le 23 février, à sa 12^e séance, le Conseil a organisé une table ronde sur le thème suivant : « Dispositions pratiques : modalités de coopération entre entités des Nations Unies concernant le renforcement de la présence du système des Nations Unies aux niveaux national, sous-régional et régional ». La table ronde était présidée par le Vice-Président (Honduras) et animée par David Nabarro, Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/2016/SR.12).

21. Un discours liminaire a été prononcé par la Vice-Présidente de la République du Honduras, Rossana Guevara.

22. Les intervenants ci-après ont fait des exposés : la Secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Alicia Bárcena Ibarra; le Conseiller principal au service Relations avec l'ONU et partenariats de la Banque mondiale, Mike Kelleher; la Directrice du Cabinet du Secrétaire général, Nardos Békélé-Thomas; la Ministre égyptienne de la coopération internationale, Sahar Nasr.

23. Un débat s'est ensuivi et les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les représentants de l'Argentine, de la Trinité-et-Tobago (au nom de la Communauté de Caraïbes), de la Finlande, de l'Allemagne et du

Kazakhstan, ainsi que par l'observateur des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires).

Table ronde : « Formes de partenariats : comment assurer la responsabilité, la cohérence et l'évaluation de l'impact? »

24. Le 24 février, à sa 13^e séance, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème suivant : « Formes de partenariats : comment assurer la responsabilité, la cohérence et l'évaluation de l'impact? ». La table ronde a été présidée par le Vice-Président (Honduras) et animée par le fondateur et Président du Global Partnerships Forum, Amir Dossal (E/2016/SR.13).

25. Les intervenants ci-après ont fait des exposés : le Secrétaire exécutif du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (Union africaine), Ibrahim Mayaki; le Vice-Président chargé de la coopération et du renforcement des capacités à la Banque islamique de développement, Sayed Aqa; la Directrice exécutive du Pacte mondial des Nations Unies, Lise Kingo.

26. Le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, Thomas Gass, a également fait une déclaration en sa qualité de commentateur principal.

27. Un débat s'est ensuivi et les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les représentants de la Suisse et par l'observateur des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires).

Mesures prises par le Conseil

28. Au titre du point 7 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2016/209.

Document examiné par le Conseil économique et social au titre du débat consacré aux activités opérationnelles de développement

29. Le 24 février, à sa 14^e séance, sur proposition de son Vice-Président (Honduras), le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/71/63-E/2016/8) (E/2016/SR.14). Voir la décision 2016/209 du Conseil.

B. Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial

30. Pour l'examen du point 7 b), le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2015 (E/2015/34/Rev.1);

b) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur ses travaux en 2015 (E/2015/35);

c) Note du Secrétariat transmettant les rapports du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2015 (E/2016/4);

d) Rapport annuel du Programme alimentaire mondial pour 2015 (E/2016/14);

e) Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2015 (E/2016/36).

Débat avec les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies

31. Le 22 février 2016, à sa 10^e séance, le Conseil a tenu un débat avec les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies. La table ronde était présidée et animée par le Vice-Président du Conseil (Honduras) (E/2016/SR.10).

32. Les intervenants ci-après ont fait des exposés : l'Administratrice du PNUD, Helen Clark; le Directeur exécutif de l'UNICEF, Anthony Lake; la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka; la Directrice générale adjointe du FNUAP, Laura Londén; le Directeur exécutif adjoint du PAM, Amir Abdulla.

33. Les commentateurs suivants ont également fait des déclarations : le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies, Nguyen Phuong Nga, et le Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies, Geir Pedersen.

34. Un débat s'est ensuivi et les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les représentants de la Trinité-et-Tobago (au nom de la Communauté de Caraïbes), de l'Iraq, de l'Argentine, du Brésil, de la Suisse et du Panama, ainsi que par les observateurs de la Thaïlande (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires).

Mesures prises par le Conseil

35. Au titre du point 7 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2016/209.

Document examiné par le Conseil économique et social au titre du débat consacré aux activités opérationnelles de développement

36. Le 24 février, à sa 14^e séance, sur proposition de son Vice-Président (Honduras), le Conseil a pris note des documents dont la liste figure au paragraphe 30 ci-dessus (E/2016/SR.14). Voir la décision 2016/209 du Conseil.

C. Coopération Sud-Sud pour le développement

37. Pour l'examen du point 7 c) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa dix-neuvième session (A/71/39).

Mesures prises par le Conseil

38. Au titre du point 7 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2016/262.

Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa dix-neuvième session

39. Le 27 juillet, à sa 49^e séance, sur proposition de son vice-président (Zimbabwe), le Conseil a pris note du rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa dix-neuvième session (A/71/39) (E/2016/SR.49). Voir la décision 2016/262 du Conseil.

D. Dialogue sur le positionnement du système des Nations Unies pour le développement à longue échéance

40. Par sa résolution 2014/14, le Conseil a décidé d'organiser, avec la participation des États Membres et de tous les intervenants concernés, un dialogue transparent et inclusif consacré au positionnement du système à longue échéance, compte tenu du programme de développement pour l'après-2015, y compris les relations entre l'alignement des fonctions, les pratiques de financement, les structures de gouvernance, les capacités et l'utilité du système, les formes de partenariat et les arrangements organisationnels.

41. Le 7 juillet 2016, à la 35^e séance, le Vice-Président du Conseil (Honduras) a ouvert les débats et fait une déclaration liminaire (E/2016/SR.35).

42. À la même séance, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations a fait une déclaration.

43. À la même séance également, le Directeur exécutif adjoint du PAM et Vice-Président du Groupe des Nations Unies pour le développement a fait une déclaration.

44. À la même séance, des observations ont été faites et des questions posées par les représentants de l'Allemagne, de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine, du Kazakhstan, de la Trinité-et-Tobago, de la Serbie, du Japon, de la République de Moldova, de la Suède, du Chili, de la Suisse, des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et du Pakistan.

45. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les observateurs de Cuba, de la Thaïlande (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Norvège, du Mexique, du Canada, des Pays-Bas, des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires) et de l'Indonésie.

46. À la même séance, le Vice-Président du Conseil (Honduras) a fait une déclaration et conclu le dialogue sur le positionnement du système des Nations Unies pour le développement à longue échéance.

Conclusion du débat

47. Le 27 juillet, à la 49^e séance, le Vice-Président du Conseil (Zimbabwe) a fait une déclaration et prononcé la clôture du débat consacré aux activités opérationnelles de développement à la session de 2016 du Conseil.

Chapitre VIII

Débat consacré à l'intégration

1. Conformément aux dispositions de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale et de la résolution 2016/1 du Conseil économique et social, ce dernier a tenu, du 2 au 4 mai 2016, le débat de sa session de 2016 consacré à l'intégration. En conformité avec sa décision 2016/206, le Conseil a décidé que le débat consacré à l'intégration à sa session de 2016 aurait pour thème : « Mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce à l'innovation et à l'intégration en matière de politiques ».

Débat consacré à l'intégration

2. Le Conseil a examiné le point 8 de l'ordre du jour (Débat consacré à l'intégration) de sa 19^e à sa 23^e séance, du 2 au 4 mai 2016. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques de séance correspondants (E/2016/SR.19, E/2016/SR.20, E/2016/SR.21, E/2016/SR.22 et E/2016/SR.23)

3. Le 2 mai, à la 19^e séance, le Vice-Président du Conseil (Estonie), a ouvert le débat consacré à l'intégration et fait une déclaration.

4. À la même séance, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, s'est adressé au Conseil.

5. À la même séance également, le Premier Ministre de l'Estonie, Taavi Rõivas, a prononcé un discours liminaire.

6. À la même séance, la princesse Abze Djigma, fondatrice et administratrice d'AbzeSolar S.A., a fait une déclaration reflétant le point de vue du secteur privé.

7. Le 3 mai, à la 22^e séance, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Administratrice de l'initiative Énergie durable pour tous, Rachel Kyte, a prononcé un discours liminaire.

Table ronde sur le programme de la BBC, « My Perfect Country »

8. Le 2 mai, à sa 19^e séance, le Conseil a tenu une table ronde sur le programme de la BBC « My Perfect Country », présidée par le Vice-Président du Conseil (Estonie), lequel a fait une déclaration (E/2016/SR.19). Le débat a été animé par Fi Glover, présentatrice au BBC World Service, journaliste et écrivaine, et par le professeur Henrietta Moore, directrice de l'Institute for Global Prosperity à l'University College de Londres, qui ont également fait des déclarations.

9. Les intervenants ci-après ont fait des exposés : le fondateur et directeur de Barefoot Law, Gerald Abila (Ouganda); l'ancien membre du Parlement, Hannes Astok (Estonie), actuellement directeur du service Développement et stratégie et chef du domaine de l'administration électronique locale à la e-Governance Academy; la fondatrice et directrice exécutive de Nivelva, Monica Araya (Costa Rica); le cofondateur de Svadha (entreprise sociale d'assainissement), K.C. Mishra (Inde).

10. Au cours du débat qui s'est ensuivi, les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les animateurs ainsi que par les représentants de l'Italie et de la Belgique.

11. L'observateur de Partenaires dans le domaine de la population et du développement a également fait une déclaration.

12. Le représentant de World Vision International, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, a également pris part aux débats.

Table ronde : « Vers un nouveau paradigme du développement »

13. Le 2 mai, à sa 20^e séance, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Vers un nouveau paradigme du développement », présidée par le Vice-Président du Conseil (Estonie), lequel a fait une déclaration. Le débat a été animé par le chef des communications du Réseau des solutions pour le développement durable des Nations Unies et professeur auxiliaire adjoint au Center for Global Affairs de la School of Professional Studies de l'Université de New York, Michael Shank, qui a fait une déclaration.

14. Les intervenants ci-après ont fait des exposés : le Représentant permanent d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies, Rubén Ignacio Zamora Riva; le Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030; le Directeur exécutif des politiques de la Fondation pour les Nations Unies, Minh Thu Pham; l'économiste en chef et codirecteur du *Rapport sur le développement dans le monde 2016* de la Banque mondiale, Uwe Deichmann; la Présidente-Directrice générale de la Banque mondiale des femmes, Mary Ellen Iskenderian (États-Unis).

15. Au cours du débat, les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par l'animateur, ainsi que par l'observateur de l'Oxford Poverty and Human Development Initiative de l'Université d'Oxford (Royaume-Uni) (représentant le milieu universitaire).

16. Le représentant de World Vision International, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, a également pris part aux débats.

Table ronde sur le thème « Veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte : perspectives nationales sur l'élaboration des politiques – cadres institutionnels et planification des politiques »

17. Le 3 mai, à sa 21^e séance, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte : perspectives nationales sur l'élaboration des politiques – cadres institutionnels et planification des politiques » présidée par le Vice-Président (Estonie), qui a fait une déclaration. Le débat a été animé par le Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies et facilitateur du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, David Donoghue, qui a également fait une déclaration.

18. Les intervenants ci-après ont fait des exposés : le secrétaire d'État au développement et à l'inclusion sociale du Honduras, Ricardo Cardona; le Vice-Ministre de la planification et de l'investissement du Viet Nam, Dang Huy Dong; le Directeur de la Gouvernance publique et du développement territorial au secrétariat de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Rolf Alter; la chargée de recherche principale et chef du projet « Transformer la gouvernance » de l'Institut de Stockholm pour l'environnement, Åsa Persson; le professeur adjoint à

la filière International and Public Affairs de l'Université Columbia à New York, Jenik Radon.

19. Au cours du débat qui s'est ensuivi, les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par l'animateur ainsi que par les représentants de la République de Corée et du Guyana.

20. Le représentant de l'Union internationale des télécommunications a également pris part au débat.

Table ronde sur le thème « Veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte : perspectives nationales sur l'élaboration des politiques – assurer le fonctionnement : perspectives communes et idées novatrices dans l'action »

21. Le 3 mai, à la 22^e séance, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte : perspectives nationales sur l'élaboration des politiques – assurer le fonctionnement : perspectives communes et idées novatrices dans l'action » présidée par le Vice-Président (Estonie), qui a fait une déclaration. Le débat a été animé par le professeur émérite au Rockefeller College of Public Affairs de l'Université d'Albany, Sharon Dawes, qui a également fait une déclaration.

22. Les intervenants ci-après ont fait des exposés : le Président et administrateur du Fonds mondial pour la nature du Canada, ancien maire de Toronto et membre du Réseau des dirigeants politiques unis pour promouvoir des sociétés partagées au Club de Madrid, David Miller; le Directeur exécutif pour l'Amérique latine de Socialab, Julián Ugarte Fuentes; l'attachée de recherche à l'Oxford Poverty and Human Development Initiative, Ana Vaz; le professeur et Directeur associé de l'Institute for Public Policy de l'Université des sciences de Hong Kong, Wu Xun.

23. Au cours du débat qui s'est ensuivi, les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par l'animatrice ainsi que par les représentants du Pérou, du Chili, de la Suède et de l'Iraq.

24. L'observateur d'El Salvador a également participé au débat.

25. Un intervenant du secteur privé, la fondatrice et directrice d'AbzeSolar S.A., a également fait une déclaration; de même que le représentant du National Centre for Epidemiology Population Health à la Research School of Population Health de l'Université nationale australienne (représentant le milieu universitaire).

Table ronde : « L'innovation et l'intégration en matière de politiques – perspectives du système multilatéral »

26. Le 4 mai, à sa 23^e séance, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « L'innovation et l'intégration en matière de politiques – perspectives du système multilatéral », présidée par le Vice-Président du Conseil (Estonie), lequel a fait une déclaration. Le débat a été animé par le Directeur exécutif du Stakeholder Forum for a Sustainable Future, Farooq Ullah, qui a également fait une déclaration.

27. Les intervenants ci-après ont fait des exposés : le Secrétaire général adjoint et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, Christian Friis Bach; le Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique, Maged Abdelaziz; le Sous-Secrétaire général, administrateur assistant et Directeur du Bureau des relations extérieures et des activités de sensibilisation au PNUD,

Michael O'Neill; la Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive adjointe du Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques d'ONU-Femmes, Lakshmi Puri; le Sous-Secrétaire général et Chef du bureau de New York du PNUE, Elliott Harris

28. Au cours du débat qui s'est ensuivi, les participants ont répondu aux observations et aux questions des représentants du Chili, de l'Iraq et de l'Afrique du Sud.

29. Les représentants de la CNUCED, de la FAO et de l'OIT ont également participé au débat

Conclusion du débat

30. Le 4 mai, à la 23^e séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration.

31. À la même séance, le Vice-Président du Conseil (Estonie) a formulé des observations finales et prononcé la clôture du débat consacré à l'intégration à la session de 2016 du Conseil économique et social.

Chapitre IX

Débat consacré aux affaires humanitaires

1. Conformément aux dispositions de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale et de la décision 2016/207 du Conseil économique et social, le Conseil a tenu le débat consacré aux affaires humanitaires de sa session de 2016 du 27 au 29 juin 2016.
2. En application de sa décision 2016/219, le débat avait pour thème « Restaurer l'humanité en ne laissant personne de côté : agir de concert pour réduire les besoins humanitaires, les risques et la vulnérabilité des populations » et trois tables rondes ont été tenues sur le thème général.

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

3. Le Conseil a examiné le point 9 de l'ordre du jour (Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe) de sa 30^e à sa 34^e séance, du 27 au 29 juin 2016. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.30, E/2016/SR.31, E/2016/SR.32, E/2016/SR.33 et E/2016/SR.34).
4. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (A/71/82-E/2016/60).
5. À la 30^e séance, le 27 juin, le Vice-Président du Conseil (Suisse) a ouvert le débat consacré aux affaires humanitaires et fait une déclaration.
6. À la même séance, le Vice-Secrétaire général s'est exprimé devant le Conseil.
7. Toujours à la même séance, le représentant de la Turquie, gouvernement hôte du Sommet mondial sur l'action humanitaire, a pris la parole.
8. À la 30^e séance également, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a fait un exposé liminaire.

Table ronde sur le thème « Ne pas se limiter au maintien du statu quo : travailler ensemble en vue de réduire le besoin, les risques et la vulnérabilité »

9. À sa 31^e séance, le 28 juin, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Ne pas se limiter au maintien du statu quo : travailler ensemble en vue de réduire le besoin, les risques et la vulnérabilité », présidée par le Vice-Président (Suisse) et animée par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.
10. L'animateur a fait une déclaration, puis les intervenants suivants ont présenté des exposés : le Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030; la Secrétaire générale adjointe chargée des partenariats de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Jemilah Mahmood; le Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial, Amir Mahmoud Abdulla; la Directrice exécutive par intérim de Network for Empowered Aid Response, Smruti Patel; et la Vice-Présidente de la politique publique et du plaidoyer du Comité international de secours, Nazanin Ash.

11. Un débat s'est ensuivi, au cours duquel les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par l'animateur, qui avait également reçu des questions par les réseaux sociaux, ainsi que par les représentants de l'Afrique du Sud et du Brésil.

12. Le représentant du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a pris part à la discussion.

13. L'observateur de la Fédération mondiale pour la santé mentale, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, est également intervenu.

14. L'animateur a résumé les points saillants du débat.

Table ronde sur le thème « Ne laisser personne de côté : lutter contre le déplacement forcé »

15. À sa 32^e séance, le 28 juin, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Ne laisser personne de côté : lutter contre le déplacement forcé », présidée par le Vice-Président (Suisse) et animée par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

16. L'animateur a fait une déclaration, puis les intervenants suivants ont présenté des exposés : la Haut-Commissaire aux droits de l'homme auprès de la présidence de la Colombie, Paula Gaviria; le Président de la Commission nationale sur la réduction des risques et les interventions d'urgence du Costa Rica, Iván Brenes Reyes; le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, Chaloka Beyani; et le Haut-Commissaire assistant chargé de la protection aux Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Volker Türk.

17. Un débat s'est ensuivi, au cours duquel les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par l'animateur, qui avait également reçu des questions par les réseaux sociaux, ainsi que par les représentants du Royaume-Uni, du Portugal, de la Suisse, des États-Unis, du Japon et de l'Iraq.

18. L'observateur de l'Union européenne a participé au débat.

19. L'animateur a résumé les points saillants du débat.

Table ronde sur le thème « Les obstacles à la protection des civils »

20. À sa 33^e session, le 29 juin, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Les obstacles à la protection des civils », présidée par le Vice-Président (Suisse) et animée par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

21. L'animateur a fait une déclaration, puis les intervenants suivants ont présenté des exposés : le Directeur général du Comité international de la Croix-Rouge, Yves Daccord; le Directeur exécutif de Médecins Sans Frontières États-Unis, Jason Cone; la Présidente de l'Appel de Genève, Elisabeth Decrey-Warner; le Directeur de l'Organisation iraquienne pour la santé et la protection sociale, Hassim Ahmed Abdulkarim; et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Leila Zerrougui.

22. Un débat s'est ensuivi, au cours duquel les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par l'animateur qui avait également reçu des questions par les réseaux sociaux, ainsi que par les représentants de l'Iraq, du Royaume-Uni, de la Suisse, de l'Afrique du Sud, des États-Unis et de la Finlande.

23. L'observateur de l'Union européenne a participé au débat.

24. L'observateur de la Fédération mondiale pour la santé mentale, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, est également intervenu.

25. L'animateur a résumé les points saillants du débat.

Mesures prises par le Conseil

26. Au titre du point 9 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2016/9.

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

27. À sa 34^e séance, le 29 juin, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies » (E/2016/L.20), déposé par son Vice-Président (Suisse) à l'issue de consultations.

28. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution (E/2016/SR.34). Voir résolution 2016/9 du Conseil.

Conclusion du débat consacré aux affaires humanitaires

29. À la 34^e séance, le 29 juin, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a fait des observations finales.

30. À la même séance, le Vice-Président du Conseil (Suisse) a fait des observations finales et prononcé la clôture du débat consacré aux affaires humanitaires.

Chapitre X

Réunions de coordination et d'organisation

1. En application des dispositions de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil a tenu des réunions de coordination et d'organisation pour remplacer le débat général et celui consacré aux questions de coordination, comme le prévoient les résolutions 45/264, 48/162, 50/227 et 61/16 de l'Assemblée. Conformément à la décision 2016/1 du Conseil, la première réunion de coordination et d'organisation a eu lieu de la 16^e à la 18^e séance, les 5 et 6 avril 2016; la deuxième a eu lieu de la 25^e à la 29^e séance, du 1^{er} au 3 juin 2016; la troisième de la 44^e à la 49^e séance, du 25 au 27 juillet 2016. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.16, E/2016/SR.17, E/2016/SR.18, E/2016/SR.25, E/2016/SR.26, E/2016/SR.27, E/2016/SR.28, E/2016/SR.29, E/2016/SR.44, E/2016/SR.45, E/2016/SR.46, E/2016/SR.47, E/2016/SR.48 et E/2016/SR.49).

A. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond

2. Le Conseil a examiné ensemble les points 10 (Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond) et 11 (Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies) de l'ordre du jour à sa 25^e séance, le 4 juin 2016. On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu analytique correspondant (E/2016/SR.25).

3. Aucune documentation préalable ni proposition n'a été présentée au titre du point 10 de l'ordre du jour.

B. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

4. Le Conseil a examiné le point 11 de l'ordre du jour (Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies) à ses 16^e, 25^e, 29^e, 45^e et 46^e séances, le 5 avril, les 1^{er} et 3 juin et les 25 et 26 juillet 2016. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.16, E/2016/SR.25, E/2016/SR.29, E/2016/SR.45 et E/2016/SR.46).

5. Le Conseil a examiné le point 11 de l'ordre du jour en même temps que le point 10 (Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond) à sa 25^e séance, le 1^{er} juin, et à sa 45^e séance, le 25 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.25 et E/2016/SR.45).

6. Le Conseil a examiné le point 11 a) de l'ordre du jour (Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement) à sa 29^e session, le 3 juin. Les

débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.29).

7. Le Conseil a examiné le point 11 b) de l'ordre du jour (Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020) à ses 16^e et 46^e sessions, les 5 avril et 26 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.16 et E/2016/SR.46).

8. Pour l'examen du point 11, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/71/76-E/2016/55) et de la note du Secrétaire général sur les principales décisions prises et recommandations de politiques générales formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (A/71/89-E/2016/69).

9. À la 25^e séance, le 1^{er} juin, le représentant de la Division du développement durable a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/71/76-E/2016/55) au titre du point 11 de l'ordre du jour.

10. À la 45^e séance, le 25 juillet, la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO a présenté le rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politiques générales formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (A/71/89-E/2016/69) au titre du point 11 de l'ordre du jour.

11. À la 46^e séance, le 26 juillet, le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/71/66-E/2016/11) au titre du point 11 b) de l'ordre du jour.

Mesures prises par le Conseil

12. Au titre du point 11 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2016/230.

Principales décisions prises et recommandations de politiques générales formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale

13. À sa 45^e séance, le 25 juillet, sur la proposition de son Vice-Président (Zimbabwe), le Conseil a pris note des principales décisions prises et recommandations de politiques générales formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (A/71/89-E/2016/692) (E/2016/SR.45). Voir décision 2016/230 du Conseil.

1. Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

14. Pour l'examen du point 11 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du résumé du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, établi par le Président du Conseil, y compris de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED (A/71/88-E/2016/68) et du rapport de la session inaugurale du Forum du Conseil

économique et social sur le suivi du financement du développement (E/FFDF/2016/3).

Mesures prises par le Conseil

15. Au titre du point 11 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2016/226.

Rapport de la session inaugurale du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

16. À la 29^e session, le 3 juin, sur proposition de son Vice-Président (Zimbabwe), le Conseil a pris note du rapport de la session inaugurale du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (E/FFDF/2016/3) et décidé de transmettre au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2016 les conclusions et recommandations adoptées au niveau intergouvernemental y figurant (E/2016/SR.29). Voir décision 2016/226 du Conseil.

2. Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

17. Pour l'examen du point 11 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/71/66-E/2016/11).

Dialogue sur le thème « Appui coordonné du système des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés »

18. À sa 16^e séance, le 5 avril 2016, le Conseil a tenu un dialogue sur le thème « Appui coordonné du système des Nations à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés ». Ce dialogue était présidé par le Vice-Président du Conseil (Zimbabwe) et animé par la Directrice du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Heidi Schroderus-Fox.

19. Après la déclaration de l'animatrice, le Conseil a entendu les exposés des intervenants suivants : le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED, Taffere Tesfachew; le Conseiller principal auprès du Directeur du risque opérationnel des Services d'appui aux politiques opérationnelles et aux pays de la Banque mondiale, Robert Chase; le représentant du PNUD (au nom d'Ayodele Odusola, Économiste en chef et Conseiller au Bureau régional pour l'Afrique du PNUD), Babatunde Omilola; le Directeur de la Division des politiques macroéconomiques et du financement pour le développement de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Aynul Hasan (par liaison vidéo); et le Chef du Groupe des pays les moins avancés de la Division du développement de l'OMC (par liaison vidéo), Taufiqur Rahman.

20. Un débat s'est ensuivi, au cours duquel les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants du Bangladesh, des États-Unis et de la Chine, ainsi que par l'observateur de la Turquie.

21. L'animatrice a également fait une déclaration.

Mesures prises par le Conseil

22. Au titre du point 11 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2016/15.

Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

23. À la 46^e séance, le 26 juillet, l'observateur de la Thaïlande, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a présenté un projet de résolution intitulé « Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 » (E/2016/L.21).

24. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a lu une mise à jour technique du troisième alinéa du préambule du projet de résolution (E/2016/SR.46).

25. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2016/15 du Conseil.

26. Après l'adoption du projet de résolution, l'observateur du Nicaragua a fait une déclaration.

C. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

27. Le Conseil a examiné le point 12 de l'ordre du jour (Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions) de sa 27^e à sa 29^e séance et à ses 45^e, 46^e et 49^e séances, les 2 et 3 juin et du 25 au 27 juillet 2016. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.27, E/2016/SR.28, E/2016/SR.29, E/2016/SR.45, E/2016/SR.46 et E/2016/SR.49).

28. Le Conseil a examiné le point 12 a) (Rapports des organes de coordination) à sa 29^e séance, le 3 juin, et conjointement avec le point 12 b) (Projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019) à sa 45^e séance, le 25 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.29 et E/2016/SR.45).

29. Le Conseil a examiné le point 12 c) (Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies) conjointement avec les points 18 j) (Femmes et développement) et 19 a) (Promotion de la femme) à sa 27^e séance, le 2 juin. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.27).

30. Le Conseil a examiné le point 12 d) (Programme à long terme d'aide à Haïti) à ses 46^e et 49^e séances, les 26 et 27 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.46 et E/2016/SR.49).

31. Le Conseil a examiné le point 12 e) (Pays africains qui sortent d'un conflit) à sa 46^e séance, le 26 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.46).

32. Le Conseil a examiné le point 12 f) (Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles) à sa 28^e séance, le 2 juin. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2016/SR.28).

33. À la 29^e séance, le 3 juin, la Directrice du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a présenté le rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2015 (E/2016/56) et a fait le point sur les activités de ce dernier au premier semestre 2016, au titre du point 12 a) de l'ordre du jour.

34. À la 27^e séance, le 2 juin, la Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes a présenté le rapport du Secrétaire général sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies (E/2016/57), au titre du point 12 c) de l'ordre du jour.

35. À la 46^e séance, le 26 juillet, le Président du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (Canada) a présenté le rapport du Groupe (E/2016/79) au titre du point 12 d). Le coordonnateur résident des Nations Unies en Haïti a également fait une déclaration.

36. Toujours à la 46^e séance, 26 juillet, l'Administrateur assistant adjoint et Directeur régional adjoint du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'apport d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud par les organismes des Nations Unies (E/2016/71) au titre du point 12 e). La Représentante permanente adjointe du Kenya, Koki Muli Grignon, a également fait une déclaration au nom du Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Kenya, Macharia Kamau.

37. À la 28^e séance, le 2 juin, le Directeur exécutif adjoint du bureau new-yorkais de l'Organisation mondiale de la santé a présenté au Conseil la note du Secrétaire général sur l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (E/2016/53) au titre du point 12 f).

1. Rapports des organes de coordination

38. Pour l'examen du point 12 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-sixième session (A/71/16) et du rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2015 (E/2016/56).

Dialogue avec la Directrice du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

39. À sa 29^e séance, le 3 juin, le Conseil a tenu un dialogue avec la Directrice du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, présidé par le Vice-Président du Conseil (Zimbabwe) (E/2016/SR.29).

40. À la même séance, la Directrice a répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants de la Suisse, des États-Unis et du Chili.

Décision prise par le Conseil

41. Au titre du point 12 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2016/231.

Documents examinés par le Conseil économique et social concernant les rapports des organes de coordination et le projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019

42. À sa 45^e séance, le 25 juillet, sur proposition de son Vice-Président (Zimbabwe), le Conseil a pris note du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-sixième session (A/71/16) et du rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2015 (E/2016/56). Voir décision 2016/231 du Conseil (E/2016/SR.45).

2. Projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019

43. Pour l'examen du point 12 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des chapitres pertinents du projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019 (voir les fascicules correspondants du document A/71/6).

Décision prise par le Conseil

44. Au titre du point 12 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2016/231.

Documents examinés par le Conseil économique et social concernant les rapports des organes de coordination et le projet cadre stratégique pour la période 2018-2019

45. À sa 45^e séance, le 25 juillet, sur proposition de son Vice-Président (Zimbabwe), le Conseil a pris note des chapitres pertinents du projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019 (voir les fascicules correspondants du document A/71/6). Voir décision 2016/231 du Conseil (E/2016/SR.45).

3. Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

46. Pour l'examen du point 12 c) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies (E/2016/57).

Table ronde sur le thème « Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies »

47. 47 À sa 27^e séance, le 2 juin, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies » présidée par le

Vice-Président (Zimbabwe), qui a fait une déclaration. La table ronde était animée par la Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes. Sont intervenus le Représentant permanent adjoint du Mexique auprès des Nations Unies, Juan Sandoval Mendiola; la Conseillère pour la problématique hommes-femmes du Fonds des Nations Unies pour la population, Eva Johansson; et le Spécialiste des politiques de recherche et de données d'ONU-Femmes, Papa Seck.

48. Un débat s'est ensuivi, au cours duquel les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants du Royaume-Uni et du Brésil (E/2016/SR.27).

49. L'observateur du Mexique a participé au débat.

50. Le représentant d'ONU-Femmes est également intervenu.

Mesures prises par le Conseil

51. Au titre du point 12 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2016/2.

Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

52. À sa 27^e séance, le 2 juin, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies » (E/2016/L.17) présenté par le Vice-Président du Conseil (Zimbabwe) à l'issue de consultations.

53. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution (E/2016/SR.27).

54. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant du Royaume-Uni a prononcé une déclaration. Voir résolution 2016/2 du Conseil.

4. Programme à long terme d'aide à Haïti

55. Pour l'examen du point 12 d) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (E/2016/79).

Décision prise par le Conseil

56. Au titre du point 12 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2016/28.

Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

57. À la 49^e séance, le 27 juillet, l'observateur du Canada a présenté un projet de résolution intitulé « Groupe consultatif ad hoc sur Haïti » (E/2016/L.32) déposé par les pays suivants : Argentine, Brésil, Canada¹, Chili, Espagne¹, États-Unis, France, Mexique¹, Pérou, et Uruguay¹, de même que la Colombie¹, El Salvador¹, la Finlande et Haïti¹ (E/2016/SR.49).

58. À la même séance, le Secrétaire a donné lecture d'un état des incidences financières du projet de résolution.

¹ Conformément à l'article 72 du Règlement intérieur du Conseil économique et social.

59. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2016/28 du Conseil.

5. Pays africains qui sortent d'un conflit

60. Pour l'examen du point 12 e) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire Général sur l'apport d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud par les organismes (E/2016/71).

Décision prise par le Conseil

61. Au titre du point 12 e) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2016/263.

Pays africains qui sortent d'un conflit

62. À sa 49^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Pays africains qui sortent d'un conflit » (E/2016/L.31) déposé par le Vice-Président du Conseil (Zimbabwe).

63. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (E/2016/SR.49). Voir la décision 2016/263 du Conseil.

6. Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles

64. Pour l'examen du point 12 f) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi de la note du Secrétaire général sur l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (E/2016/53).

Décision prise par le Conseil

65. Au titre du point 12 f) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2016/5.

Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

66. À la 28^e séance, le 2 juin, le représentant de la Fédération de Russie a présenté, aussi au nom du Belarus¹ et du Japon, un projet de résolution intitulé « Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles » (E/2016/L.16). Par la suite, l'Afrique du Sud, le Canada¹, l'Indonésie, le Mexique¹ et la Serbie se sont portés coauteurs du projet de résolution (E/2016/SR.28).

67. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2016/5 du Conseil.

D. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265, 61/16, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale

68. Aucune documentation préalable ni proposition n'a été présentée au titre du point 13 de l'ordre du jour.

E. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

69. Le Conseil a examiné le point 14 de l'ordre du jour (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies) à ses 44^e et 48^e séances, les 25 et 27 juillet 2016. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.44 et E/2016/SR.48).

70. Pour l'examen du point 14 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/71/69);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/71/87-E/2016/67);

c) Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (E/2016/49).

71. À la 44^e séance, tenue le 25 juillet, le Directeur de la Division des questions nouvelles et des questions liées aux conflits de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a présenté le rapport du Secrétaire général (A/71/87-E/2016/67).

72. À la 48^e séance, le 27 juillet, le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui préside le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, a présenté le rapport du Secrétaire général (A/71/69).

Mesures prises par le Conseil

73. Au titre du point 14 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2016/20 et la décision 2016/229.

Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

74. À la 48^e séance, le 27 juillet, le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui préside le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, a présenté un projet de résolution intitulé « Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés

à l'Organisation des Nations Unies » (E/2015/L.25) au nom des pays suivants : Bolivie (État plurinational de)¹, Cuba¹, Équateur¹, Indonésie¹, Namibie¹, Nicaragua¹, République arabe syrienne¹, Sierra Leone¹, Uruguay¹ et Venezuela (République bolivarienne du)¹.

75. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution, à l'issue d'un vote enregistré, par 22 voix contre zéro, et 23 abstentions. Voir résolution 2016/20 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Australie, Bangladesh, Brésil, Chile, Chine, Ghana, Guatemala, Guyana, Inde, Iraq, Mauritanie, Nigéria, Pakistan, Panama, Pérou, Togo, Trinité-et-Tobago, Viet Nam, Zimbabwe

Ont voté contre :

Néant.

Se sont abstenus :

Allemagne, Argentine, Belgique, Burkina Faso, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Honduras, Irlande, Italie, Japon, Ouganda, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suède, Suisse, Tchéquie

76. Également à la 48^e séance, le 27 juillet, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration avant le vote. Les représentants de la France et de l'Argentine ont prononcé des déclarations après le vote (E/2016/SR.48).

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien

77. À sa 44^e séance, le 25 juillet, sur proposition du Vice-Président (Zimbabwe), le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/71/87-E/2016/67) (E/2016/SR.44). Voir décision 2016/229 du Conseil.

F. Coopération régionale

78. Le Conseil a examiné le point 15 de l'ordre du jour (Coopération régionale) à sa 44^e séance, le 25 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2016/SR.44).

79. Pour l'examen du point 15 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes (E/2016/15 et E/2016/15/Add.1);

b) Note du Secrétaire général sur la situation économique dans la région de la Commission économique pour l'Europe (Europe, Amérique du Nord et Communauté d'États indépendants) en 2015-2016 (E/2016/16);

c) Note du Secrétaire général intitulée « Aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique en 2016 » (E/2016/17);

d) Note du Secrétaire général intitulée « Résumé de l'Étude 2016 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique » (E/2016/18);

e) Note du Secrétaire général intitulée « Situation économique et perspectives de l'Amérique latine et des Caraïbes pour la période 2015-2016 » (E/2016/19);

f) Note du Secrétaire général intitulée « Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 2015-2016 » (E/2016/20);

g) Note du Secrétaire général sur « La coopération entre les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies » (A/70/677-E/2016/48 et A/70/677/Add.1-E/2016/48/Add.1).

80. À la 44^e séance, tenue le 25 juillet, le Directeur du Bureau des commissions régionales à New York a présenté le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes, ainsi que son additif (E/2016/15 et E/2016/15/Add.1) (E/2016/SR.44).

81. À la même séance, le Directeur du Corps commun d'inspection a présenté le rapport du Corps commun (A/70/677-E/2016/48).

82. Également à la même séance, le Directeur du Bureau des commissions régionales à New York a présenté la note du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection (A/70/677/Add.1-E/2016/48/Add.1).

Mesures prises par le Conseil

83. Au titre du point 15 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2016/10 à 2016/13 et la décision 2016/228.

Recommandations formulées dans l'additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes

84. À la 44^e séance, le 25 juillet, les représentants du Chili, du Liban, de l'Iraq, de l'Australie, du Pakistan, de l'Algérie et de la Chine ont fait des déclarations (E/2016/SR.44).

Stratégie et plan d'action de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030

85. À sa 44^e séance, le 25 juillet, le Conseil était saisi, sur la recommandation de la Commission, d'un projet de résolution intitulé « Stratégie et plan d'action de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (E/2016/15/Add.1, chap. I, sect. A, projet de résolution I).

86. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'un état des incidences financières du projet de résolution (E/2016/SR.44).

87. Également à la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, le Conseil a adopté le projet de résolution par 28 voix contre 16, et 3 abstentions. Voir résolution 2016/10 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bangladesh, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chine, Congo, Ghana, Guatemala, Guyana, Honduras, Inde, Iraq, Kazakhstan, Liban, Mauritanie, Pakistan, Panama, Pérou, Rwanda, Togo, Trinité-et-Tobago, Viet Nam, Zimbabwe

Ont voté contre :

Allemagne, Australie, Belgique, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Portugal, Suède, Suisse, Tchéquie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Se sont abstenus :

Fédération de Russie, Nigeria², République de Corée

88. Également à la 44^e séance, le 25 juillet, les représentants de la France (au nom de l'Union européenne) et des États-Unis se sont exprimés avant le vote. Après le vote, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Australie (également au nom du Canada) et du Japon (E/2016/SR.44).

S'engager à mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

89. À sa 44^e séance, le 25 juillet, le Conseil était saisi, sur la recommandation de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, d'un projet de résolution intitulé « S'engager à mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique » (E/2016/15/Add.1, chap. I, sect. B, projet de résolution II).

90. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'un état des incidences financières du projet de résolution (E/2016/SR.44).

91. Également à la même séance, le représentant du Japon a fait une déclaration.

92. À la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, le Conseil a adopté le projet de résolution par 29 voix contre 16, et 2 abstentions. Voir résolution 2016/11 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bangladesh, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chine, Congo, Ghana, Guatemala, Guyana, Honduras, Inde, Iraq, Kazakhstan, Liban, Mauritanie, Nigéria, Pakistan, Panama, Pérou, Rwanda, Togo, Trinité-et Tobago, Viet Nam, Zimbabwe

Ont voté contre :

Allemagne, Australie, Belgique, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchéquie

Se sont abstenus :

Fédération de Russie, République de Corée

² À la 46^e séance, le 26 juillet, le représentant du Nigéria a indiqué qu'il s'était abstenu par inadvertance mais qu'il avait l'intention de voter en faveur du projet de résolution.

93. Également à la 44^e séance, le 25 juillet, les représentants du Royaume-Uni (au nom de l'Union européenne) et des États-Unis ont pris la parole avant le vote. Après le vote, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Australie (également au nom du Canada) et du Japon (E/2016/SR.44).

Création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable

94. À sa 44^e séance, le 25 juillet, le Conseil était saisi, sur la recommandation de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, d'un projet de résolution intitulé « Création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable » (E/2016/15/Add.1, chap. I, sect. C, projet de résolution III).

95. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'un état des incidences financières du projet de résolution (E/2016/SR.44).

96. Également à la même séance, le représentant des États-Unis a fait une déclaration.

97. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2016/12 du Conseil.

98. Également à la même séance, après l'adoption du projet de résolution, les représentants du Royaume-Uni (au nom de l'Union européenne), du Chili et du Japon ont fait des déclarations (E/2016/SR.44).

Lieu de la trente-septième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

99. À sa 44^e séance, le 25 juillet, le Conseil était saisi, sur la recommandation de la Commission, d'un projet de résolution intitulé « Lieu de la trente-septième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes », (E/2016/15/Add.1, chap. I, sect. C, projet de résolution IV).

100. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution (E/2016/SR.44). Voir résolution 2016/13 du Conseil.

Documents examinés par le Conseil économique et social au titre de la coopération régionale

101. À sa 44^e séance, le 25 juillet, sur la proposition du Vice-Président (Zimbabwe), le Conseil a pris note des documents dont la liste figure au paragraphe 79 ci-dessus (E/2016/SR.44). Voir décision 2016/228 du Conseil.

G. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé

102. Le Conseil a examiné le point 16 de l'ordre du jour (Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé) à sa 44^e séance, le 25 juillet. Les

débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2016/SR.44).

103. Pour examiner ce point de l'ordre du jour, le Conseil était saisi d'une note du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé (A/71/86-E/2016/13).

104. À la 44^e séance, le 25 juillet, le Directeur de la Section des questions nouvelles et des questions liées aux conflits de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a présenté la note du Secrétaire général (A/71/86-E/2016/13).

Mesures prises par le Conseil

105. Au titre du point 16 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2016/14.

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé

106. À la 44^e séance, tenue le 25 juillet, l'observateur de la Thaïlande a présenté, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé » (E/2016/L.22). Par la suite, la Turquie s'est portée coauteur du projet de résolution.

107. À la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, le Conseil a adopté le projet de résolution par 42 voix contre 2, et 3 abstentions. Voir résolution 2016/14 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne, Algérie, Antigua-et- Barbuda, Argentine, Bangladesh, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chine, Congo, Estonie, Finlande, Fédération de Russie, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Inde, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Mauritanie, Nigéria, Pakistan, Pérou, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suède, Suisse, Tchéquie, Viet Nam, Zimbabwe

Ont voté contre :

Australie, États-Unis d'Amérique

Se sont abstenus :

Honduras, Panama, Togo

108. Également à la 44^e séance, le 25 juillet, le représentant des États-Unis a fait une déclaration (E/2016/SR.44).

109. À la même séance, le représentant du Royaume-Uni (au nom de l'Union européenne) a pris la parole avant le vote (E/2016/SR.44).

110. Également à la même séance, les observateurs d'Israël et de l'État de Palestine se sont exprimés.

111. À la 45^e séance, le 25 juillet, le représentant d'Israël a fait une déclaration, exerçant son droit de réponse (E/2016/SR.44).

H. Organisations non gouvernementales

112. Le Conseil a examiné le point 17 de l'ordre du jour (Organisations non gouvernementales) à ses 16^e et 45^e séances, les 5 avril et 25 juillet 2016. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.16 et E/2016/SR.45).

113. Pour l'examen du point 17 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2016 [E/2016/32 (Part I)] et de la reprise de sa session de 2016 [E/2016/32 (Part II)].

Mesures prises par le Conseil

114. Au titre du point 17 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2016/215 à 2016/218 et 2016/232 à 2016/240.

Recommandations formulées dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2016

Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

115. À sa 16^e séance, tenue le 5 avril, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de décision intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales » [E/2016/32 (Part I), chap. I, projet de décision I]. Voir décision 2016/215 du Conseil.

Demande de retrait du statut consultatif

116. À sa 16^e séance, le 5 avril, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de décision intitulé « Demande de retrait du statut consultatif » [E/2016/32 (Part I), chap. I, projet de décision II]. Voir décision 2016/216 du Conseil.

Réadmission au statut consultatif d'une organisation non gouvernementale qui a présenté son rapport quadriennal en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil

117. À sa 16^e séance, tenue le 5 avril, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de décision intitulé « Réadmission au statut consultatif d'une organisation non gouvernementale qui a présenté son rapport quadriennal en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil » [E/2016/32 (Part I), chap. I, projet de décision III]. Voir décision 2016/217 du Conseil.

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2016

118. À sa 16^e séance, le 5 avril 2016, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de décision intitulé « Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2016 » [E/2016/32 (Part I), chap. I, projet de décision IV]. Voir décision 2016/218 du Conseil.

Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale Committee to Protect Journalists

119. À la 45^e séance, le 25 juillet, le représentant des États-Unis a présenté un projet de décision intitulé « Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale Committee to Protect Journalists » au nom des pays suivants : Afghanistan, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche¹, Belgique, Brésil, Bulgarie¹, Chili, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Japon, Libéria¹, Lithuania¹, Panama, Suède, Suisse et Tunisie¹, ainsi que des pays suivants : Canada, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Guyana, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Slovaquie, Slovénie et Tchéquie (E/2016/L.26). Par la suite, Antigua-et-Barbuda, le Honduras, le Portugal, la République de Moldova, le Royaume-Uni et l'Uruguay¹ se sont portés coauteurs du projet de décision (E/2016/SR.45).

120. À la même séance, le représentant de la Tchéquie a fait une déclaration.

121. Également à la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision, à l'issue d'un vote enregistré, par 40 voix contre 5, et 6 abstentions. Voir décision 2016/232 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, Congo, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Mauritanie, Nigéria, Panama, Pérou, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suède, Suisse, Tchéquie, Togo, Trinité-et-Tobago

Ont voté contre :

Chine, Fédération de Russie, Rwanda, Viet Nam, Zimbabwe

Se sont abstenus :

Algérie, Bangladesh, Burkina Faso, Inde, Pakistan, Ouganda

122. Également à la 45^e séance, les représentants de la Grèce, du Royaume-Uni, des États-Unis, de la Chine, de l'Afghanistan, de la Fédération de Russie et du Viet Nam ont fait des déclarations avant le vote. Le représentant du Chili a pris la parole après le vote (E/2016/SR.45).

Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale Youth Coalition for Sexual and Reproductive Rights

123. À la 45^e séance, le 25 juillet, le représentant de l'Australie a présenté un projet de décision intitulé « Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale Youth Coalition for Sexual and Reproductive Rights » au nom des pays suivants : Allemagne, Australie, Belgique Brésil, Canada¹, Chili, Danemark¹, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Islande¹, Israël¹, Japon, Liechtenstein¹, Norvège¹, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, ainsi que des pays suivants : Argentine, Autriche¹, Bulgarie¹, Croatie¹, Espagne¹, Irlande, Italie, Nouvelle-Zélande¹, Pays-Bas¹, Pérou, Slovaquie¹, Slovénie¹ et Tchèque (E/2016/L.27). Par la suite, le Portugal et l'Uruguay¹ se sont portés coauteurs du projet de décision (E/2016/SR.45).

124. À la même séance, les représentants du Canada et de la Tchèque ont fait des déclarations.

125. Également à la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision, à l'issue d'un vote enregistré, par 26 voix contre 7, et 13 abstentions. Voir décision 2016/233 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Honduras, Irlande, Italie, Japon, Pérou, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suède, Suisse, Tchèque

Ont voté contre :

Chine, Fédération de Russie, Guatemala, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Zimbabwe

Se sont abstenus :

Algérie, Bangladesh, Guyana, Inde, Iraq, Kazakhstan, Liban, Mauritanie, Panama, Rwanda, Togo, Trinité-et-Tobago, Viet Nam

126. Également à la 45^e séance, le représentant du Royaume-Uni a fait une déclaration avant le vote. Le représentant du Chili s'est exprimé après le vote (E/2016/SR.45).

Recommandations formulées dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2016

Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

127. À sa 45^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de décision intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales » [E/2016/32 (Part II), chap. I, projet de décision I], tel que modifié par ses décisions 2016/232 et 2016/233. Voir décision 2016/234 du Conseil.

Retrait du statut consultatif de l'organisation non gouvernementale Human Lactation Center

128. À sa 45^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de décision intitulé « Retrait du statut consultatif de l'organisation non gouvernementale Human Lactation Center » [voir E/2016/32 (Part II), chap. I, projet de décision II]. Voir décision 2016/235 du Conseil.

Suspension du statut consultatif des organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil

129. À sa 45^e séance, tenue le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de décision intitulé « Suspension du statut consultatif des organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil » [E/2016/32 (Part II), chap. I, projet de décision III]. Voir décision 2016/ 236 du Conseil.

Réadmission au statut consultatif des organisations non gouvernementales qui ont présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil

130. À sa 45^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de décision intitulé « Réadmission au statut consultatif des organisations non gouvernementales qui ont présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil » [E/2016/32 (Part II), chap. I, projet de décision IV]. Voir décision 2016/237 du Conseil.

Retrait du statut consultatif d'organisations non gouvernementales en application de la résolution 2008/4 du Conseil

131. À sa 45^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de décision intitulé « Retrait du statut consultatif d'organisations non gouvernementales en application de la résolution 2008/4 du Conseil » [E/2016/32 (Part II), chap. I, projet de décision V]. Voir décision 2016/238 du Conseil.

Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2017 du Comité chargé des organisations non gouvernementales

132. À sa 45^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de décision intitulé « Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2017 du Comité chargé des organisations non gouvernementales » [E/2016/32 (Part II), chap. I, projet de décision VI]. Voir décision 2016/239 du Conseil.

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2016

133. À sa 45^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de décision intitulé « Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2016 » [E/2016/32 (Part II), chap. I, projet de décision VII]. Voir décision 2016/240.

I. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

134. Le Conseil a examiné le point 18 de l'ordre du jour (Questions relatives à l'économie et à l'environnement) à ses 25^e à 27^e séances, et à ses 29^e, 48^e et 49^e séances, du 1^{er} au 3 juin et le 27 juillet 2016. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.25, E/2016/SR.26, E/2016/SR.27, E/2016/SR.29, E/2016/SR.48 and E/2016/SR.49).

135. Le Conseil a examiné le point 18 a) de l'ordre du jour (Développement durable) à ses 26^e et 48^e séances, le 1^{er} juin et le 27 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.26 et E/2016/SR.48).

136. Le Conseil a examiné les points 18 b) (Science et technique au service du développement), 18 e) (Environnement), 18 f) (Population et développement) et 18 g) (Administration publique et développement) à sa 48^e séance, le 27 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2016/SR.48).

137. Le Conseil a examiné les points 18 c) (Statistiques), et 18 k) (Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions) à sa 25^e séance, le 1^{er} juin. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2016/SR.25).

138. Le Conseil a examiné les points 18 d) (Établissements humains) à ses 25^e et 48^e séances, le 1^{er} juin et le 27 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.25 et E/2016/SR.48).

139. Le Conseil a examiné le point 18 h) de l'ordre du jour (Coopération internationale en matière fiscale) à ses 29^e et 48^e séances, le 3 juin et le 27 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.29 et E/2016/SR.48).

140. Le Conseil a examiné le point 18 i) de l'ordre du jour (Cartographie) à ses 25^e et 49^e séances, le 1^{er} juin et le 27 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.25 et E/2016/SR.49).

141. Le Conseil a examiné le point 18 j) (Les femmes et le développement) en même temps que les points 12 c) (Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies) et 19 a) (Promotion de la femme) à sa 27^e séance, le 2 juin. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2016/SR.27).

142. À la 26^e séance, le 1^{er} juin, la Vice-Présidente du Comité des politiques de développement a présenté le rapport du Comité sur les travaux de sa dix-huitième session (E/2016/33) [au titre du point 18 a) de l'ordre du jour] (E/2016/SR.26).

143. À la 48^e séance, le 27 juillet, le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement (Hongrie) à sa dix-neuvième session a prononcé une déclaration liminaire (E/2016/31) [au titre du point 18 b) de l'ordre du jour] (E/2016/SR.48).

144. À la même séance, la Chef de la Section de la science et de la technologie de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a fait une

déclaration (A/71/67-E/2016/51 et Corr.1) [également au titre du point 18 b) de l'ordre du jour] (E/2016/SR.48).

145. À la 25^e séance, le 1^{er} juin, la Présidente de la Commission de statistique (Brésil) a présenté par vidéoconférence le rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-septième session (E/2016/24) [au titre du point 18 c) de l'ordre du jour] (E/2016/SR.25).

146. À la même séance, la Directrice du bureau de New York d'ONU-Habitat a présenté le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2016/54) [au titre du point 18 d) de l'ordre du jour] (E/2016/SR.25).

147. À la 48^e séance, le 27 juillet, le Directeur adjoint du bureau de New York du PNUE a fait une déclaration (A/71/25) [au titre du point 18 e) de l'ordre du jour] (E/2016/SR.48).

148. À la même séance, la Vice-Présidente de la Commission de la population et du développement (Allemagne) a présenté les travaux de la quarante-neuvième session de la Commission (E/2016/25) [au titre du point 18 f) de l'ordre du jour] (E/2015/SR.48).

149. Également à la même séance, le Président du Comité d'experts de l'administration publique (Mexique) a présenté par vidéoconférence le rapport du Comité sur les travaux de sa quinzième session (E/2016/44) [au titre du point 18 g) de l'ordre du jour] (E/2016/SR.48).

150. À la 29^e séance, le 3 juin, le Vice-Président du Conseil (Zimbabwe) a fait une déclaration [au titre du point 18 h) de l'ordre du jour] (E/2016/SR.29).

151. À la 25^e séance, le 1^{er} juin, le coprésident du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (Mexique) a présenté le rapport du Comité sur les travaux de sa cinquième session (E/2015/46) et son rapport sur l'examen des travaux qu'il a menés (E/2016/47) [au titre du point 18 i) de l'ordre du jour] (E/2016/SR.25).

152. À la même séance, le Vice-Président du Conseil (Zimbabwe) a fait une déclaration [au titre du point 18 k) de l'ordre du jour] (E/2016/SR.25).

1. Développement durable

153. Pour l'examen du point 18 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-huitième session (E/2016/33) et du rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/71/76-E/2016/55).

Décision prise par le Conseil

154. Au titre du point 18 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2016/21 et la décision 2016/253.

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-huitième session

155. À sa 48^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-huitième session » (E/2016/L.19), que le Vice-Président (Zimbabwe) avait déposé à l'issue de consultations.

156. À la même séance, le Conseil a adopté ce projet de résolution (E/2016/SR.48). Voir la résolution 2016/21 du Conseil.

Rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies

157. À sa 48^e séance, le 27 juillet, sur la proposition de son Vice-Président (Zimbabwe), le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/71/76-E/2016/55). Voir la décision 2016/253 du Conseil (E/2016/SR.48).

2. Science et technique au service du développement

158. Pour l'examen du point 18 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dix-neuvième session (E/2016/31) et du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/71/67-E/2016/51 et Corr.1).

Décision prise par le Conseil

159. Au titre du point 18 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2016/22 et 2016/23 et la décision 2016/254.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dix-neuvième session

Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

160. À sa 48^e séance, le 27 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information » (E/2016/31, chap. I, sect. A, projet de résolution I). Voir la résolution 2016/22 du Conseil.

Science, technologie et innovation au service du développement

161. À sa 48^e séance, le 27 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Science, technologie et innovation au service du développement » (E/2016/31, chap. I, sect. A, projet de résolution II). Voir la résolution 2016/23 du Conseil.

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dix-neuvième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa vingtième session

162. À sa 48^e séance, le 27 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dix-neuvième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa vingtième session » (E/2016/31, chap. I, sect. B). Voir la décision 2016/254 du Conseil.

3. Statistiques

163. Pour l'examen du point 18 c) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-septième session (E/2016/24).

Décision prise par le Conseil

164. Au titre du point 18 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2016/220.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-septième session

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-septième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-huitième session

165. À sa 25^e séance, le 1^{er} juin, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-septième session et ordre du jour et dates provisoires de sa quarante-huitième session » (E/2016/24, chap. I, sect. A). Voir la décision 2016/220 du Conseil.

4. Établissements humains

166. Pour l'examen du point 18 d) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2016/54).

Décision prise par le Conseil

167. Au titre du point 18 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2016/24.

Établissements humains

168. À sa 48^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Établissements humains » (E/2016/L.23), que son vice-président (Zimbabwe) avait déposé à l'issue de consultations sur le projet de résolution E/2016/L.18, déposé par la Thaïlande au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

169. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2016/L.23 (E/2016/SR.48). Voir résolution 2016/24 du Conseil.

170. Également à la même séance, le projet de résolution E/2016/L.18 a été retiré par ses auteurs (E/2016/SR.48).

5. Environnement

171. Pour l'examen du point 18 e) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (A/71/25).

Décision prise par le Conseil

172. Au titre du point 18 e) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2016/255.

Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa deuxième session

173. À la 48^e séance, le 27 juillet, sur la proposition de son Vice-Président (Zimbabwe), le Conseil a pris note du rapport de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (A/71/25) (E/2016/SR.48).

6. Population et développement

174. Pour l'examen du point 18 f) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-neuvième session (E/2016/25).

Décision prise par le Conseil

175. Au titre du point 18 f) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2016/25 et la décision 2016/256.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-neuvième session

Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la population et du développement

176. À sa 48^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision intitulé « Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la population et du développement » (E/2016/25, chap. I, sect. A). Voir la résolution 2016/25 du Conseil.

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-neuvième session et ordre du jour provisoire de sa cinquantième session

177. À sa 48^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-neuvième session et

ordre du jour provisoire de sa cinquantième session » (E/2016/25, chap. I, sect. B). Voir la décision 2016/256 du Conseil.

7. Administration publique et développement

178. Pour l'examen du point 18 g) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quinzième session (E/2016/44).

Décision prise par le Conseil

179. Au titre du point 18 g) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2016/26 et la décision 2016/257.

Recommandations formulées dans le rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quinzième session

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quinzième session

180. À sa 48^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quinzième session » (E/2016/L.30), que son Vice-Président (Zimbabwe) avait déposé à l'issue de consultations sur le projet de résolution dont l'adoption était recommandée par le Comité dans son rapport (voir E/2016/44, chap. I, sect. A).

181. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2016/L.30 (E/2016/SR.48). Voir la résolution 2016/26 du Conseil.

Ordre du jour provisoire de la seizième session du Comité d'experts de l'administration publique

182. À sa 48^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de décision intitulé « Ordre du jour provisoire de la seizième session du Comité d'experts de l'administration publique » (E/2016/44, chap. I, sect. B). Voir la décision 2016/257 du Conseil.

8. Coopération internationale en matière fiscale

183. Pour l'examen du point 18 h) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa onzième session (E/2015/45).

Décision prise par le Conseil

184. Au titre du point 18 h) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2016/258.

Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa onzième session

185. À la 48^e séance, le 27 juillet, le Secrétaire du Conseil a fait une déclaration après une intervention du représentant de l'Inde (E/2016/SR.48).

186. À la même séance, les représentants du Royaume-Uni et du Chili et les observateurs du Mexique et de la Thaïlande (au nom des États Membres de

l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) ont pris la parole.

187. Également à la même séance, le Vice-Président du Conseil (Zimbabwe) a fait une déclaration et le Secrétaire du Conseil a apporté des précisions supplémentaires.

188. Également à la 48^e séance, sur la proposition du Vice-Président (Zimbabwe), le Conseil a pris note du rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa onzième session (E/2015/45) (E/2016/SR.48). Voir la décision 2016/258 du Conseil.

9. Cartographie

189. Pour l'examen du point 18 i) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport de la vingtième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (E/CONF.104/9);

b) Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa cinquième session (E/2015/46);

c) Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-neuvième session (E/2016/66);

d) Note du Secrétariat intitulée « Examen des travaux menés par le Comité d'experts en matière de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale » (E/2016/47).

Décision prise par le Conseil

190. Au titre du point 18 i) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2016/27 et les décisions 2016/221 et 2016/259 à 2016/261.

Recommandations formulées dans le rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa cinquième session

Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa cinquième session et ordre du jour provisoire et dates de sa sixième session

191. À sa 25^e séance, le 1^{er} juin, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Comité, le projet de décision intitulé « Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa cinquième session et ordre du jour provisoire et dates de sa sixième session » (E/2015/46, chap. I, sect. A) (E/2016/SR.25). Voir la décision 2016/221 du Conseil.

Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale

192. À sa 48^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi du projet de résolution intitulé « Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale » (E/2016/L.28), déposé par le Mexique¹.

193. À la même séance, l'observateur du Mexique a fait une déclaration dans laquelle il a corrigé oralement le paragraphe 14 du projet de résolution et annoncé

que les pays suivants : Argentine, Australie, Chili, Chine, Jamaïque, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, s'étaient portés coauteurs du projet de résolution. Par la suite, l'Allemagne, le Brésil, le Burkina Faso se sont également portés coauteurs du projet de décision (E/2016/SR.48).

194. Également à la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'un état des incidences financières du projet de résolution.

195. À la 48^e séance également, le représentant du Japon a fait une déclaration et corrigé oralement le paragraphe 7 du projet de résolution (E/2016/SR.48).

196. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution tel que corrigé oralement. Voir la résolution 2016/27 du Conseil.

Recommandations formulées dans le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-neuvième session

Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-neuvième session, ordre du jour provisoire et dates de sa trentième session et dates de la onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

197. À sa 49^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Groupe d'experts, le projet de décision intitulé « Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-neuvième session, ordre du jour provisoire et dates de sa trentième session et dates de la onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques » (E/2016/66, chap. I, sect. A, projet de décision I) (E/2016/SR.49). Voir la décision 2016/259 du Conseil.

Modifications à apporter aux statuts du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

198. À sa 49^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation du Groupe d'experts, le projet de décision intitulé « Modifications à apporter aux statuts du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques » (E/2016/66, chap. I, sect. A, projet de décision II) (E/2016/SR.49). Voir la décision 2016/260 du Conseil.

Rapport de la vingtième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique

199. À sa 49^e séance, le 27 juillet, sur la proposition du Vice-Président (Zimbabwe), le Conseil a pris note du rapport de la vingtième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (E/CONF.104/9) (E/2016/SR.49). Voir la décision 2016/261 du Conseil.

10 Les femmes et le développement

200. Pour l'examen du point 18 j) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des chapitres pertinents du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixantième session (E/2016/27).

201. Aucune proposition n'a été présentée au titre de ce point de l'ordre du jour.

11. Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

202. Aucune documentation préalable ni proposition n'a été présentée au titre du point 18 k) de l'ordre du jour.

J. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

203. Le Conseil a examiné le point 19 de l'ordre du jour (Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme) à ses 27^e, 28^e et 47^e séances, le 2 juin et le 26 juillet 2016. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.27, E/2016/SR.28 et E/2016/SR.47).

204. Le Conseil a examiné le point 19 a) (Promotion de la femme), en même temps que les points 12 c) (Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies) et 18 j) (Les femmes et le développement) de l'ordre du jour à sa 27^e séance, le 2 juin. On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu analytique correspondant (E/2016/SR.27).

205. Le Conseil a examiné le point 19 b) (Développement social) de l'ordre du jour à sa 28^e séance, le 2 juin. On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu analytique correspondant (E/2016/SR.28).

206. Le Conseil a examiné les points 19 c) (Prévention du crime et justice pénale) et 19 d) (Stupéfiants) de l'ordre du jour à sa 47^e séance, le 26 juillet. On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu analytique correspondant (E/2016/SR.47).

207. Le Conseil a également examiné les points 19 e) (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), 19 f) (Droits de l'homme), 19 g) (Instance permanente sur les questions autochtones) et 19 h) (Application intégrale de la Déclaration et Programme d'action de Durban) de l'ordre du jour à sa 47^e séance, le 26 juillet. On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu analytique correspondant (E/2016/SR.47).

208. À la 27^e séance, le 2 juin, le Président de la Commission de la condition de la femme (Brésil) a présenté le rapport de la soixantième session de la Commission (E/2016/27) [au titre du point 19 a) de l'ordre du jour].

209. À la 28^e séance, le 2 juin, le représentant de la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales a présenté le rapport du Secrétaire général sur la réalisation et le suivi des objectifs de l'Année internationale de la famille (A/71/61-E/2016/7) [au titre du point 19 b) de l'ordre du jour].

210. À la même séance, l'ancien Président de la Commission du développement social (Roumanie) a présenté le rapport de la cinquante-quatrième session de la Commission (E/2016/26) [au titre du point 19 b) de l'ordre du jour].

211. À sa 47^e séance, le 26 juillet, le Conseil a entendu des déclarations liminaires du Président de la vingt-cinquième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (Allemagne) et du Président du Conseil d'administration de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice [au titre du point 19 c) de l'ordre du jour] ainsi que du Président de la

cinquante-neuvième session de la Commission des stupéfiants (Tchéquie) et du premier Vice-Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants [l'un et l'autre au titre du point 19 d) de l'ordre du jour].

212. À la même séance, le Directeur adjoint du Bureau de liaison de New York du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a fait une déclaration au nom du Haut-Commissaire [au titre du point 19 e) de l'ordre du jour].

213. À cette même séance également, le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme a fait une déclaration [au titre du point 19 f) de l'ordre du jour].

214. Toujours à la 47^e séance, le Président de quinzième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones a fait une déclaration [au titre du point 19 g) de l'ordre du jour].

215. À la même séance encore, le Vice-Président du Conseil (Zimbabwe) a fait une déclaration [au titre du point 19 h) de l'ordre du jour].

1. Promotion de la femme

216. Pour l'examen du point 19 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixantième session (E/2016/27) ainsi que de la note du Secrétariat relative aux résultats des soixantième, soixante et unième et soixante-deuxième sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (E/2016/12).

Décision prise par le Conseil

217. Au titre du point 19 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2016/3 et 2016/4 et la décision 2016/224.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixantième session

Programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme

218. À sa 27^e séance, le 2 juin, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution intitulé « Programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme » (E/2016/27, chap. I, sect. B, projet de résolution I). Voir résolution 2016/3 du Conseil.

La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter

219. À sa 27^e séance, le 2 juin, à l'issue d'un vote enregistré, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission (E/2016/27, chap. I, sect. B, projet de résolution II), le projet de résolution intitulé « La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter » par 27 voix contre 2, et 19 abstentions (E/2016/SR.27). Voir résolution 2016/4 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bangladesh, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chine, Congo, Fédération de Russie, Guatemala, Guyana, Inde, Iraq, Kazakhstan, Liban, Mauritanie, Nigéria, Pakistan, Panama, Pérou, Somalie, Trinité-et-Tobago, Viet Nam, Zimbabwe

Ont voté contre :

Australie, États-Unis d'Amérique

Se sont abstenus :

Allemagne, Belgique, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Honduras, Irlande, Italie, Japon, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suède, Suisse, Tchéquie

220. À la même séance, après le vote, l'observateur de l'État de Palestine a fait une déclaration (E/2016/SR.27).

Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixantième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa soixante et unième session

221. À sa 27^e séance, le 2 juin, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixantième session et ordre du jour provisoire et documentation de la soixante et unième session de la Commission » (voir E/2016/27, chap. I, sect. C) (E/2016/SR.27). Voir décision du Conseil 2016/224.

2. Développement social

222. Pour l'examen du point 19 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur la réalisation et le suivi des objectifs de l'Année internationale de la famille (A/71/61-E/2016/7) ainsi que du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (E/2016/26).

Décision prise par le Conseil

223. Au titre du point 19 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2016/6 à 2016/8 et la décision 2016/225.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-quatrième session

Organisation future des travaux et méthodes de travail de la Commission du développement social

224. À sa 28^e séance, le 2 juin, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution intitulé « Organisation future des travaux et méthodes de travail de la Commission du développement social » (E/2016/26, chap. I, sect. A, projet de résolution I) (E/2016/SR.28). Voir résolution 2016/6 du Conseil.

Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

225. À sa 28^e séance, le 2 juin, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution intitulé « Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique » par 26 voix contre 16 (E/2016/26,

chap. I, sect. A, projet de résolution II) (E/2016/SR.28). Voir résolution 2016/7 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Argentine, Bangladesh, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chine, Fédération de Russie, Ghana, Guatemala, Guyana, Honduras, Inde, Iraq, Kazakhstan, Liban, Mauritanie, Nigéria, Pakistan, Panama, Pérou, République de Moldova³, Somalie, Viet Nam, Zimbabwe

Ont voté contre :

Allemagne, Belgique, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchéquie

Se sont abstenus :

Néant.

Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain

226. À sa 28^e séance, le 2 juin, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution intitulé « Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain » (E/2016/26, chap. I, sect. A, projet de résolution III) (E/2016/SR.28). Voir résolution 2016/8 du Conseil.

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-quatrième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-cinquième session de la Commission

227. À sa 28^e séance, le 2 juin, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-quatrième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-cinquième session de la Commission » (voir E/2016/26, chap. I, sect. B) (E/2016/SR.28). Voir décision du Conseil 2016/225.

3. Prévention du crime et justice pénale

228. Pour l'examen du point 19 c) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

- a) Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur la reprise de la vingt-quatrième session (E/2015/30/Add.1);
- b) Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt-cinquième session (E/2016/30);
- c) Rapport du Conseil de direction sur les principales activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (E/2016/77).

³ La délégation de la République de Moldova a indiqué par la suite qu'elle avait eu l'intention de voter contre.

Décision prise par le Conseil

229. Au titre du point 19 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2016/16 à 2016/18 et les décisions 2016/241 à 2016/244.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur la reprise de sa vingt-quatrième session

Organisation des débats thématiques devant se tenir aux futures sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

230. À sa 47^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision intitulé « Organisation des débats thématiques devant se tenir aux futures sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale » (E/2015/30/Add.1, chap. I, sect. A, projet de décision II) (E/2016/SR.47). Voir décision du Conseil 2016/241.

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur la reprise de sa vingt-quatrième session

231. À sa 47^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur la reprise de sa vingt-quatrième session » (E/2016/30/Add.1, chap. I, sect. A, projet de décision I) (E/2016/SR.47). Voir décision 2016/242 du Conseil.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt-cinquième session.

Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

232. À sa 47^e séance, le 26 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a approuvé le projet de résolution intitulé « Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale », qu'il devait transmettre à l'Assemblée générale, pour adoption (voir E/2016/30, chap. I, sect. A) (E/2016/SR.47). Voir résolution 2016/16 du Conseil.

Justice réparatrice en matière pénale

233. À sa 47^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution intitulé « Justice réparatrice en matière pénale » (E/2016/30, chap. I, sect. B, projet de résolution I) (E/2016/SR.47). Voir résolution 2016/17 du Conseil.

Intégration d'approches globales en matière de prévention de la délinquance juvénile

234. À sa 47^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution intitulé « Intégration d'approches globales en matière de prévention de la délinquance juvénile » (E/2016/30, chap. I, sect. B, projet de résolution II) (E/2016/SR.47). Voir résolution 2016/18 du Conseil.

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt-cinquième session et ordre du jour provisoire de sa vingt-sixième session

235. À sa 47^e séance, le 26 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt-cinquième session et ordre du jour provisoire de sa vingt-sixième session » (voir E/2016/30, chap. I, sect. C) (E/2016/SR.47). Voir décision 2016/243 du Conseil.

Rapport du Conseil de direction sur les principales activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

236. À sa 47^e séance, le 26 juillet, sur la proposition de son Vice-Président (Zimbabwe), le Conseil a pris note du rapport du Conseil de direction sur les principales activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (E/2016/77) (E/2016/SR.47). Voir décision 2016/244 du Conseil.

4. Stupéfiants

237. Pour l'examen du point 19 d) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

- a) Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-huitième session (E/2015/28/Add.1);
- b) Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-neuvième session (E/2016/28);
- c) Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur les activités qu'il a menées en 2015⁴.

Décision prise par le Conseil

238. Au titre du point 19 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2016/19 et les décisions 2016/245 à 2016/247.

Recommandation formulée dans le rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-huitième session

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-huitième session

239. À sa 47^e séance, le 26 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission des

⁴ Consultable à l'adresse suivante : www.incb.org/incb/en/publications/annual-reports/annual-report.html

stupéfiants sur la reprise de sa cinquante-huitième session » (voir E/2016/28/Add.1, chap. I, sect. A) (E/2016/SR.47). Voir décision 2016/245 du Conseil.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-neuvième session

Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif

240. À sa 47^e séance, le 26 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté, aux fins d'adoption par l'Assemblée générale, le projet de résolution intitulé « Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif » (Voir E/2016/28, chap. I, sect. B) (E/2016/SR.47). Voir résolution 2016/19 du Conseil.

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-neuvième session et ordre du jour provisoire de sa soixantième session

241. À sa 47^e séance, le 26 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-neuvième session et ordre du jour provisoire de sa soixantième session » (E/2016/28, chap. I, sect. C, projet de décision I) (E/2016/SR.47). Voir décision 2016/246 du Conseil.

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2015

242. À sa 47^e séance, le 26 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants » (E/2016/28, chap. I, sect. C, projet de décision II) (E/2016/SR.47). Voir décision 2016/247 du Conseil.

5. Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

243. Pour l'examen du point 19 e) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi de la note verbale datée du 20 janvier 2016, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Paraguay auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2016/61), et de celle datée du 7 juillet 2016, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2016/78).

Décision prise par le Conseil

244. Au titre du point 19 e) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2016/248.

Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

245. À sa 47^e séance, le 26 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés » (E/2016/L.29), déposé par les Fiji¹ et le Paraguay¹.

246. À la même séance, après une déclaration de l'observateur des Fidji (également au nom du Paraguay), le Conseil a adopté le projet de décision (E/2016/SR.47). Voir décision 2015/248 du Conseil.

6. Droits fondamentaux

247. Pour l'examen du point 19 f) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses cinquante-quatrième, cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions (E/2016/22) et du rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme intitulé « Alerte rapide et droits économiques, sociaux et culturels » (E/2016/58).

Décision prise par le Conseil

248. Au titre du point 19 f) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2016/249.

Documents examinés par le Conseil économique et social au titre des questions relatives aux droits de l'homme

249. À sa 47^e séance, le 26 juillet, sur la proposition du Vice-Président (Zimbabwe), le Conseil a pris note du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les cinquante-quatrième, cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions (E/2016/22) et du rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (E/2016/58) (E/2016/SR.47). Voir décision 2016/249 du Conseil.

7. Instance permanente sur les questions autochtones

250. Pour l'examen du point 19 g) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa quinzième session (E/2016/43).

Décision prise par le Conseil

251. Au titre du point 19 g) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2016/250 à 2016/252.

Recommandations formulées dans le rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa quinzième session

Réunion du groupe d'experts internationaux sur le thème « Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : le rôle de l'Instance permanente sur les questions autochtones et des autres mécanismes consacrés à ces questions (art. 42 de la Déclaration) »

252. À sa 47^e séance, le 26 juillet, sur la recommandation de l'Instance permanente, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Réunion du groupe d'experts internationaux sur le thème « Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : le rôle de l'Instance permanente sur les questions autochtones et des autres mécanismes consacrés à ces questions (art. 42 de la Déclaration) », (E/2016/43, chap. I, sect. A, projet de décision I) (E/2016/SR.47). Voir décision 2016/250 du Conseil.

Lieu et dates de la seizième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

253. À sa 47^e séance, le 26 juillet, sur la recommandation de l'Instance permanente, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Lieu et dates de la seizième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones » (E/2016/43, chap. I, sect. A, projet de décision II) (E/2016/SR.47). Voir décision 2016/251 du Conseil.

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa quinzième session et ordre du jour provisoire de sa seizième session

254. À sa 47^e séance, le 26 juillet, sur la recommandation de l'Instance permanente, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa quinzième session et ordre du jour provisoire de sa seizième session » (E/2016/43, chap. I, sect. A, projet de décision III) (E/2016/SR.47). Voir décision 2016/252 du Conseil.

8. Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

255. Aucune documentation préalable ni aucune proposition n'a été présentée au titre du point 19 h) de l'ordre du jour.

Chapitre XI

Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations

1. Le Conseil a examiné la question des élections, des présentations de candidatures, des confirmations et des nominations, au titre du point 4 de l'ordre du jour (Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations), à ses 2^e, 5^e, 7^e, 17^e, 18^e et 34^e séances, tenues les 17 septembre et 12 novembre 2015, et les 2 février, 5 et 6 avril et 29 juin 2016. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.2, E/2016/SR.5, E/2016/SR.7, E/2016/SR.17, E/2016/SR.18 et E/2016/SR.34). Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

- a) Ordre du jour annoté du Conseil économique et social pour 2016 (E/2016/1/Add.1);
- b) Note du Secrétaire général sur l'élection des membres des commissions techniques du Conseil économique et social (E/2016/9);
- c) Note du Secrétaire général sur l'élection d'un nouveau membre du Comité des politiques de développement (E/2016/9/Add.1);
- d) Note du Secrétaire général sur la présentation de sept candidatures au Comité du programme et de la coordination (E/2016/9/Add.2);
- e) Note du Secrétaire général sur l'élection de neuf membres du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (E/2016/9/Add.3);
- f) Note du Secrétaire général sur l'élection de neuf membres du Comité des droits économiques, sociaux et culturels : renseignements biographiques concernant les candidats (E/2016/9/Add.4);
- g) Notes du Secrétaire général sur l'élection de huit membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones parmi les candidats présentés par les gouvernements et nomination de huit membres par le Président du Conseil économique et social (E/2016/9/Add.5);
- h) Note du Secrétaire général sur l'élection de huit membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones parmi les candidats présentés par les gouvernements (E/2016/9/Add.6);
- i) Note du Secrétaire général sur l'élection de 11 membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/2016/9/Add.7);
- j) Note du Secrétaire général sur l'élection de 11 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (E/2016/9/Add.8);
- k) Note du Secrétaire général sur l'élection de 24 membres du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (E/2016/9/Add.9);
- l) Note du Secrétaire général sur l'élection de six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (E/2016/9/Add.10);

m) Note du Secrétaire général sur l'élection de cinq membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, parmi les candidats présentés par les gouvernements (E/2016/9/Add.11);

n) Note du Secrétaire général sur l'élection de cinq membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, parmi les candidats présentés par les gouvernements (E/2016/9/Add.12);

o) Note du Secrétaire général sur l'élection de deux membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants parmi les candidats présentés par l'Organisation mondiale de la Santé (E/2016/9/Add.13);

p) Note du Secrétaire général sur l'élection de huit membres du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (E/2016/9/Add.14);

q) Note du Secrétaire général sur l'élection de 19 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (E/2016/9/Add.15).

Décision prise par le Conseil

2. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2016/201 A à E.

Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations aux organes subsidiaires du Conseil économique et social et aux organes apparentés

3. À sa 2^e séance, le 17 septembre 2015, le Conseil a tenu des élections par acclamation au Conseil de coordination du Programme d'ONUSIDA et au Conseil d'administration du PAM (E/2016/SR.2) Voir décision 2016/201 A du Conseil.

4. À sa 5^e séance, le 12 novembre 2015, le Conseil a tenu des élections par acclamation à la Commission de la population et du développement, au Comité d'attribution du prix des Nations Unies en matière de population, au Conseil de coordination du Programme d'ONUSIDA et au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix (conformément à la résolution 2015/1), a présenté la candidature d'un État membre en vue de son élection par l'Assemblée générale au Comité du programme et de la coordination, et a procédé à une nomination au Comité des politiques de développement (E/2016/SR.5). Voir décision 2016/201 B du Conseil.

5. À sa 7^e séance, le 2 février 2016, le Conseil a tenu des élections par acclamation à la Commission du développement social, à la Commission des stupéfiants, au Conseil de coordination du Programme d'ONUSIDA, au Conseil d'administration d'ONU-Habitat et au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix (conformément à sa résolution 2015/1) (E/2016/SR.7). Voir décision 2016/201 C du Conseil.

6. À sa 17^e séance, le 5 avril 2016, sur la proposition de son Vice-Président (Zimbabwe), le Conseil a décidé d'inverser l'ordre d'élection des membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants de sorte que l'élection des membres parmi les candidats présentés par les gouvernements ait lieu en premier et soit suivie de celle des membres parmi les candidats présentés par l'Organisation

mondiale de la Santé. Le Conseil a ensuite procédé à l'élection, au scrutin secret, puis par scrutin limité, de membres parmi les candidats présentés par les gouvernements, conformément aux articles 68 à 70 de son Règlement intérieur. Il a également procédé à l'élection, au scrutin secret puis par scrutin limité, de membres parmi les candidats présentés par l'Organisation mondiale de la Santé, conformément aux articles 68 à 70 de son Règlement intérieur (E/2016/SR.17). Voir décision 2016/201 D du Conseil.

7. À la même séance, le Conseil a tenu des élections par acclamation à la Commission de statistique, à la Commission de la population et du développement, à la Commission du développement social, à la Commission de la condition de la femme, à la Commission de la science et de la technique au service du développement, au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, à l'Instance permanente sur les questions autochtones, au Conseil d'administration de l'UNICEF, au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, au Conseil d'administration d'ONU-Femmes parmi les groupes régionaux, conformément à sa résolution 2010/35, au Conseil d'administration du PAM, au Conseil de coordination du Programme d'ONUSIDA, au Conseil d'administration d'ONU – Habitat, au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix (conformément à sa résolution 2015/1), au Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et au Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population. Il a également présenté la candidature de sept États membres en vue de leur élection par l'Assemblée générale au Comité du programme et de la coordination (E/2016/SR.17). Voir décision 2016/201 D du Conseil.

8. À sa 18^e séance, le 6 avril 2016, le Conseil a tenu des élections au scrutin secret à la Commission de statistique, au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, à l'Instance permanente sur les questions autochtones, ainsi qu'au Conseil d'administration d'ONU-Femmes parmi les groupes régionaux, conformément à sa résolution 2010/35 (E/2016/SR.18). Voir décision 2016/201 D du Conseil.

9. À la même séance, le Conseil a tenu des élections par acclamation à la Commission du développement social et au Conseil d'administration du PAM. Voir décision 2016/201 D du Conseil.

10. À la 34^e séance, le 29 juin 2016, le Vice-Président du Conseil (Suisse) a informé celui-ci des nominations auxquelles le Président du Conseil a procédé à l'Instance permanente sur les questions autochtones, conformément à la résolution 2000/22 du Conseil (E/2016/SR.34). Voir décision 2016/201 E du Conseil.

Chapitre XII

Questions d'organisation

1. Conformément aux dispositions de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, en date du 20 septembre 2013, le Conseil économique et social a réaménagé son programme de travail, qui va désormais de juillet à juillet. La session de 2016 du Conseil s'est tenue au Siège.
2. La session d'organisation a eu lieu le 24 juillet 2015 (1^{re} séance). Le Conseil a également pris des décisions sur d'autres questions d'organisation les 17 septembre, 12 novembre et 10 décembre 2015; et les 2 et 19 février, 14 mars et 6 mai 2016 (2^e, 5^e à 8^e, 15^e et 24^e séances).
3. La session de fond s'est déroulée comme suit : du 22 au 24 février 2016 (9^e à 14^e séances); les 5 et 6 avril 2016 (16^e à 18^e séances); du 2 au 4 mai 2016 (19^e à 23^e séances); du 1^{er} au 3 juin 2016 (25^e à 29^e séances); du 27 au 29 juin 2016 (30^e à 34^e séances); le 7 juillet 2016 (35^e séance); et du 25 au 27 juillet 2016 (44^e à 49^e séances).
4. Le débat de haut niveau s'est tenu du 18 au 22 juillet 2016 (36^e à 43^e séances).
5. Les débats des séances plénières du Conseil sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2016/SR.1 à 49).

Ouverture de la session de 2016

6. À la première séance, le 24 juillet 2015, le Président du Conseil sortant, Martin Sajdik (Autriche), a ouvert la session de 2016 du Conseil et invité les délégations à regarder une vidéo sur les principaux aspects des travaux menés par le Conseil en 2014 et 2015, avant de faire une déclaration.

Élection du Bureau

7. À sa 1^{re} séance, le 24 juillet 2015, le Conseil a élu par acclamation : Oh Joon (République de Corée), en tant que Président du Conseil pour sa session de 2016; Frederick Musiiwa Makamure Shava (Zimbabwe), Vladimir Drobnjak (Croatie), María Cristina Perceval (Argentine) et Paul Seger (Suisse) en tant que Vice-Présidents du Conseil pour sa session de 2016. Voir décision 2016/200 A du Conseil.
8. À la même séance, à la suite de l'élection du Bureau du Conseil pour sa session de 2016, le nouveau Président a pris la parole.
9. À la même séance également, le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales a donné lecture d'une déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.
10. Toujours à la première séance, l'observateur de l'Union européenne a fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Géorgie, du Liechtenstein, du Monténégro, de la République de Moldova, de la Serbie, de la Turquie et de l'Ukraine.

11. À sa 2^e séance, le 17 septembre 2015, le Conseil a élu par acclamation, en tant que Vice-Présidents du Conseil pour 2015-2016, Sven Jürgenson (Estonie) pour reprendre le mandat de Vladimir Drobnjak (Croatie) et Jürg Lauber (Suisse) pour reprendre le mandat de Paul Seger (Suisse), conformément à l'article 22 de son règlement intérieur (E/2016/SR.2). Voir décision 2016/200 B du Conseil.

12. À sa 6^e séance, le 10 décembre 2015, le Conseil a élu par acclamation Héctor Alejandro Palma Cerna (Honduras) en tant que Vice-Président du Conseil pour 2015-2016, pour reprendre le mandat de María Cristina Perceval (Argentine), conformément à l'article 22 de son règlement intérieur (E/2016/SR.6). Voir décision 2016/200 C du Conseil.

Ordre du jour

13. À sa 1^{re} séance, le 24 juillet 2015, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire pour sa session de 2016 (E/2016/1) (voir annexe I). Voir décision 2016/202 du Conseil.

Décision prise par le Conseil

14. Au titre des points 1 (Élection du Bureau) et 2 (Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation), le Conseil a adopté une résolution et 18 décisions. Voir résolution 2016/1 et décisions 2016/200 A à C, 2016/202 à 208, 2016/210 à 214, 2016/219, 2016/222 et 2016/223.

Organisation des travaux de la session de 2016 du Conseil économique et social

15. À la 1^{re} séance, le 24 juillet 2015, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Organisation des travaux de la session de 2016 du Conseil économique et social » (E/2016/L.1), présenté par son président.

16. À la même séance, suite à une déclaration de son président, le Conseil a adopté le projet de résolution (E/2016/SR.1). Voir résolution 2016/1 du Conseil.

17. À sa 16^e séance, le 5 avril 2016, sur proposition de son vice-président (Zimbabwe), le Conseil a accepté d'ajourner sa réunion spéciale d'un jour sur la coopération internationale en matière fiscale, initialement prévue pour le 22 avril 2016.

Responsabilités particulières des membres du Bureau du Conseil économique et social pour la session de 2016

18. À sa 2^e séance, le 17 septembre 2015, sur recommandation de son président, le Conseil a décidé que les responsabilités spéciales du Bureau du Conseil pour sa session de 2016 seraient les suivantes : le Président, Oh Joon (République de Corée), serait chargé d'animer le débat de haut niveau et la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2016, organisée sous les auspices du Conseil, ainsi que la session d'organisation relative au programme de travail du Conseil pour la période allant de juillet 2016 à juillet 2017; María Cristina Perceval (Argentine), Vice-Présidente, serait chargée d'animer le débat consacré aux activités opérationnelles de développement; Sven Jürgenson (Estonie), Vice-Président, serait chargée d'animer le débat consacré à l'intégration; Jürg Lauber (Suisse), Vice-Président, serait chargée d'animer le débat consacré aux

affaires humanitaires et Frederick Musiiwa Makamure Shava (Zimbabwe), Vice-Président, serait chargée d'animer le débat consacré aux questions de coordination, y compris les élections organisées pour pourvoir les sièges vacants des organes subsidiaires du Conseil (E/2016/SR.2). Voir décision 2016/203 du Conseil.

Demande d'octroi du statut d'observateur auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation intergouvernementale Réseau international sur le bambou et le rotin

19. À sa 2^e séance, le 17 septembre 2015, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Demande d'octroi du statut d'observateur auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation intergouvernementale Réseau international pour le bambou et le rotin » (E/2016/L.3), présenté par son président.

20. À la même séance, suite à une déclaration de son président, le Conseil a adopté le projet de décision (E/2016/SR.2). Voir décision 2016/204 du Conseil.

Répartition des sièges entre les huit experts désignés par les États Membres pour siéger au sein de l'Instance permanente sur les questions autochtones

21. À sa 2^e séance, le 17 septembre 2015, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Répartition des sièges entre les huit experts désignés par les États Membres pour siéger au sein de l'Instance permanente sur les questions autochtones » (E/2016/L.2), présenté par son président.

22. À la même séance, suite à une déclaration du Président, le Conseil a décidé de reporter à une date ultérieure sa décision concernant le projet de décision (E/2016/SR.2).

23. À sa 5^e séance, le 12 novembre 2015, le Conseil a adopté le projet de décision (E/2016/SR.5). Voir décision 2016/205 du Conseil.

Thème du débat consacré à l'intégration à la session de 2016 du Conseil économique et social

24. À sa 5^e séance, le 12 novembre 2015, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Dates et thème du débat consacré à l'intégration à la session de 2016 du Conseil économique et social » (E/2016/L.4), présenté par son président.

25. À la même séance, le Président a fait une déclaration et répondu aux observations faites et questions posées par les représentants du Japon, du Mexique et des États-Unis. Par la suite, le Conseil a décidé de reporter à une date ultérieure sa décision concernant le projet de décision (E/2016/SR.5).

26. À la 8^e séance, le 19 février 2016, le Conseil était saisi d'un projet de décision révisé intitulé « Thème du débat consacré à l'intégration à la session de 2016 du Conseil économique et social » (E/2016/L.4/Rev.1), présenté par son président.

27. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision révisé (E/2016/SR.8). Voir décision 2016/206 du Conseil.

Dates du débat consacré aux affaires humanitaires de la session de 2016 du Conseil économique et social

28. À sa 8^e séance, le 19 février 2016, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Dates du débat consacré aux affaires humanitaires de la session de 2016 du Conseil économique et social » (E/2016/L.7), présenté par son président.

29. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (E/2016/SR.8). Voir décision 2016/207 du Conseil.

Dates du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable

30. À sa 8^e séance, le 19 février 2016, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Dates du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable » (E/2016/L.8), présenté par son président.

31. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (E/2016/SR.8). Voir décision 2016/208 du Conseil.

Dates du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement à sa session de 2016

32. À sa 15^e séance, le 14 mars 2016, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Dates du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement à sa session de 2016 » (E/2016/L.9), présenté par son président.

33. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (E/2016/SR.15). Voir décision 2016/210 du Conseil.

Thème du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement à sa session de 2016

34. À sa 15^e séance, le 14 mars 2016, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Thème du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement à sa session de 2016 » (E/2016/L.10), présenté par son président.

35. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (E/2016/SR.15). Voir décision 2016/211 du Conseil.

Thème du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2016, convoqué sous les auspices du Conseil

36. À sa 15^e séance, le 14 mars 2016, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Thème du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2016, convoqué sous les auspices du Conseil » (E/2016/L.11), présenté par son président.

37. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (E/2016/SR.15). Voir décision 2016/212 du Conseil.

Sujet du débat thématique de 2016 du Conseil économique et social

38. À sa 15^e séance, le 14 mars 2016, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Sujet du débat thématique de 2016 du Conseil économique et social » (E/2016/L.12), présenté par son président.

39. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (E/2016/SR.15). Voir décision 2016/213 du Conseil.

40. À la même séance également, après l'adoption du projet de décision, des déclarations ont été faites par le représentant de l'Australie (également au nom du Canada) et l'observateur de la Thaïlande (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du groupe des 77 et de la Chine)¹.

Date et lieu de la première session de la douzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

41. À sa 15^e séance, le 14 mars 2016, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Date et lieu de la première session de la douzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts » (E/2016/L.13), présenté par son président.

42. À la même séance, suite à une déclaration de son vice-président (Honduras), le Conseil a adopté le projet de décision (E/2016/SR.15). Voir décision 2016/214 du Conseil.

Thème du débat consacré aux affaires humanitaires de la session de 2016 du Conseil économique et social

43. À sa 24^e séance, le 6 mai 2016, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Thème du débat consacré aux affaires humanitaires de la session de 2016 du Conseil économique et social » (E/2016/L.14), présenté par son vice-président (Suisse).

44. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (E/2016/SR.24). Voir décision 2016/219 du Conseil.

Demandes présentées par des organisations non gouvernementales souhaitant être entendues par le Conseil économique et social

45. À sa 25^e séance, le 1^{er} juin 2016, le Conseil était saisi de la liste des organisations non gouvernementales dont le Comité chargé des organisations non gouvernementales recommandait qu'elles soient entendues par le Conseil, au titre du point 5 de l'ordre du jour intitulé « Débat de haut niveau » (voir E/2016/73).

46. À la même séance, le Conseil a approuvé la recommandation du Comité (E/2016/SR.25). Voir décision 2016/222 du Conseil.

¹ Les deux déclarations portaient sur les mesures prises concernant les projets de décisions E/2016/L.9 à 12.

Réunion du Conseil économique et social sur la question du passage de la phase des secours aux activités de développement

47. À sa 25^e séance, le 1^{er} juin 2016, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Réunion du Conseil économique et social sur la question du passage de la phase des secours aux activités de développement » (E/2016/L.15/Rev.1), qui remplaçait le projet de décision E/2016/L.15 et a été présenté par ses vice-présidents (Honduras et Suisse) à l'issue de consultations.

48. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision révisé (E/2016/SR.25). Voir décision 2016/223 du Conseil.

Annexe I

Ordre du jour de la session de 2016 du Conseil

Adopté par le Conseil à sa 1^{re} séance, le 24 juillet 2015

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail de base du Conseil.
4. Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations.
5. Débat de haut niveau :
 - a) Réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil;
 - b) Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales;
 - c) Forum pour la coopération en matière de développement;
 - d) Débat thématique.
6. Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil.
7. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
 - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
 - b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial;
 - c) Coopération Sud-Sud au service du développement.
8. Débat consacré à l'intégration.
9. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.
10. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond.
11. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies :
 - a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement;
 - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

12. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
 - a) Rapports des organes de coordination;
 - b) Projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019;
 - c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies;
 - d) Programme à long terme d'aide à Haïti;
 - e) Pays africains qui sortent d'un conflit;
 - f) Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles.
13. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265, 61/16, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale.
14. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
15. Coopération régionale.
16. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé.
17. Organisations non gouvernementales.
18. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
 - a) Développement durable;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Statistiques;
 - d) Établissements humains;
 - e) Environnement;
 - f) Population et développement;
 - g) Administration publique et développement;
 - h) Coopération internationale en matière fiscale;
 - i) Cartographie;
 - j) Les femmes et le développement;
 - k) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions.
19. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
 - a) Promotion de la femme;
 - b) Développement social;
 - c) Prévention du crime et justice pénale;
 - d) Stupéfiants;

- e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
- f) Droits de l'homme;
- g) Instance permanente sur les questions autochtones;
- h) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

Annexe II

Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil en vertu de l'article 79 du Règlement intérieur^a pour participer aux délibérations du Conseil sur les questions relevant de leur domaine d'activité

Organisations et autres entités auxquelles l'Assemblée générale a octroyé le statut d'observateur à titre permanent

Académie internationale de lutte contre la corruption (résolution 68/122 de l'Assemblée générale)

Agence intergouvernementale panafricaine eau et assainissement pour l'Afrique (résolution 68/123 de l'Assemblée générale)

Agence internationale pour les énergies renouvelables (résolution 66/110 de l'Assemblée générale)

Assemblée parlementaire de la Méditerranée (résolution 64/124 de l'Assemblée générale)

Association des États de la Caraïbe (résolution 53/5 de l'Assemblée générale)

Association des États riverains de l'océan Indien (résolution 70/123 de l'Assemblée générale)

Association des nations de l'Asie du Sud-Est (résolution 61/44 de l'Assemblée générale)

Association latino-américaine d'intégration (résolution 60/25 de l'Assemblée générale)

Association sud-asiatique de coopération régionale (résolution 59/53 de l'Assemblée générale)

Autorité intergouvernementale pour le développement (résolution 66/112 de l'Assemblée générale)

Autorité internationale des fonds marins (résolution 51/6 de l'Assemblée générale)

Banque africaine de développement (résolution 42/10 de l'Assemblée générale)

Banque asiatique de développement (résolution 57/30 de l'Assemblée générale)

Banque eurasiatique de développement (résolution 62/76 de l'Assemblée générale)

Banque interaméricaine de développement (résolution 55/160 de l'Assemblée générale)

^a L'article 79 du Règlement intérieur intitulé « Participation d'autres organisations intergouvernementales » dispose que : « Les représentants des organisations intergouvernementales auxquelles l'Assemblée générale a accordé le statut d'observateur permanent et d'autres organisations intergouvernementales désignées par le Conseil, à titre spécial ou à titre permanent, sur la recommandation du Bureau, peuvent participer, sans droit de vote, aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations ».

Centre international pour le développement des politiques migratoires (résolution 57/31 de l'Assemblée générale)

Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes (résolution 62/73 de l'Assemblée générale)

Centre Sud (résolution 63/131 de l'Assemblée générale)

Comité international de la Croix-Rouge (résolution 45/6 de l'Assemblée générale)

Comité international olympique (résolution 64/3 de l'Assemblée générale)

Commission de l'océan Indien (résolution 61/43 de l'Assemblée générale)

Commission internationale humanitaire d'établissement des faits (résolution 64/121 de l'Assemblée générale)

Commonwealth (résolution 31/3 de l'Assemblée générale)

Communauté andine (résolution 52/6 de l'Assemblée générale)

Communauté d'Afrique de l'Est (résolution 58/86 de l'Assemblée générale)

Communauté d'États indépendants (résolution 48/237 de l'Assemblée générale)

Communauté de développement de l'Afrique australe (résolution 59/49 de l'Assemblée générale)

Communauté des Caraïbes (résolution 46/8 de l'Assemblée générale)

Communauté des États sahélo-sahariens (résolution 56/92 de l'Assemblée générale)

Communauté des pays de langue portugaise (résolution 54/10 de l'Assemblée générale)

Communauté du Pacifique (résolution 69/130 de l'Assemblée générale)

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (résolution 55/161 de l'Assemblée générale)

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (résolution 59/51 de l'Assemblée générale)

Communauté économique eurasiennne (résolution 58/84 de l'Assemblée générale)

Conférence de la Charte de l'énergie (résolution 62/75 de l'Assemblée générale)

Conférence de La Haye de droit international privé (résolution 60/27 de l'Assemblée générale)

Conférence ibéro-américaine (résolution 60/28 de l'Assemblée générale)

Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (résolution 64/123 de l'Assemblée générale)

Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (résolution 62/77 de l'Assemblée générale)

Conseil de coopération des États arabes du Golfe (résolution 62/78 de l'Assemblée générale)

Conseil de coopération douanière (résolution 53/216 de l'Assemblée générale)

Conseil de l'Europe (résolution 44/6 de l'Assemblée générale)

Cour pénale internationale (résolution 58/318 de l'Assemblée générale)

Cour permanente d'arbitrage (résolution 48/3 de l'Assemblée générale)

État de Palestine (résolutions 3237 (XXIX), 43/177, 52/250 et 67/19 de l'Assemblée générale)

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution 49/2 de l'Assemblée générale)

Fonds commun pour les produits de base (résolution 60/26 de l'Assemblée générale)

Fonds de l'OPEP pour le développement international (résolution 61/42 de l'Assemblée générale)

Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral (résolution 63/133 de l'Assemblée générale)

Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (résolution 64/122 de l'Assemblée générale)

Forum des îles du Pacifique (résolution 49/1 de l'Assemblée générale)

Groupe de la Banque islamique de développement (résolution 61/259 de l'Assemblée générale)

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (résolution 36/4 de l'Assemblée générale)

GUAM (résolution 58/85 de l'Assemblée générale)

Initiative de l'Europe centrale (résolution 66/111 de l'Assemblée générale)

Institut international pour l'unification du droit privé (résolution 68/121 de l'Assemblée générale)

Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (résolution 58/83 de l'Assemblée générale)

Institut italo-latino-américain (résolution 62/74 de l'Assemblée générale)

Institut mondial de la croissance verte (résolution 68/124 de l'Assemblée générale)

Ligue des États arabes (résolution 477 (V) de l'Assemblée générale)

Ordre souverain et militaire de Malte (résolution 48/265 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération économique (résolution 48/2 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération économique de la mer Noire (résolution 54/5 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération économique du groupe des huit pays en développement (résolution 69/129 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération et de développement économiques (résolution 53/6 de l'Assemblée générale)

Organisation de la coopération islamique (résolution 3369 (XXX) de l'Assemblée générale)

Organisation de Shanghai pour la coopération (résolution 59/48 de l'Assemblée générale)

Organisation des États américains (résolution 253 (III) de l'Assemblée générale)

Organisation des États des Caraïbes orientales (résolution 59/52 de l'Assemblée générale)

Organisation du Traité de sécurité collective (résolution 59/50 de l'Assemblée générale)

Organisation européenne pour la recherche nucléaire (résolution 67/102 de l'Assemblée générale)

Organisation hydrographique internationale (résolution 56/91 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de droit du développement (résolution 56/90 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de la Francophonie (résolution 33/18 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de police criminelle (résolution 51/1 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de protection civile (résolution 70/122 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale pour les migrations (résolution 47/4 de l'Assemblée générale)

Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (résolution 35/2 de l'Assemblée générale)

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (résolution 48/5 de l'Assemblée générale)

Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (résolution 43/6 de l'Assemblée générale)

Parlement latino-américain (résolution 48/4 de l'Assemblée générale)

Partenaires dans le domaine de la population et du développement (résolution 57/29 de l'Assemblée générale)

Saint-Siège (résolution 58/314 de l'Assemblée générale)

Société andine de développement (résolution 67/101 de l'Assemblée générale)

Système d'intégration de l'Amérique centrale (résolution 50/2 de l'Assemblée générale)

Système économique latino-américain (résolution 35/3 de l'Assemblée générale)

Tribunal international du droit de la mer (résolution 51/204 de l'Assemblée générale)

^b En juin 2011, l'Organisation de la Conférence islamique a décidé de se renommer Organisation de la coopération islamique.

Union africaine (résolution 2011 (XX) et décision 56/475 de l'Assemblée générale)

Union des nations de l'Amérique du Sud (résolution 66/109 de l'Assemblée générale)

Union économique et monétaire ouest-africaine (résolution 66/113 de l'Assemblée générale)

Union européenne (résolutions 3208 (XXIX) et 65/276 de l'Assemblée générale)

Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (résolution 54/195 de l'Assemblée générale)

Union interparlementaire (résolution 57/32 de l'Assemblée générale)

Union pour la Méditerranée (résolution 70/124 de l'Assemblée générale)

Université pour la paix (résolution 63/132 de l'Assemblée générale)

Organisations désignées par le Conseil économique et social

Participants à titre permanent

Académie internationale de lutte contre la corruption (décision 2011/269 du Conseil)

Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (décision 2001/318 du Conseil)

Banque interaméricaine de développement (décision 2000/213 du Conseil)

Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique (décision 2000/213 du Conseil)

Centre international des entreprises publiques dans les pays en développement (décision 1980/114 du Conseil)

Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (décision 1997/215 du Conseil)

Centre régional de technologie pour l'Afrique (décision 1980/151 du Conseil)

Centre Sud (décision 2006/244 du Conseil)

Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (décision 2003/312 du Conseil)

Conseil de coopération douanière (décision 1989/165 du Conseil)

Conseil de l'unité économique arabe (décision 109 (LIX) du Conseil)

Fondation Déserts du Monde (décision 2004/231 du Conseil)

Fonds commun pour les produits de base (décision 2003/221 du Conseil)

Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable (décision 2006/244 du Conseil)

Groupe de la Banque islamique de développement (décision 2003/221 du Conseil)

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (décision 2006/204 du Conseil)

Institution intergouvernementale pour l'utilisation de la microalgue spiruline contre la malnutrition (décision 2003/212 du Conseil)

Organisation asiatique de la productivité (décision 1980/114 du Conseil)

Organisation de coopération et de développement économiques (décision 109 (LIX) du Conseil)

Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (décision 1986/156 du Conseil)

Organisation des pays exportateurs de pétrole (décision 109 (LIX) du Conseil)

Organisation internationale de police criminelle (décision 109 (LIX) du Conseil)

Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (décision 2003/221 du Conseil)

Organisation latino-américaine de l'énergie (décision 1980/114 du Conseil)

Organisation régionale pour la protection du milieu marin (décision 1992/265 du Conseil)

Partenariat mondial pour l'eau (décision 2005/233 du Conseil)

Réseau international sur le bambou et le rotin (décision 2016/204 du Conseil)

Système économique latino-américain (décision 1980/114 du Conseil)

Union des Conseils économiques et sociaux d'Afrique (décision 1996/225 du Conseil)

Union économique et monétaire ouest-africaine (décision 2005/233 du Conseil)

Participation à titre spécial

Association internationale de la bauxite (décision 1987/161 du Conseil)

Centre arabe d'études et de formation en matière de sécurité (décision 1989/165 du Conseil)

Conseil africain de comptabilité (décision 1987/161 du Conseil)

Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes (décision 1987/161 du Conseil)

Faculté latino-américaine de sciences sociales (décision 239 (LXII) du Conseil)

Institut culturel africain (décision 1987/161 du Conseil)

Annexe III

Composition du Conseil et de ses organes subsidiaires et apparentés

Conseil économique et social

(54 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2016</i>	<i>Composition en 2017</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afghanistan	Afghanistan	2018
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2018
Algérie	Algérie	2018
Allemagne	Allemagne	2017
Antigua-et-Barbuda	Andorre	2019
Argentine	Argentine	2017
Australie	Australie	2018
Bangladesh	Azerbaïdjan	2019
Belgique	Belgique	2018
Botswana	Bénin	2019
Brésil	Bosnie-Herzégovine	2019
Burkina Faso	Brésil	2017
Chili	Burkina Faso	2017
Chine	Cameroun	2019
Congo	Chili	2018
Estonie	Chine	2019
États-Unis d'Amérique	Colombie	2019
Fédération de Russie	Émirats arabes unis	2019
Finlande	Estonie	2017
France	États-Unis d'Amérique	2018
Géorgie	Fédération de Russie	2019
Ghana	France	2017
Grèce	Ghana	2017
Guatemala	Grèce	2017
Guyana	Guyana	2018
Honduras	Honduras	2017
Inde	Inde	2017
Iraq	Iraq	2018
Irlande	Irlande	2017
Italie	Italie	2018
Japon	Japon	2017
Kazakhstan	Liban	2018
Liban	Mauritanie	2017
Mauritanie	Nigéria	2018
Nigéria	Norvège	2019
Ouganda	Ouganda	2017

<i>Composition en 2016</i>	<i>Composition en 2017</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Pakistan	Pakistan	2017
Panama	Pérou	2018
Pérou	Portugal	2017
Portugal	République de Corée	2019
République de Corée	République de Moldova	2018
République démocratique du Congo	Rwanda	2018
République de Moldova	Saint-Vincent-et-les Grenadines	2019
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Somalie	2018
Rwanda	Suède	2019
Serbie	Swaziland	2019
Somalie	Tadjikistan	2019
Suède	Tchad	2019
Suisse	Tchéquie	2018
Tchéquie	Trinité-et-Tobago	2017
Togo	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2019
Trinité-et-Tobago	Venezuela (République bolivarienne du) .	2019
Viet Nam	Viet Nam	2018
Zimbabwe	Zimbabwe	2017

Commissions et sous-commissions techniques

Commission de statistique^a

(24 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2016</i>	<i>Composition en 2017</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	Allemagne	2020
Angola	Angola	2017
Barbade	Bélarus	2020
Brésil	Brésil	2017
Bulgarie	Cameroun	2017
Cameroun	Chine	2020
Chine	Colombie	2020
Cuba	Cuba	2019
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2019
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2017
Italie	Italie	2017
Japon	Japon	2020
Kenya	Kenya	2019
Lettonie	Lettonie	2019
Libye	Libye	2017
Nouvelle-Zélande	Mexique	2020
Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	2017
Qatar	Qatar	2019
République de Corée	République de Corée	2019
République dominicaine	Roumanie	2019
Roumanie	Suède	2017
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Suisse	2020
Suède	Togo	2019
Togo	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2020

^a À ses 17^e et 18^e séances, les 5 et 6 avril 2016, le Conseil a élu les huit États Membres suivants pour des mandats de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2017 et venant à expiration le 31 décembre 2020 : Allemagne, Bélarus, Chine, Colombie, Japon, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse (voir décision 2016/201 D).

Commission de la population et du développement^b

(47 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition à la quarante-neuvième session</i>	<i>Composition à la cinquantième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2018
Allemagne	Allemagne	2018
Argentine	Argentine	2018
Bangladesh	Bangladesh	2017
Bélarus	Bélarus	2019
Belgique	Belgique	2017
Bénin	Bénin	2018
Bolivie (État plurinational de)	Bolivie (État plurinational de)	2019
Brésil	Brésil	2017
Burundi	Burundi	2019
Chine	Chili	2020
Danemark	Chine	2018
Égypte	Danemark	2017
Espagne	États-Unis d'Amérique	2018
États-Unis d'Amérique	Fédération de Russie	2018
Fédération de Russie	Finlande ^c	2020
Iran (République islamique d')	Iran (République islamique d')	2019
Iraq	Iraq	2017
Israël	Israël	2019
Jamaïque	Jamaïque	2019
Japon	Libéria	2018
Libéria	Madagascar	2017
Madagascar	Malaisie	2018
Malaisie	Maroc	2020
Mexique	Mexique	2017
Mongolie	Mongolie	2018
Nigéria	Nigéria	2017
Norvège	Oman	2017
Oman	Ouganda	2020
Ouganda	Pakistan	2018
Pakistan	Pays-Bas	2017
Pays-Bas	Pérou	2018
Pérou	Philippines	2019
Philippines	Qatar	2020
République de Moldova	République de Moldova	2020
République dominicaine	République dominicaine	2018
République-Unie de Tanzanie	Roumanie	2017
Roumanie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2018
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Serbie	2018
Serbie	Sierra Leone	2019

<i>Composition à la quarante-neuvième session</i>	<i>Composition à la cinquantième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session</i>
Sierra Leone	Soudan	2020
Suisse	Suisse	2017
Tchad	Tchad	2017
Turkménistan ^d	Turkménistan	2020
Uruguay	Uruguay	2017
Zambie	Zambie	2018

^b À ses 17^e et 18^e séances, les 5 et 6 avril 2016, le Conseil a élu les huit États Membres suivants pour des mandats de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la cinquante et unième session de la Commission, en 2017, et venant à expiration à la clôture de la cinquante-quatrième session, en 2021 : Belgique, Brésil, Cameroun, Cuba, Japon, Madagascar, Mali et Mexique.

Le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi les États d'Asie-Pacifique, d'un membre parmi les États d'Europe orientale et de trois membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour des mandats de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la cinquante et unième session de la Commission, en 2017, et venant à expiration à la clôture de la cinquante-quatrième session, en 2021.

Il a également reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la cinquantième session de la Commission, en 2016, et venant à expiration à la clôture de la cinquante-troisième session, en 2020 (voir décision 2016/201 D).

^c Élu à la 5^e séance, le 12 novembre 2015, pour un mandat prenant effet à la 1^{re} séance de la cinquantième session de la Commission, en 2017, et venant à expiration à la clôture de la cinquante-troisième session, en 2020, afin de pourvoir un siège de la Commission (voir décision 2016/201 B).

^d Élu aux 17^e et 18^e séances, les 5 et 6 avril, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de la quarante-neuvième session de la Commission, en 2016.

Commission du développement social^e

(46 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition à la cinquante-quatrième session</i>	<i>Composition à la cinquante-cinquième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session</i>
Algérie	Algérie	2019
Allemagne	Argentine	2017
Argentine	Autriche	2019
Autriche	Bangladesh	2020
Bélarus	Bénin	2019
Bénin	Bolivie (État plurinational de)	2019
Bolivie (État plurinational de)	Brésil	2017
Brésil	Burundi	2019
Burundi	Chili	2017
Chili	Chine	2017
Chine	Colombie	2019
Colombie	El Salvador	2020
El Salvador	États-Unis d'Amérique ^g	2020
Équateur	Fédération de Russie	2020
États-Unis d'Amérique	Finlande	2017
Fédération de Russie	France	2017
Finlande	Ghana	2020
France	Iran (République islamique d')	2019
Iran (République islamique d')	Iraq	2019
Iraq	Israël ^f	2019
Japon	Japon	2020
Koweït	Koweït	2017
Libéria	Madagascar	2017
Madagascar	Malawi	2017
Malawi	Mexique	2019
Mauritanie	Namibie	2019
Mexique	Ouganda	2017
Mongolie	Pakistan	2017
Namibie	Paraguay	2020
Nigéria	Pérou	2020
Ouganda	Pologne	2017
Pakistan	Portugal ^f	2019
Pologne	Qatar	2019
Qatar	République de Corée	2020
République de Corée	République démocratique du Congo	2017
République démocratique du Congo	République de Moldova	2020
République dominicaine	Roumanie	2017
Roumanie	Rwanda	2020

<i>Composition à la cinquante-quatrième session</i>	<i>Composition à la cinquante-cinquième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session</i>
Soudan	Suisse	2017
Suisse	Turkménistan	2017
Turkménistan		

^e À ses 17^e et 18^e séances, les 5 et 6 avril 2016, le Conseil a élu les 10 États Membres suivants pour des mandats de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la cinquante-sixième session de la Commission, en 2017, et venant à expiration à la clôture de la cinquante-neuvième session, en 2021 : Brésil, Chine, Côte d'Ivoire, Haïti, Madagascar, Malawi, Panama, Soudan, Suisse et Turkménistan.

Le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi les États d'Asie-Pacifique, de deux membres parmi les États d'Europe orientale, et de trois membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour des mandats prenant effet à la 1^{re} séance de la cinquante-sixième session, en 2017, et venant à expiration à la clôture de la cinquante-neuvième session, en 2021.

Il a également reporté à une date ultérieure l'élection de six membres afin de pourvoir des sièges demeurés vacants : deux membres parmi les États d'Afrique pour des mandats expirant à la clôture de la cinquante-huitième session, en 2020; un membre parmi les États d'Europe centrale pour un mandat expirant à la clôture de la cinquante-septième session, en 2019; un membre parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat expirant à la clôture de la cinquante-cinquième session, en 2017; deux membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat expirant à la clôture de la cinquante-huitième session, en 2020, tous pour des mandats prenant effet à la date de l'élection (voir décision 2016/201 C).

^f Élu à la 7^e séance, le 2 février 2016, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de la cinquante-septième session de la Commission, en 2019, afin de pourvoir des sièges de la Commission demeurés vacants (voir la décision 2016/201 C).

^g Élu aux 17^e et 18^e séances, les 5 et 6 avril 2016, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de la cinquante-huitième session de la Commission, en 2020 (voir décision 2016/201 D).

Commission de la condition de la femme^h

(45 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition à la soixantième session</i>	<i>Composition à la soixante et unième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session</i>
Albanie	Albanie	2019
Allemagne	Allemagne	2017
Bangladesh	Bangladesh	2018
Bélarus	Bélarus	2017
Belgique	Belgique	2019
Bosnie-Herzégovine	Bosnie-Herzégovine	2019
Brésil	Brésil	2020
Burkina Faso	Burkina Faso	2017
Chine	Colombie	2019
Colombie	Congo	2018
Congo	Égypte	2018
Cuba	El Salvador	2018
Égypte	Équateur	2017
El Salvador	Érythrée	2020
Équateur	Espagne	2019
Espagne	Fédération de Russie	2020
États-Unis d'Amérique	Ghana	2018
Fédération de Russie	Guatemala	2020
Finlande	Guinée équatoriale	2019
Ghana	Guyana	2018
Guinée équatoriale	Inde	2018
Guyana	Iran (République islamique d')	2019
Inde	Israël	2017
Indonésie	Japon	2017
Iran (République islamique d')	Kazakhstan	2018
Israël	Kenya	2018
Japon	Koweït	2020
Kazakhstan	Lesotho	2017
Kenya	Libéria	2019
Lesotho	Liechtenstein	2019
Libéria	Malawi	2019
Liechtenstein	Mongolie	2019
Malawi	Nigéria	2020
Mongolie	Norvège	2020
Niger	Ouganda	2017
Ouganda	Pakistan	2017
Pakistan	Paraguay	2017
Paraguay	Qatar	2020
République de Corée	République de Corée	2018
République dominicaine	République-Unie de Tanzanie	2018

<i>Composition à la soixantième session</i>	<i>Composition à la soixante et unième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session</i>
République-Unie de Tanzanie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne	
Soudan	et d'Irlande du Nord.	2020
Suisse	Suisse	2017
Tadjikistan	Tadjikistan	2018
Uruguay	Trinité-et-Tobago	2020
	Uruguay	2018

^h À ses 17^e et 18^e séances, les 5 et 6 avril 2016, le Conseil a élu les 11 États Membres suivants pour des mandats de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la soixante-deuxième session de la Commission, en 2017, et venant à expiration à la clôture de la soixante-cinquième session, en 2021 : Bahreïn, Canada, Chili, Chine, Estonie, Irlande, Israël, Namibie, Niger, Pérou et Tunisie (voir décision 2016/201 D).

Commission des stupéfiants

(53 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2016</i>	<i>Composition en 2017</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2019
Allemagne	Allemagne	2019
Angola	Angola	2017
Argentine	Argentine	2019
Australie	Australie	2017
Autriche	Autriche	2019
Bélarus	Bélarus	2019
Belgique	Belgique	2017
Bénin	Bénin	2017
Bolivie (État plurinational de)	Bolivie (État plurinational de)	2017
Brésil	Brésil	2017
Cameroun	Cameroun	2019
Canada	Canada	2017
Chine	Chine	2019
Colombie	Colombie	2017
Croatie	Croatie	2017
Cuba	Cuba	2017
El Salvador	El Salvador	2019
Équateur	Équateur	2019
Espagne	Espagne	2019
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2019
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2017
France	France	2017
Guatemala	Guatemala	2019
Inde	Hongrie ⁱ	2019
Indonésie	Inde	2017
Iran (République islamique d')	Indonésie	2017
Israël	Iran (République islamique d')	2019
Italie	Israël	2019
Japon	Italie	2019
Kazakhstan	Japon	2019
Kenya	Kazakhstan	2017
Mauritanie	Kenya	2019
Mexique	Mauritanie	2019
Nigéria	Mexique	2019
Norvège	Nigéria	2017
Ouganda	Norvège	2019
Pakistan	Ouganda	2019
Pays-Bas	Pakistan	2019
Pérou	Pays-Bas	2019
Qatar	Pérou	2019

<i>Composition en 2016</i>	<i>Composition en 2017</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
République de Corée	Qatar	2019
République démocratique du Congo	République de Corée	2019
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	République démocratique du Congo	2019
Soudan	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2017
Tadjikistan	Slovaquie ⁱ	2019
Tchéquie	Soudan	2019
Thaïlande	Tadjikistan	2017
Togo	Tchéquie	2017
Turquie	Thaïlande	2019
Uruguay	Togo	2017
	Turquie	2019
	Uruguay	2019

ⁱ Élu à la 7^e séance, le 2 février 2016, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2019, afin de pourvoir des sièges de la Commission demeurés vacants (voir décision 2016/201 C).

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

(40 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2016</i>	<i>Composition en 2017</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2018
Allemagne	Allemagne	2017
Arabie saoudite	Arabie saoudite	2018
Autriche	Autriche	2018
Bélarus	Bélarus	2018
Bénin	Bénin	2018
Brésil	Brésil	2018
Cameroun	Cameroun	2018
Canada	Canada	2017
Chili	Chili	2018
Chine	Chine	2017
Colombie	Colombie	2017
Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	2018
Cuba	Cuba	2018
El Salvador	El Salvador	2017
Équateur	Équateur	2017
Érythrée	Érythrée	2017
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2018
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2017
France	France	2018
Guatemala	Guatemala	2018
Inde	Inde	2018
Iran (République islamique d')	Iran (République islamique d')	2018
Italie	Italie	2017
Japon	Japon	2017
Kenya	Kenya	2017
Libéria	Libéria	2017
Maroc	Maroc	2017
Maurice	Maurice	2017
Mexique	Mexique	2018
Pakistan	Pakistan	2018
Qatar	Qatar	2017
République de Corée	République de Corée	2018
République démocratique du Congo	République démocratique du Congo	2017
Serbie	Serbie	2018
Sierra Leone	Sierra Leone	2017
Slovaquie	Slovaquie	2017
Suède	Suède	2018
Thaïlande	Thaïlande	2017
Zimbabwe	Zimbabwe	2017

Commission de la science et de la technique au service du développement^j

(43 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2016</i>	<i>Composition en 2017</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	Allemagne	2020
Angola	Angola	2018
Autriche	Arabie saoudite	2020
Bolivie (État plurinational de)	Autriche	2020
Brésil	Bolivie (État plurinational de)	2018
Bulgarie	Brésil	2020
Cameroun	Bulgarie	2018
Canada	Burkina Faso	2020
Chili	Cameroun	2020
Chine	Canada	2018
Costa Rica	Chine	2018
Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	2018
Cuba	Cuba	2018
États-Unis d'Amérique	El Salvador	2020
Fédération de Russie	États-Unis d'Amérique	2018
Finlande	Fédération de Russie	2020
Hongrie	Hongrie	2020
Inde	Inde	2018
Iran (République islamique d')	Iran (République islamique d')	2018
Japon	Japon	2020
Kenya	Kazakhstan	2020
Lettonie	Kenya	2018
Libéria	Lettonie	2018
Maurice	Maurice	2018
Mauritanie	Mauritanie	2018
Mexique	Nigéria	2020
Nigéria	Ouganda	2018
Oman	Pakistan	2018
Ouganda	Pérou	2018
Pakistan	Pologne	2018
Pérou	Portugal	2020
Pologne	République démocratique du Congo	2020
Portugal	République dominicaine	2018
République centrafricaine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2018
République dominicaine	Suède	2018
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Suisse	2020
Sri Lanka	Thaïlande	2018
Suède	Turkménistan	2020
Suisse	Turquie	2018

*Composition en 2016**Composition en 2017**Mandat venant
à expiration
le 31 décembre*

Thaïlande

Turkménistan

Turquie

Zambie

^j À ses 17^e et 18^e séances, les 5 et 6 avril 2016, le Conseil a élu les 16 États Membres suivants pour des mandats de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2017 et venant à expiration le 31 décembre 2020 : Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, El Salvador, Fédération de Russie, Hongrie, Japon, Kazakhstan, Nigéria, Portugal, République démocratique du Congo, Suisse et Turkménistan.

Le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre parmi les États d'Afrique, de deux membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et d'un membre parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour des mandats de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2017 et venant à expiration le 31 décembre 2020 (voir décision 2016/201 D).

Commissions régionales

Commission économique pour l'Afrique^k

(54 membres)

Afrique du Sud	Malawi
Algérie	Mali
Angola	Maroc
Bénin	Maurice
Botswana	Mauritanie
Burkina Faso	Mozambique
Burundi	Namibie
Cabo Verde	Niger
Cameroun	Nigéria
Comores	Ouganda
Congo	République centrafricaine
Côte d'Ivoire	République démocratique du Congo
Djibouti	République-Unie de Tanzanie
Égypte	Rwanda
Érythrée	Sao Tomé-et-Principe
Éthiopie	Sénégal
Gabon	Seychelles
Gambie	Sierra Leone
Ghana	Somalie
Guinée	Soudan
Guinée-Bissau	Soudan du Sud
Guinée équatoriale	Swaziland
Kenya	Tchad
Lesotho	Togo
Libéria	Tunisie
Libye	Zambie
Madagascar	Zimbabwe

^k La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 925 (XXXIV) du Conseil, en date du 6 juillet 1962.

Commission économique pour l'Europe¹

(56 membres)

Albanie	Kirghizistan
Allemagne	Lettonie
Andorre	Liechtenstein
Arménie	Lituanie
Autriche	Luxembourg
Azerbaïdjan	Malte
Bélarus	Monaco
Belgique	Monténégro
Bosnie-Herzégovine	Norvège
Bulgarie	Ouzbékistan
Canada	Pays-Bas
Chypre	Pologne
Croatie	Portugal
Danemark	République de Moldova
Espagne	Roumanie
Estonie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Saint-Marin
Ex-République yougoslave de Macédoine	Serbie
Fédération de Russie	Slovaquie
Finlande	Slovénie
France	Suède
Géorgie	Suisse
Grèce	Tadjikistan
Hongrie	Tchéquie
Irlande	Turkménistan
Islande	Turquie
Israël	Ukraine
Italie	
Kazakhstan	

¹ Le Saint-Siège participe aux travaux de la Commission conformément à la décision N (XXXI) de la Commission, en date du 5 avril 1976.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes^m

(45 membres)

Antigua-et-Barbuda	Honduras
Allemagne	Italie
Argentine	Jamaïque
Bahamas	Japon
Barbade	Mexique
Belize	Nicaragua
Bolivie (État plurinational de)	Norvège
Brésil	Panama
Canada	Paraguay
Chili	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Costa Rica	Portugal
Cuba	République de Corée
Dominique	République dominicaine
El Salvador	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Équateur	Sainte-Lucie
Espagne	Saint-Kitts-et-Nevis
États-Unis d'Amérique	Saint-Vincent-et-les Grenadines
France	Suriname
Grenade	Trinité-et-Tobago
Guatemala	Uruguay
Guyana	Venezuela (République bolivarienne du)
Haïti	

^m La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 861 (XXXII) du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

Membres associés (13)

Anguilla	Îles Turques et Caïques
Aruba	Îles Vierges britanniques
Bermudes	Martinique
Curaçao	Montserrat
Guadeloupe	Porto Rico
Îles Caïmanes	Saint-Marin
Îles Vierges américaines	

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifiqueⁿ

53 membres)

Afghanistan	Nauru
Arménie	Népal
Australie	Nouvelle-Zélande
Azerbaïdjan	Ouzbékistan
Bangladesh	Pakistan
Bhoutan	Palaos
Brunéi Darussalam	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Cambodge	Pays-Bas
Chine	Philippines
États-Unis d'Amérique	République de Corée
Fédération de Russie	République démocratique populaire lao
Fidji	République populaire démocratique de Corée
France	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Géorgie	Samoa
Îles Marshall	Singapour
Îles Salomon	Sri Lanka
Inde	Tadjikistan
Indonésie	Thaïlande
Iran (République islamique d')	Timor-Leste
Japon	Tonga
Kazakhstan	Turkménistan
Kirghizistan	Turquie
Kiribati	Tuvalu
Malaisie	Vanuatu
Maldives	Viet Nam
Micronésie (États fédérés de)	
Mongolie	
Myanmar	

ⁿ La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 861 (XXXII) du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

Membres associés (9)

Commonwealth des Îles Mariannes septentrionales	Macao
Guam	Nioué
Hong Kong	Nouvelle-Calédonie
Îles Cook	Polynésie française
	Samoa américaines

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

(18 membres)

Arabie saoudite
Bahreïn
Égypte
Émirats arabes unis
État de Palestine
Iraq
Jordanie
Koweït
Liban
Libye
Maroc
Mauritanie
Oman
Qatar
République arabe syrienne
Soudan
Tunisie
Yémen

Comités permanents

Comité du programme et de la coordination^o

(34 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2016</i>	<i>Composition en 2017</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Arabie saoudite	Arabie saoudite	2017
Argentine	Argentine	2018
Arménie	Arménie	2017
Bélarus	Bangladesh	2019
Bénin	Bélarus	2017
Brésil	Brésil	2017
Burkina Faso	Burkina Faso	2017
Cameroun	Cameroun	2017
Chine	Chine	2019
Cuba	Cuba	2017
États-Unis d'Amérique	Égypte	2019
Éthiopie	Érythrée	2019
Fédération de Russie	États-Unis d'Amérique	2017
France	Fédération de Russie	2018
Guinée équatoriale	France	2018
Haïti	Guinée équatoriale	2017
Iran (République islamique d')	Haïti	2019
Iraq ^p	Iran (République islamique d')	2017
Italie	Iraq ^p	2017
Japon	Italie	2017
Maroc	Namibie	2017
Namibie	Pakistan	2017
Pakistan	Pérou	2018
Pérou	Portugal	2017
Portugal	République de Corée	2019
République de Corée	République-Unie de Tanzanie	2018
République-Unie de Tanzanie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne	et d'Irlande du Nord	2019
et d'Irlande du Nord	Sénégal	2017
Ukraine	Ukraine	2017
Uruguay	Uruguay	2017
Venezuela (République bolivarienne du)	Venezuela (République bolivarienne du) .	2017
Zimbabwe	Zimbabwe	2018

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau)

^o À ses 17^e et 18^e séances, les 5 et 6 avril 2016, le Conseil a proposé à l'Assemblée générale d'élire, pour des mandats de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2017 et venant à expiration le 31 décembre 2019, les sept États Membres suivants : Bangladesh, Chine, Égypte, Érythrée, Haïti, République de Corée et Sénégal.

À la même séance, le Conseil a de nouveau reporté à une date ultérieure la présentation des candidatures de membres à deux sièges vacants du Comité, tous deux à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États : un mandat expirant le 31 décembre 2017, et l'autre expirant le 31 décembre 2018 (voir décision 2016/201 D).

^p Candidature présentée à la 5^e séance, le 12 novembre 2015, en vue de son élection par l'Assemblée générale à un siège vacant du Comité, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection par l'Assemblée et venant à expiration le 31 décembre 2017 (voir décision 2016/201 B).

Comité chargé des organisations non gouvernementales**(19 membres élus pour un mandat de quatre ans)**

Composition du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018

Afrique du Sud
Azerbaïdjan
Burundi
Chine
Cuba
États-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
Grèce
Guinée
Inde
Iran (République islamique d')
Israël
Mauritanie
Nicaragua
Pakistan
Soudan
Turquie
Uruguay
Venezuela (République bolivarienne du)

Organes d'experts**Comité d'experts du transport des marchandises
dangereuses et du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport de marchandises
dangereuses****(30 membres)**

Afrique du Sud	Italie
Allemagne	Inde
Argentine	Japon
Australie	Mexique
Autriche	Maroc
Belgique	Norvège
Brésil	Pays-Bas
Canada	Pologne
Chine	Portugal
États-Unis d'Amérique	République de Corée
Espagne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Suède
Finlande	Suisse
France	Tchéquie
Kenya	
Iran (République islamique d')	

**Sous-comité d'experts du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques****(36 membres)**

Afrique du Sud	Japon
Allemagne	Kenya
Argentine	Nigéria
Australie	Norvège
Autriche	Nouvelle-Zélande
Belgique	Pays-Bas
Brésil	Pologne
Canada	Portugal
Chine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Danemark	Qatar
États-Unis d'Amérique	République de Corée
Espagne	Sénégal
Fédération de Russie	Serbie
Finlande	Suède
France	Tchéquie
Grèce	Ukraine
Iran (République islamique d')	Zambie
Irlande	
Italie	

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication^q

(34 membres; mandat de trois ans)

<i>Composition en 2016 et 2017</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Allemagne.....	2017
Bénin.....	2018
Brésil.....	2018
Cameroun.....	2018
Chine.....	2017
Fédération de Russie.....	2017
Kazakhstan ^r	2018
Kenya.....	2018
Kirghizistan.....	2017
Malawi.....	2017
Ouganda.....	2018
Philippines ^r	2018
Ukraine ^r	2018

^q Aux 17^e et 18^e séances, tenues les 5 et 6 avril 2016, il a été rappelé au Conseil qu'il restait 21 sièges vacants au sein du Groupe de travail intergouvernemental d'experts, tous pour des mandats prenant effet à la date de l'élection, dont : quatre parmi les États d'Afrique, un parmi les États d'Asie et du Pacifique, trois parmi les États d'Amérique et des Caraïbes et huit parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour des mandats venant à expiration le 3 décembre 2017; et deux parmi les États d'Asie et du Pacifique, un parmi les États d'Europe orientale et deux parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour des mandats venant à expiration le 31 décembre 2018 (voir décision 2016/201 D).

^r Élus aux 17^e et 18^e séances, les 5 et 6 avril 2016, pour un mandat ayant pris effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2018, afin de pourvoir des sièges vacants au Groupe de travail intergouvernemental d'experts (voir décision 2016/201 D).

Comité des politiques de développement

(24 membres; mandat de trois ans)

Composition du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018

José Antonio **Alonso** (Espagne)
 Giovanni Andrea **Cornia** (Italie)
 Le Dang **Doanh** (Viet Nam)
 Diane **Elson** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
 Marc **Fleurbaey** (France)
 Sakiko **Fukuda-Parr** (Japon)
 Ann **Harrison** (États-Unis d'Amérique)
 Rashid **Hassan** (Soudan)
 Stephan **Klasen** (Allemagne)
 Keun **Lee** (République de Corée)
 Lu Aiguo (Chine)
 Vitalii A. **Meliantsev** (Fédération de Russie)
 Leticia **Merino** (Mexique)^s
 Adil **Najam** (Pakistan)
 Léonce **Ndikumana** (Burundi)
 Keith **Nurse** (Trinité-et-Tobago)
 José Antonio **Ocampo Gaviria** (Colombie)
 Tea **Petrin** (Slovénie)
 Pilar **Romaguera** (Chili)
 Onalenna **Selolwane** (Botswana)
 Lindiwe Majele **Sibanda** (Zimbabwe)
 Zeneberke **Tadesse** (Éthiopie)
 Dzodzi **Tsikata** (Ghana)
 Juree **Vichit-Vadakan** (Thaïlande)

^s À sa 5^e séance, le 12 novembre 2015, le Conseil a nommé Leticia Merino (Mexique) au Comité pour un mandat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016 et venant à expiration le 31 décembre 2018, afin de remplacer Claudia Sheinbaum Pardo (Mexique), qui a renoncé à son siège (voir décision 2016/201 B).

Comité d'experts de l'administration publique

(24 membres; mandat de quatre ans)

Composition jusqu'au 31 décembre 2017

Giuseppe Maria **Armenia** (Italie)
Türksel Kaya **Bensghir** (Turquie)
Rowena G. **Bethel** (Bahamas)
José **Castelazo** (Mexique)
Xiaochu **Dai** (Chine)
Meredith **Edwards** (Australie)
Walter **Fust** (Suisse)
Alexandre Navarro **Garcia** (Brésil)
Angelita **Gregorio-Medel** (Philippines)
Igor **Khalevinsky** (Fédération de Russie)
Mushtaq **Khan** (Bangladesh)
Francisco **Longo Martínez** (Espagne)
Palouki **Massina** (Togo)
Paul **Oquist** (Nicaragua)
Dalmas Anyango **Otieno** (Kenya)
Marta **Oyhanarte** (Argentine)
Eko **Prasojo** (Indonésie)
Odette R. **Ramsingh** (Afrique du Sud)
Allan **Rosenbaum** (États-Unis d'Amérique)
Margaret **Saner** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Dona **Scola** (République de Moldova)
Pontso Susan Matumelo **Sekatle** (Lesotho)
Najat **Zarrouk** (Maroc)
Jan **Ziekow** (Allemagne)

Comité des droits économiques, sociaux et culturels¹

(18 membres; mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2016</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Aslan Abashidze (Fédération de Russie)	2018
Mohamed Ezzeldin Abdel-Moneim (Égypte)	2016
Clément Atangana (Cameroun)	2018
Maria Virginia Bras Gomes (Portugal)	2018
Chen Shiqiu (Chine)	2016
Chandrashekhhar Dasgupta (Inde)	2018
Olivier De Schutter (Belgique)	2018
Zdzislaw Kedzia (Pologne)	2016
Azzouz Kerdoun (Algérie)	2018
Mikel Mancisidor (Espagne)	2016
Sergei Martynov (Biélorus)	2016
Ariranga Govindasamy Pillay (Maurice)	2016
Lydia Carmelita Ravenberg (Suriname)	2016
Renato Zerbini Ribeiro Leão (Brésil)	2018
Waleed Sa'di (Jordanie)	2016
Nicolaas Jan Schrijver (Pays-Bas)	2016
Heisoo Shin (République de Corée)	2018
Rodrigo Uprimny Yepes (Colombie)	2018

<i>Composition en 2017</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Aslan Abashidze (Fédération de Russie)	2018
Mohamed Ezzeldin Abdel-Moneim (Égypte)	2020
Clément Atangana (Cameroun)	2018
Maria Virginia Bras Gomes (Portugal)	2018
Laura-Maria Craciunean (Roumanie)	2020
Chen Shiqiu (Chine)	2020
Chandrashekhhar Dasgupta (Inde)	2018
Olivier De Schutter (Belgique)	2018
Mikel Mancisidor de la Fuente (Espagne)	2020
Zdzislaw Kedzia (Pologne)	2020
Azzouz Kerdoun (Algérie)	2018
Sandra Liebenberg (Afrique du Sud)	2020
Lydia Carmelita Ravenberg (Suriname)	2020
Renato Zerbini Ribeiro Leão (Brésil)	2018
Waleed Sa'di (Jordanie)	2020
Heisoo Shin (République de Corée)	2018

<i>Composition en 2017</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Rodrigo Uprimny Yepes (Colombie)	2018
Michael Windfuhr (Allemagne)	2020

¹ À ses 17^e et 18^e, les 5 et 6 avril 2016, le Conseil a élu les neuf membres ci-après pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2017 et venant à expiration le 31 décembre 2020 : Chen Shiqiu (Chine), Mohamed Ezzeldin Abdel-Moneim (Égypte), Michael Windfuhr (Allemagne), Waleed Sa'di (Jordanie), Zdzislaw Kedzia (Pologne), Laura-Maria Craciunean (Roumanie), Sandra Liebenberg (Afrique du Sud), Mikel Mancisidor de la Fuente (Espagne) et Lydia Carmelita Ravenberg (Suriname) (voir décision 2016/201 D).

Instance permanente sur les questions autochtones

(16 membres; mandat de trois ans)

Composition jusqu'au 31 décembre 2016

Sept experts élus par le Conseil^u

Megan **Davis** (Australie)

Oliver **Loode** (Estonie)

Aisa **Mukabeno** (Fédération de Russie)

Joseph Goko **Mutangah** (Kenya)

Gervais **Nzoa** (Cameroun)

Mohammad Hassani Nejad **Pirkouhi** (République islamique d'Iran)

Álvaro Esteban **Pop Ac** (Guatemala)

Huit experts nommés par le Président du Conseil

Mariam Walle Med **Aboubakrine** (Burkina Faso)

Kara-kys **Arakcha** (Fédération de Russie)

Joan **Carling** (Philippines)

Dalee Sambo **Dorough** (États-Unis d'Amérique)

Edward **John** (Canada)

María Eugenia Choque **Quispe** (État plurinational de Bolivie)

Raja Devasish **Roy** (Bangladesh)

Valmaine **Toki** (Nouvelle-Zélande)

Composition du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019

Sept experts élus par le Conseil^v

Jens **Dahl** (Danemark)

Jesús **Guadalupe Fuentes Blanco** (Mexique)

Brian **Keane** (États-Unis d'Amérique)

Seyed **Mohsen Emadi** (République islamique d'Iran)

Aisa **Mukabeno** (Fédération de Russie)

Tarcila **Rivera Zea** (Pérou)

Gervais **Nzoa** (Cameroun)

Huit experts nommés par le Président du Conseil

Mariam Walle Med **Aboubakrine** (Mali)

Phoolman **Chaudhary** (Népal)

Terri **Henry** (États-Unis d'Amérique)

Elifurah **Laltaika** (République-Unie de Tanzanie)

Les **Malezer** (Australie)

Ann **Nuorgam** (Finlande)

Lourdes **Tibán Guala** (Équateur)

Dimitri **Zaitcev** (Fédération de Russie)

^u À ses 17^e et 18^e séance, les 5 et 6 avril 2016, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre parmi les États d'Asie et du Pacifique visant à pourvoir un siège vacant à l'Instance permanente pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2016 (voir la décision 2016/201 D).

^v À ses 17^e et 18^e séance, les 5 et 6 avril 2016, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre parmi les États d'Asie et du Pacifique visant à pourvoir un siège vacant à l'Instance permanente pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2017 et venant à expiration le 31 décembre 2019 (voir la décision 2016/201 D).

Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

(25 membres; mandat de quatre ans)

Composition jusqu'au 30 juin 2017

Nasser Mohammed **Al-Khalifa** (Qatar)
Mohammed Amine **Baina** (Maroc)
Bernadette May Evelyn **Butler** (Bahamas)
Andrew **Dawson** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Johan Cornelius **de la Rey** (Afrique du Sud)
El Hadji Ibrahima **Diop** (Sénégal)
Noor Azian Abdul **Hamid** (Malaisie)
Kim S. **Jacinto-Henares** (Philippines)
Liselott **Kana** (Chili)
Toshiyuki **Kemmochi** (Japon)
Cezary **Krysiak** (Pologne)
Armando **Lara Yaffar** (Mexique)
Wolfgang Karl Albert **Lasars** (Allemagne)
Henry John **Louie** (États-Unis d'Amérique)
Enrico **Martino** (Italie)
Eric Nii Yarboi **Mensah** (Ghana)
Ignatius Kawaza **Mvula** (Zambie)
Carmel **Peters** (Nouvelle-Zélande)
Jorge Antonio Deher **Rachid** (Brésil)
Pragya S. **Saksena** (Inde)
Christoph **Schelling** (Suisse)
Stig B. **Sollund** (Norvège)
Wang **Xiaoyue** (Chine)
Ingela **Willfors** (Suède)
Ulvi **Yusifov** (Azerbaïdjan)

Organes apparentés

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance^w

(36 membres; mandat de trois ans)

<i>Composition en 2016</i>	<i>Composition en 2017</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Andorre	Angola	2019
Antigua-et-Barbuda	Allemagne	2019
Australie	Antigua-et-Barbuda	2019
Bangladesh	Arabie saoudite	2019
Bélarus	Bangladesh	2017
Bosnie-Herzégovine	Bélarus	2017
Botswana	Bosnie-Herzégovine	2018
Burkina Faso	Botswana	2018
Cameroun	Burkina Faso	2017
Chine	Cameroun	2018
Colombie	Canada ^x	2018
Cuba	Chine	2019
Danemark	Colombie	2017
El Salvador	Cuba	2017
Érythrée	Danemark	2018
Estonie	El Salvador	2018
États-Unis d'Amérique	Érythrée	2017
Éthiopie	Espagne	2019
Fédération de Russie	États-Unis d'Amérique	2017
Finlande	Éthiopie	2018
Inde	Fédération de Russie	2019
Iran (République islamique d')	France ^x	2018
Italie	Guatemala	2019
Japon	Inde	2018
Libye	Iran (République islamique d')	2018
Luxembourg	Irlande ^x	2017
Népal	Japon	2017
Panama	Libye	2018
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Luxembourg	2017
Pays-Bas	Népal	2018
République de Corée	Norvège	2019
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	République de Corée	2017
Sierra Leone	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2019
Suède	Sierra Leone	2018

<i>Composition en 2016</i>	<i>Composition en 2017</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Suisse	Suède	2018
Zambie	Tchéquie	2019

^w À ses 17^e et 18^e séances, les 5 et 6 avril 2016, le Conseil a élu les 11 États Membres ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2017 et venant à expiration le 31 décembre 2019 : Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Chine, Espagne, Fédération de Russie, Guatemala, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Tchéquie (voir la décision 2016/201 D).

^x Élus aux 17^e et 18^e séances du Conseil, les 5 et 6 avril 2016, pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2017 afin de pourvoir les sièges devenus vacants à la suite de la démission de l'Australie, de la Finlande et de la Suisse (voir la décision 2016/201 D).

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

(98 membres)

Afghanistan	Inde
Afrique du Sud	Iran (République islamique d')
Algérie	Irlande
Allemagne	Israël
Argentine	Italie
Arménie	Japon
Australie	Jordanie
Autriche	Kenya
Azerbaïdjan	Lesotho
Bangladesh	Lettonie
Bélarus	Liban
Belgique	Luxembourg
Bénin	Madagascar
Brésil	Maroc
Bulgarie	Mexique
Cameroun	Monténégro
Canada	Mozambique
Chili	Namibie
Chine	Nicaragua
Chypre	Nigéria
Colombie	Norvège
Congo	Nouvelle-Zélande
Costa Rica	Ouganda
Côte d'Ivoire	Pakistan
Croatie	Pays-Bas
Danemark	Pérou
Djibouti	Philippines
Égypte	Pologne
Équateur	Portugal
Espagne	République de Corée
Estonie	République de Moldova
États-Unis d'Amérique	République démocratique du Congo
Éthiopie	République-Unie de Tanzanie
Ex-République yougoslave de Macédoine	Roumanie
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Rwanda
France	Saint-Siège
Géorgie	Sénégal
Ghana	Serbie
Grèce	Slovaquie
Guinée	Slovénie
Hongrie	Somalie

Soudan	Tunisie
Suède	Turkménistan
Suisse	Turquie
Tchad	Uruguay
Tchéquie	Venezuela (République bolivarienne du)
Thaïlande	Yémen
Togo	Zambie

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets^y

(36 membres; mandat de trois ans)

<i>Composition en 2016</i>	<i>Composition en 2017</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Autriche	Albanie	2019
Antigua-et-Barbuda	Allemagne	2019
Arménie	Antigua-et-Barbuda	2017
Bélarus	Australie ^z	2018
Belgique	Bélarus	2018
Bénin	Bénin	2018
Cameroun	Cameroun	2018
Canada	Chine	2019
Chine	Cuba	2019
Cuba	Danemark ^z	2018
Équateur	États-Unis d'Amérique	2019
Espagne	Fédération de Russie	2017
États-Unis d'Amérique	Finlande ^z	2017
Fédération de Russie	France	2018
France	Guinée	2017
Guinée	Haïti	2018
Haïti	Inde	2017
Inde	Iran (République islamique d')	2019
Japon	Japon	2018
Libye	Libye	2017
Malawi	Malawi	2018
Monténégro	Maurice	2019
Népal	Norvège	2019
Norvège	Nouvelle-Zélande ^z	2017
Ouganda	Ouganda	2018
Pays-Bas	Panama	2019
République de Corée	Pays-Bas	2019
République démocratique populaire lao	République de Corée	2018
République-Unie de Tanzanie	République de Moldova	2019
Samoa	République démocratique populaire lao	2018
Suède	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ^z	2017
Suisse	Samoa	2018
Tchad	Suède	2017
Turquie	Tchad	2018

<i>Composition en 2016</i>	<i>Composition en 2017</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Venezuela (République bolivarienne du)	Venezuela (République bolivarienne du)	2017
Yémen	Yémen	2017

^y À ses 17^e et 18^e séances, les 5 et 6 avril 2016, le Conseil a élu les 11 États Membres ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2017 et venant à expiration le 31 décembre 2019 : Albanie, Allemagne, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, Iran (République islamique d'), Maurice, Norvège, Panama, Pays-Bas et République de Moldova (voir la décision 2016/201 D).

^z Élus aux 17^e et 18^e séances du Conseil, les 5 et 6 avril 2016, pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2017 afin de pourvoir les sièges devenus vacants à la suite de la démission de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, de l'Espagne et de la Turquie (voir la décision 2016/201 D).

**Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies
pour l'égalité des sexes et l'autonomisation
des femmes^{aa, bb}**

(41 membres; mandat de trois ans)

**Composition du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 (17 membres)
En fonction de la région, conformément à la résolution 2010/35 du Conseil**

Allemagne
Antigua-et-Barbuda
Comores
Croatie
Émirats arabes unis
Fédération de Russie
Gabon
Guyana
Iran (République islamique d')
Libéria
Luxembourg
Namibie
Pakistan
Panama
Samoa
Tunisie
Turkménistan

**Quatre pays contributeurs élus pour un mandat de trois ans prenant effet
le 1^{er} janvier 2014 et venant à expiration le 31 décembre 2016, conformément
à l'alinéa a) du paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale**

Norvège
Pays-Bas
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Suède

**Deux pays contributeurs élus pour un mandat de trois ans prenant effet le
1^{er} janvier 2014 et venant à expiration le 31 décembre 2016, conformément
à l'alinéa b) du paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale**

Arabie saoudite
Mexique

**Composition du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 (18 membres)^{cc}
En fonction de la région, conformément à la résolution 2010/35 du Conseil**

Bahreïn
Biélarus
Belgique
Brésil
Burkina Faso
Cameroun
Chine
Danemark
El Salvador

France
Japon
Monténégro
Nigéria
République de Corée
Rwanda
Trinité-et-Tobago
Yémen
Zambie

^{aa} Pour les directives régissant la composition du Conseil d'administration, voir les paragraphes 60 à 63 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, ainsi que la résolution 2010/35 et la décision 2010/261 du Conseil.

^{bb} À ses 17^e et 18^e séances, tenues les 5 et 6 avril 2016, le Conseil a élu les 18 États Membres ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2017 : Bahreïn, Bélarus, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Danemark, El Salvador, France, Japon, Monténégro, Nigéria, République de Corée, Rwanda, Trinité-et-Tobago, Yémen et Zambie (voir la décision 2016/201 D).

^{cc} Des élections pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2017 doivent se tenir pour les catégories suivantes : quatre membres parmi les principaux pays donateurs de contributions de base, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale et à la résolution 2010/35 du Conseil, et deux membres parmi les 10 principaux pays donateurs de contributions de base non membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale et de la résolution 2010/35 du Conseil.

Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial^{dd}

(36 membres; mandat de trois ans)

<i>Composition jusqu'au 2016</i>			
<i>Membres élus par le Conseil économique et social</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>	<i>Membres élus par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Bangladesh ^{ee}	2018	Afghanistan	2018
Burundi	2018	Afrique du Sud	2016
Chine	2017	Allemagne	2016
Cuba	2016	Arabie saoudite	2016
Espagne	2016	Australie	2017
Éthiopie	2016	Canada	2016
Fédération de Russie	2018	Colombie	2016
France	2018	Danemark	2017
Hongrie	2017	États-Unis d'Amérique	2018
Inde	2018	Guatemala	2016
Japon	2017	Guinée équatoriale	2016
Libéria	2018	Iran (République islamique d')	2017
Norvège	2016	Koweït	2018
Pakistan	2016	Libye	2017
Panama ^{ff}	2017	Mauritanie	2016
Pays-Bas	2018	Mexique	2016
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2017	Pologne	2017
Swaziland	2017	Suède	2018

^{dd} À ses 17^e et 18^e séances, tenues les 5 et 6 avril 2016, le Conseil a élu les quatre États Membres ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2017 et venant à expiration le 31 décembre 2019 : Arabie saoudite, Finlande, Mexique et Soudan.

Le Conseil a reporté l'élection d'un membre de la liste A et d'un membre de la liste D pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2017 et venant à expiration le 31 décembre 2019 (voir la décision 2016/201 D).

^{ee} Élu à la 7^e séance du Conseil, le 2 février 2016, pour un mandat ayant pris effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2018 afin de pourvoir un siège vacant (voir la décision 2016/201 C).

^{ff} Élu à la 2^e séance du Conseil, le 17 septembre 2015, pour un mandat ayant pris effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2017, pour reprendre le mandat du Guatemala, qui avait démissionné du Conseil d'administration avec effet au 31 décembre 2015 (voir la décision 2016/201 A).

Organe international de contrôle des stupéfiants⁸⁸

(13 membres; mandat de cinq ans)

Membres élus par le Conseil économique et social pour siéger à l'Organe créé en application du Protocole de 1972 portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961

	<i>Mandat venant à expiration le 1^{er} mars</i>
<i>Composition jusqu'au 1^{er} mars 2017</i>	
Hao Wei (Chine)	2020
David T. Johnson (États-Unis d'Amérique)	2017
Bernard Leroy (France)	2020
Richard Phillip Mattick (Australie)	2017
Alejandro Mohar Betancourt (Mexique)	2017
Jagjit Pavadia (Inde)	2020
Ahmed Kamal Eldin Samak (Égypte)	2017
Werner Sipp (Allemagne)	2017
Viroj Sumyai (Thaïlande)	2020
Sri Suryawati (Indonésie)	2017
Francisco E. Thoumi (Colombie)	2020
Jallal Toufiq (Maroc)	2020
Raymond Yans (Belgique)	2017
<i>Composition du 2 mars 2017 au 1^{er} mars 2022</i>	
Hao Wei (Chine)	2020
Sevil Atasoy (Turquie)	2022
Cornelis de Joncheere (Pays-Bas)	2022
David T. Johnson (États-Unis d'Amérique)	2022
Galina A. Korchagina (Fédération de Russie)	2022
Bernard Leroy (France)	2020
Richard Phillip Mattick (Australie)	2022
Alejandro Mohar Betancourt (Mexique)	2022
Luis Alberto Otarola Peñaranda (Pérou)	2022
Jagjit Pavadia (Inde)	2020
Viroj Sumyai (Thaïlande)	2020
Francisco E. Thoumi (Colombie)	2020
Jallal Toufiq (Maroc)	2020

⁸⁸ À ses 17^e et 18^e séances, tenues les 5 et 6 avril 2016, le Conseil a élu Sevil Atasoy (Turquie), David T. Johnson (États-Unis d'Amérique), Galina A. Korchagina (Fédération de Russie), Luis Alberto Otavola Peñaranda (Pérou) et Alejandro Mohar Betancourt (Mexique) parmi les candidats présentés par les gouvernements, pour un mandat de cinq ans prenant effet le 2 mars 2017 et venant à expiration le 1^{er} mars 2022.

Le Conseil a élu Cornelis de Joncheere (Pays-Bas) et Richard Mattick (Australie) parmi les candidats présentés par l'Organisation mondiale de la Santé, pour un mandat de cinq ans prenant effet le 2 mars 2017 et venant à expiration le 1^{er} mars 2022 (voir décision 2016/201 D).

Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population^{hh}

(10 membres; mandat de trois ans)

Composition jusqu'au 31 décembre 2018

Antigua-et-Barbudaⁱⁱ
Bangladesh
Béninⁱⁱ
Gambieⁱⁱ
Ghanaⁱⁱ
Haïtiⁱⁱ
Iran (République islamique d')
Israëlⁱⁱ
Paraguayⁱⁱ
Pologne^{jj}

^{hh} Pour les règles régissant l'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population, voir la résolution 36/201 et la décision 41/445 de l'Assemblée générale.

ⁱⁱ Élus aux 17^e et 18^e séances, tenues les 5 et 6 avril 2016, pour un mandat ayant pris effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2018, pour pourvoir des sièges vacants au Comité (voir la décision 2016/201 D).

^{jj} Éluë à la 5^e séance, le 12 novembre 2015, pour un mandat de trois ans ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016 et arrivant à échéance le 31 décembre 2018, afin de pourvoir un poste vacant au Comité (voir la décision 2016/201 B).

Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida^{kk}

(22 membres; mandat de trois ans)

<i>Composition en 2016</i>	<i>Composition en 2017</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Brésil	Algérie	2019
Burundi	Bélarus	2019
Canada	Brésil	2017
Chine	Burundi	2017
El Salvador	Canada	2017
Équateur	Chine	2018
États-Unis d'Amérique	Équateur	2018
Fédération de Russie	États-Unis d'Amérique	2018
Ghana	Fédération de Russie	2019
Inde	Ghana	2019
Iran (République islamique d')	Inde	2017
Japon	Indonésie	2018
Kazakhstan	Iran (République islamique d')	2019
Malawi	Japon	2019
Maroc	Madagascar	2018
Monaco ^{ll}	Malawi	2017
Norvège ^{mm}	Mexique	2018
Pays-Bas ^{mm}	Norvège ^{mm}	2018
République-Unie de Tanzanie	Portugal ^{oo}	2018
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ^{mm}	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ^{mm}	2018
Suisse ^{pp}	Suède ^{oo}	2019
Ukraine		

^{kk} À ses 17^e et 18^e séances, tenues les 5 et 6 avril 2016, le Conseil a élu les sept États Membres ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2017 et venant à expiration le 31 décembre 2019 : Algérie, Bélarus, États-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Madagascar et Mexique (voir décision 2016/201 D).

^{ll} Élu à la 5^e séance, le 12 novembre 2015, pour un mandat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016 et expirant le 31 décembre 2017, pour reprendre le mandat de la France, qui avait démissionné du Conseil de coordination du Programme avec effet au 31 décembre 2015 (voir décision 2016/201 B).

^{mm} Élus à la 5^e séance, le 12 novembre 2015, afin de pourvoir des sièges vacants pour un mandat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016 et expirant le 31 décembre 2015 (voir décision 2016/201 B).

ⁿⁿ Élu à la 7^e séance, le 2 février 2016, pour un mandat ayant pris effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2017, pour reprendre le mandat du Danemark, qui avait démissionné du Conseil de coordination du Programme avec effet au 31 décembre 2015 (voir décision 2016/201 C).

^{oo} Élus aux 17^e et 18^e séances, les 5 et 6 avril 2016, pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2017 et expirant le 31 décembre 2018, pour reprendre les mandats des Pays-Bas et de la Suisse, qui ont démissionné du Conseil de coordination du Programme avec effet au 31 décembre 2016 (voir décision 2016/201 D).

^{pp} Élu à la 2^e séance, le 17 septembre 2015, afin de pourvoir un siège vacant pour un mandat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016 et expirant le 31 décembre 2018 (voir décision 2016/201 A).

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains^{qq}

(58 membres; mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2016</i>	<i>Composition en 2017</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud ^{rr}	Afrique du Sud	2019
Allemagne	Allemagne	2019
Angola	Angola	2019
Antigua-et-Barbuda	Arabie saoudite	2019
Arabie saoudite ^{rr}	Argentine	2018
Argentine	Bahreïn	2019
Bahreïn	Bénin	2020
Bangladesh	Brésil	2019
Bélarus	Chili	2019
Bénin	Chine	2020
Brésil	Égypte	2018
Chili	Équateur	2018
Chine	États-Unis d'Amérique	2018
Colombie	Fédération de Russie	2018
Égypte	Finlande	2018
El Salvador	France	2020
Équateur	Gabon	2018
Espagne	Géorgie	2019
États-Unis d'Amérique	Ghana	2018
Fédération de Russie	Guatemala	2018
Finlande	Inde	2019
France	Indonésie	2018
Gabon	Iran (République islamique d')	2018
Géorgie	Iraq	2018
Ghana	Israël	2019
Guatemala	Japon	2018
Inde	Kenya	2019
Indonésie	Libye	2020
Iran (République islamique d')	Madagascar	2020
Iraq	Malaisie	2019
Israël	Mexique	2019
Japon	Nigéria	2019
Kenya	Paraguay	2020
Madagascar	République démocratique du Congo	2018
Malaisie ^{rr}	Sénégal	2018
Maroc	Serbie	2019
Mexique	Slovaquie	2018
Nigéria	Somalie	2020
Norvège	Suède	2019
Ouganda	Tchad	2019

<i>Composition en 2016</i>	<i>Composition en 2017</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
République de Corée	Turkménistan	2019
République démocratique du Congo	Uruguay	2018
Roumanie	Zimbabwe	2018
Sénégal		
Serbie		
Slovaquie		
Somalie		
Sri Lanka		
Suède		
Tchad		
Turkménistan		
Uruguay		
Zimbabwe		

^{qq} À ses 17^e et 18^e séances, les 5 et 6 avril 2016, le Conseil a élu les sept États Membres ci-après pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2017 et venant à expiration le 31 décembre 2020 : Bénin, Chine, France, Libye, Madagascar, Paraguay et Somalie.

Le Conseil a reporté l'élection d'un membre parmi les États d'Afrique, de trois membres parmi les États d'Asie et du Pacifique, de deux membres parmi les États d'Europe orientale, de deux membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et de quatre membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour des mandats de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2017 et venant à expiration le 31 décembre 2020.

Le Conseil a de nouveau reporté l'élection de membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États visant à pourvoir cinq sièges vacants, dont deux pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2016, deux pour des mandats prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2018 et un pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2019 (voir décision 2016/201 D).

^{rr} Élus à la 7^e séance, le 2 février 2016, pour des mandats ayant pris effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2019, afin de pourvoir des sièges vacants au Conseil d'administration (voir décision 2016/201 C).

Autres organes subsidiaires

Forum des Nations Unies sur les forêts

**Le Forum est composé de tous les États Membres de l'ONU
et des États membres des institutions spécialisées (voir la résolution
2000/35 du Conseil économique et social)**

Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix^{ss}

(31 membres choisis ou élus pour un mandat de deux ans)

Composition jusqu'au 31 décembre 2016

Sept membres choisis par le Conseil de sécurité

Angola

Chine

États-Unis d'Amérique

Fédération de Russie

France

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Venezuela (République bolivarienne du)

Sept membres élus par le Conseil économique et social^{tt}

Afrique du Sud

Brésil

Géorgie^{uu}

Italie

Kazakhstan^{vv}

République de Corée

Trinité-et-Tobago

Cinq pays figurant parmi ceux dont les contributions statutaires aux budgets de l'ONU et les contributions volontaires aux budgets des fonds, programmes et organismes des Nations Unies, dont le Fonds pour la consolidation de la paix, sont les plus importantes (choisis par les 10 pays dont les contributions sont les plus importantes et parmi eux)

Allemagne

Canada

Japon

Pays-Bas

Suède

Cinq pays figurant parmi ceux qui mettent le plus de militaires et de membres de la police civile à la disposition des missions de l'ONU (choisis par les 10 pays dont les contributions sont les plus importantes et parmi eux)

Bangladesh

Éthiopie

Inde

Nigéria

Pakistan

Sept membres élus par l'Assemblée générale

Colombie

Égypte

El Salvador

Kenya

Malaisie

Maroc

Monténégro

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau)

^{ss} Pour les directives régissant la composition du Comité d'organisation, voir les paragraphes 4 à 6 de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et de la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité et le paragraphe 1 de la résolution 1646 (2005) du Conseil de sécurité.

^{tt} À ses 17^e et 18^e séances, tenues les 5 et 6 avril 2016, le Conseil a élu la Belgique pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2017 et venant à expiration le 31 décembre 2018.

Le Conseil a reporté l'élection d'un membre parmi les États d'Afrique, d'un membre parmi les États d'Asie et du Pacifique, d'un membre parmi les États d'Europe orientale, d'un membre parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et de deux États membres du Conseil pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2017 et venant à expiration le 31 décembre 2018 (voir décision 2016/201 D).

^{uu} Éluë à la 5^e séance, le 12 novembre 2015, pour un mandat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016 et expirant le 31 décembre 2016, pour remplacer la Croatie, dont le mandat au Conseil économique et social a expiré le 31 décembre 2015 (voir décision 2016/201 B).

^{vv} Élu à la 7^e séance, le 2 février 2016, afin de pourvoir un siège vacant pour un mandat ayant pris effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2016 (voir décision 2016/201 C).

